L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1254 - VENDREDI 24 JANVIER 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Loi d'avenir pour l'agriculture

La première étape parlementaire est franchie



Photo: Réussir

L'Assemblée nationale a voté le texte de la loi d'Avenir pour l'agriculture en 1ère lecture. Globalement, le ministre Stéphane Le Foll a plutôt réussi à maintenir son projet, axé sur l'introduction d'une bonne dose d'environnement dans la politique agricole. Au tour, en avril, du Sénat de se prononcer sur ce projet.

p.3

Encarté avec cette édition : Jeandot Pneus (sur l'Yonne et sur certains canton du 21)

Côte d'Or

› Canal de la Cent Fonts

Une passerelle entre hier et aujourd'hui



Nièvre

› Fiscalisation du salaire différé

«La mort des aides familiaux !»



Yonne

› Vins de Chablis

Un Concours très sélectif





AVIVA
«Réel partenaire de l'Agriculteur depuis 1856»
ASSURANCE
ASSURE LE RISQUE GRÊLE et ALÉAS CLIMATIQUES
MONGIN Jean-Jacques nº ORIAS 07009678
6, Rue Dampierre (Place des Cordeliers) Auxerre
Tel. 03 86 72 08 38 - Fax 03 86 72 08 39
E-mail: mongin-jj@aviva-assurances.com
*Selon conditions générales et particulières

Sommaire

Panorama
02 • Prévisions météo
• Clin d'œil
• PRI Info
03 • Loi d'avenir pour l'agriculture: La première étape parlementaire est franchie

Côte d'Or
04 • Patrimoine: Canal de la Cent Fonts, une passerelle entre hier et aujourd'hui
05 • Le 13 février à Arnay le Duc: 23ème vente de béliers charollais
06 • Assemblée générale du GIE Charolais évaluation: Communiquez pour booster les ventes

Nièvre
07 • Décès de René Manneheut : hommage de la profession
08 • Projet de fiscalisation du salaire différé: "C'est la mort des aides familiaux !"
09 • Dispositifs «élevage » de la Chambre d'agriculture: Maîtriser le coût alimentaire des animaux
10 • Trophées des entrepreneurs: Un jeune éleveur de pigeons remporte le catégorie «agriculture»

Yonne
11 • Chablis: Un Concours très sélectif
• CGA: Les vins de l'Yonne en route pour Paris
12 • ALYSÉ: Un exercice marqué par un contexte difficile
13 • Chambre d'agriculture: Petit tour d'actualité
14 • Environnement: De la rivière à l'océan

Bourgogne
15 • Réunion Régionale FOP, le 5 Février à Dijon: Entretien avec Gérard Tubery
16 • Institut charolais: Partenariat avec les "Terrines du Morvan"

Services
20 • Cours et marchés
22 • Petites annonces
25 • Annonces légales
29 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon • Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

nospeines

Disparition de René Manneheut


René Manneheut, fut gérant du journal Terres de Bourgogne de 1992 à 1997

C'est avec beaucoup de tristesse que moi-même et l'ensemble de l'équipe de Terres de Bourgogne qui l'a connu, a appris le décès de René Manneheut qui fut gérant du journal de 1992 à 1997.
René Manneheut avait pris la gérance du journal à un moment où le journal rencontrait de sérieuses difficultés économiques. Grâce à ses qualités de gestionnaire et à son sens profondément humain, René Manneheut a permis au journal Terres de Bourgogne de traverser cette crise, de redresser ses comptes et d'être encore présent aujourd'hui.
A titre personnel, je garderai de lui l'image d'un homme dévoué, profondément honnête et soucieux des autres, qu'ils soient responsables professionnels ou salariés.
Le journal Terres de Bourgogne présente ses sincères condoléances à toute sa famille.

JEAN LUC BERTHOMÉ
DIRECTEUR DE PUBLICATION

Installation

PRI Info

Côte d'Or Je transmets mon exploitation. Et vous ?

Vous vous interrogez sur votre cessation d'activité ? Un seul mot d'ordre : Anticipez ! Contactez le Point Info Transmission Association (PITA). Des conseillers vous aideront à clarifier votre projet et à trouver les réponses à vos questions. Ils pourront également vous accompagner dans votre démarche de recherche de repreneur ou d'associé en toute confidentialité (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation). Contact Alexis Parent : 03 80 68 67 84.

Nièvre Le Répertoire Départ Installation

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole Simon et Sylvie Simonin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 45 99.

Yonne La retraite ça se prépare

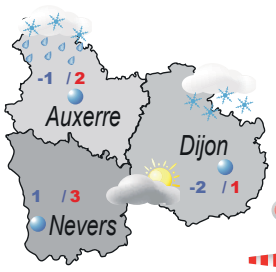
Dans quelques mois ou quelques années, vous allez passer de la vie active à une retraite bien méritée. Pour réussir cette étape de votre vie, il est important de se donner le temps d'y réfléchir. Comment et à qui transmettre votre exploitation ? Quelles démarches devez-vous faire ? Pour vous conseiller et vous accompagner dans cette réflexion, des personnes sont à votre disposition : contactez Marc ABONNET - Chambre d'agriculture au 03.86.94.22.22 (accompagnement financé par le Fonds Social Européen et l'Etat, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire Formation «S'installer en agriculture ? Vérifier si ma passion peut devenir mon métier»

Un projet, c'est d'abord un rêve. Qu'ils soient récents ou plus anciens, tous les rêves peuvent voir le jour… mais pas toujours tels qu'on les avait imaginés au départ ! Comment oser franchir le pas ? Comment adapter son projet à la réalité ? Et mettre toutes les chances de son côté ? La formation «S'installer en agriculture ? Vérifier si ma passion peut devenir mon métier» qui aura lieu les vendredis 28 février et 7 et 14 mars prochains s'adresse à toutes les personnes qui ont un rêve, une idée ou un projet d'installation en agriculture. Information auprès de Jeanne Frachon, animatrice Point Info Installation au 03 85 29 56 96.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 24 janvier au 2 février

Vendredi 24 Janvier

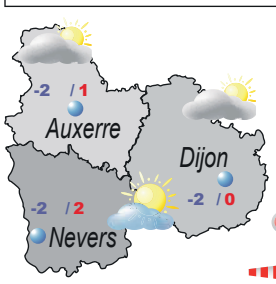


Mitigé
De rares éclaircies et quelques précipitations de pluie et neige mêlées en perspective.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 2 à 4 °C
Vents : Ouest 20 km/h

St Fr. de Sales
Soleil : 08:22 - 17:35
Lune : 01:25 - 11:51

Samedi 25 Janvier



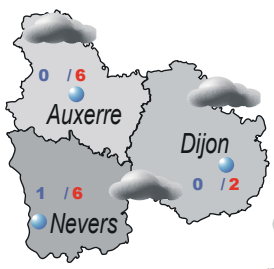
Nuageux
Le ciel sera nuageux mais le soleil fera tout de même quelques apparitions. Les vents seront faibles.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 1 à 3 °C
Vents : Nord-Nord-Est 10 km/h

St Apollos
Soleil : 08:21 - 17:37
Lune : 02:33 - 12:29

AGATE FRANCE
AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com
DIJON CEREALES

Dimanche 26 Janvier



Couvert
Un ciel menaçant s'annonce pour ce dimanche. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 5 à 7 °C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Ste Paule
Soleil : 08:20 - 17:38
Lune : 03:40 - 13:14

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 au Mercredi 29 Janvier :

Des précipitations et quelques chutes de neige pour ces prochains jours.

Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : -2 à 7 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

Jeudi 30 Janvier au Dimanche 2 Février :
Des chutes de neige sont attendues et seront parfois accompagnées de précipitations.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini. : -7 à 0 °C T° maxi. : 0 à 2 °C

clind'œil



Loi d'avenir pour l'agriculture

La première étape parlementaire est franchie

L'Assemblée nationale a voté le texte de la loi d'Avenir pour l'agriculture en 1ère lecture. Globalement, le ministre Stéphane Le Foll a plutôt réussi à maintenir son projet, axé sur l'introduction d'une bonne dose d'environnement dans la politique agricole. Au tour, en avril, du Sénat de se prononcer sur ce projet.



Photo: Réussir

Le texte de la loi d'avenir pour l'agriculture a été adopté en première lecture par les députés le 14 janvier. Prochaine étape, le vote au Sénat en avril prochain.

Le débat a été franc, parfois sans concession, voire dur, mais toujours correct. Durant quatre jours, avec un vote global le 14 janvier, les députés se sont penchés sur des sujets aussi techniques que les produits phytosanitaires et leur autorisation, le foncier, la forêt et surtout la création d'une forme nouvelle d'organisation des agriculteurs, les GIEE. Ces groupements d'exploitants et d'autres institutions possibles pourront être créés pour mettre en œuvre un projet agroécologique. Un appel d'offre a déjà été lancé, suscitant 469 projets dont 103 ont déjà été validés par le ministère. Ces GIEE devraient bénéficier en priorité des aides issues du 2ème pilier de la Politique agricole commune. D'une manière générale, les politiques publiques devront favoriser l'association de *«la performance économique et la performance environnementale»*, et privilégier les pratiques agroécologiques, alliant *«autonomie des exploitations agricoles»* et protection de l'environnement.

Contrat de génération adapté

Au chapitre de l'installation, le contrat de génération sera adapté à l'agriculture, en permettant une aide pendant trois ans au maximum à l'exploitant qui voudra transmettre son entreprise à un salarié âgé de 26 à 30 ans ou à un stagiaire de moins de 30 ans. Le gouvernement estime à 2 000 par an le nombre d'exploitations agricoles dont la transmission hors cadre familial sera ainsi accélérée. L'installation progressive, dispositif aidé, pourra se faire sur cinq ans.

Défense des AOC contre les marques

Pour redonner du poids aux producteurs face à la grande distribution, un médiateur des relations commerciales agricoles pourra être saisi de tout litige sur les contrats et prendre toute initiative. L'Assemblée a aussi donné aux organismes gérant les appellations d'origine et les indications géographiques protégées le droit de s'opposer au dépôt d'une marque pouvant les léser. Le gouvernement a toutefois fait voter des amendements limitant ce droit au cas où le produit protégé est similaire à celui de la marque. Un institut agronomique, vétérinaire et forestier de France sera installé, rassemblant les établissements d'enseignement supérieur agricole public et des organismes de recherche. Plus généralement, le projet de loi veut faire de l'enseignement agricole un levier d'innovation et d'investissement.

Les médicaments et phytos sous surveillance

La loi institue également de nouvelles règles concernant les pesticides et produits vétérinaires. L'Assemblée a approuvé un encadrement de la délivrance d'antibiotiques par les vétérinaires, afin d'éviter que la résistance de l'organisme à ces médicaments ne se propage aux humains par la consommation de viande. De même, le texte prévoit un suivi permanent de l'impact des pesticides sur l'environnement et la santé, et plus seulement juste au moment de leur autorisation de mise sur le marché. Cette autorisation sera délivrée par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire). La publicité pour les produits phytos a été interdite dans les médias grand public. Elle reste autorisée dans la presse spécialisée, Stéphane Le Foll ayant fait rectifier un amendement qui avait été adopté en commission.

Les syndicats espèrent encore faire évoluer la loi

Les syndicats sont mitigés après le vote de la Loi d'avenir agricole. La FNSEA juge que le projet *«ne répond pas complètement aux préoccupations des agriculteurs»* et attend du Sénat, qui doit examiner le texte en avril, *«des améliorations substantielles»*. Elle veut s'assurer que *«les GIEE répondent aux besoins d'innovation au bénéfice du plus grand nombre»*, que le dispositif interprofessionnel soit pérennisé, et qu'un *«véritable statut professionnel de l'agriculteur»* soit mis en place. La Confédération paysanne regrette que *«l'ouverture de l'accès au métier reste très contenue, la diminution de l'usage des pesticides et antibiotiques est très limitée, le pluralisme syndical n'est toujours pas pleinement assumé»*, mais elle assure que *«tout n'est pas encore joué»*. François Thabuis, président des Jeunes agriculteurs, se félicite de la création *«d'outils qui faciliteront la mise en relation entre cédants et jeunes agriculteurs»* et de l'adaptation du contrat de génération à l'agriculture (qui concernera les salariés entre 26 et 30 ans). Considérant qu'*«il reste des sujets sur lesquels la loi peut être améliorée»*, il veut utiliser le Salon de l'agriculture pour mener campagne. S'il est mitigé sur les mesures concernant le foncier, il salue *«l'élargissement du droit de préemption des Safer»*. Sur le sujet, la Coordination rurale *«déplore ce dirigisme dans le paysage foncier rural où le droit de propriété est sans cesse bafoué»*, et craint par ailleurs que la définition de l'agriculteur actif *«exclue du bénéfice des aides PAC les agriculteurs retraités et les pluriactifs»*.

La Fédération nationale de l'agriculture biologique (Fnab) appelle les sénateurs à *«renforcer la cohérence et l'efficacité»* des dispositions du projet de loi d'avenir vers plus d'agro-écologie. L'agro-écologie peut *«donner un avenir à l'agriculture»* en lui donnant les moyens de répondre à des enjeux globaux comme le climat, l'érosion, l'énergie, la biodiversité, la pollution de l'eau. Pour réussir pleinement cette réforme de société, *«nous souhaitons que la loi valide la généralisation de la présence de la société civile et des associations environnementales dans les instances agricoles»*, plaide la Fnab. Par ailleurs, estime la fédération, les parlementaires *«devraient encadrer beaucoup plus la publicité, l'usage et l'autorisation»* des pesticides, pour être en cohérence avec l'orientation agro-écologique, demande-t-elle.

La Confédération des coopératives vinicoles de France (CCVF) estime avoir été *«entendue sur plusieurs points»* par les députés. *«Le texte propose des avancées pour les caves coopératives»*, note la CCVF. La Confédération des caves coopératives cite la clarification de la relation d'activité entre l'associé coopérateur et sa coopérative : une relation spécifique, distincte d'une relation commerciale. Elle cite aussi l'enseignement du modèle coopératif et de l'économie sociale et solidaire dans les lycées agricoles. Elle cite enfin l'ouverture des groupements fonciers agricoles (GFA) aux coopératives agricoles, facilitant l'installation de jeunes viticulteurs par le portage temporaire du foncier.

▸Zoom

Le vote sans surprise : la gauche pour, la droite contre, le centre s'abstient

Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture a été largement adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale, mardi 14 janvier, grâce aux voix des députés PS, Radicaux, Verts et Front de gauche (559 votants, 537 exprimés, 332 pour, 205 contre). Ce texte donne *«un cadre national à une PAC plus verte et plus juste»*, selon Dominique Potier (PS). Il a notamment salué la création des groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE), *«une boussole qui renoue avec la tradition mutualiste et collective de l'agriculture et qui sera un laboratoire de l'agroécologie»*, ainsi que la volonté de *«protéger la terre et mieux la partager au service de la liberté d'entreprendre»*. Pour les écologistes, Brigitte Allain s'est satisfaite d'une série d'avancées, notamment sur le foncier et *«un nouveau souffle»* vers l'agroécologie. Mais elle a prévenu que son groupe *«resterait vigilant à ce que les objectifs du projet de loi guident l'action du gouvernement»*. André Chassaigne, député communiste du Puy-de-Dôme, a salué un texte qui *«omet d'aborder certaines problématiques centrales comme les prix et les revenus, mais présente des avancées attendues depuis longtemps»* et constitue un *«profond changement pour l'orientation agricole de notre pays»*. Un avis que ne partage pas Antoine Herth (UMP) qui a dénoncé un texte *«brouillon, approximatif, uniquement porté par un dogmatisme de gauche»*. Il critique le fait qu' *«aucune mesure ne corrige le déséquilibre entre producteurs et distributeurs»*, que la logique d'installation soit *«complètement réécrite»* en mettant la profession *«sur la touche»* et en laissant tout le contrôle aux départements et régions. Plus modérée, l'UDI (centre) s'est abstenue, estimant par la voix de Thierry Benoit que le texte *«ne répond pas totalement aux attentes concrètes des paysans français»* et *«manque d'ambition»*. Argumentant que *«la modification des pratiques ne sera pérenne que si le revenu est conforté»*, il donne rendez vous au ministre *«en seconde lecture afin de donner un véritable élan pour l'avenir»*. Le texte amendé sera examiné au Sénat en avril.



Patrimoine

Canal de la Cent Fonts : une passerelle entre hier et aujourd'hui

Depuis deux ans bientôt, le canal de la Cent Fonts bénéficie d'un projet d'aménagement d'envergure, dont les travaux se termineront fin 2014. La réhabilitation de l'ouvrage cistercien s'inscrit dans un projet global qui allie tourisme et gestion de l'eau.



Le canal à Saulon-la-Chapelle prend des allures de rivière... Hubert Poullot, président de la communauté de communes du Sud dijonnais et maire de Saint-Philibert, a toujours cru dans ce projet de restauration du canal de la Cent Fonts, un projet qui allie développement touristique et gestion de l'eau.

C'est une rivière au nom improbable, tantôt orthographiée «Sans Fond», tantôt «Cent Fonts», qui chemine sur 17 km, depuis sa source à Perrigny-les-Dijon, pour se jeter dans la Vouge au niveau de l'Abbaye de Cîteaux, après avoir traversé Fénay, Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle, Noiron-sous-Gevrey, Corcelles-les-Cîteaux, Izeure et Saint-Nicolas-les-Cîteaux.

Le cours de son histoire se confond avec l'histoire de l'abbaye cistercienne, patrimoine naturel et patrimoine historique se retrouvant fortement imbriqués depuis que les moines, en l'an de grâce 1212, ont décidé de creuser un canal pour assurer l'alimentation en eau de leur abbaye. Travaux titanesques pour l'époque que de creuser à main d'homme 11 kilomètres de canal et bâtir des ouvrages qui marquent encore les esprits d'aujourd'hui: deux déversoirs latéraux et un pont aqueduc de 5 m de haut, le pont des Arvaux, qui permet le passage du canal au-dessus de la rivière Varaude, à Noiron-sous-Gevrey.

Un projet mûrement réfléchi

Formidables hydrologues, les moines n'avaient pas le droit à l'erreur, car au fil de son parcours, la Cent Fonts alimentait aussi une dizaine de moulins cisterciens, dont le dernier est implanté dans l'enceinte même de l'Abbaye, au droit d'une cascade de plus de 8 mètres de haut. Une chute qui permet de calculer que les moines ont respecté sur toute la longueur de l'ouvrage une pente moyenne de 1 mm pour 1 mètre de rivière, soit un mètre par kilomètre... Si les moines ont choisi d'utiliser l'eau de la Cent Fonts, c'est que le débit de cette rivière est très particulier : c'est le cours d'eau du bassin versant de la Vouge le moins exposé au risque de sécheresse en période d'étiage. Les débits, qui peuvent être faibles, varient peu tout au long de l'année. Mais depuis des années, faute d'entretien régulier, le fond du canal voit son lit occupé par 80 cm de sédiments.

L'appellation Cent Fonts fait référence aux cent fontaines existant sur son cours et semble être historiquement la plus juste. C'est celle en tout cas qui a été retenue par la communauté de communes du Sud dijonnais, présidée par Hubert Poullot, pour s'engager dans le projet de restauration du canal, après que les moines, n'ayant plus la capacité d'entretenir cet ouvrage, ont demandé aux collectivités territoriales d'en acquérir la propriété pour 1 euro symbolique. Le projet, tentant, méritait cependant réflexion et études approfondies. L'occasion était belle pour les collectivités territoriales concernées et les élus des communautés de communes du Sud Dijonnais et du Pays de Nuits Saint-Georges (pour 24% du linéaire), de s'engager dans un projet de réhabilitation du canal de la Cent Fonts, mêlant sauvegarde du Patrimoine, aménagement touristique et de loisirs et maîtrise de la gestion de l'eau.

Patrimoine sauvegardé, environnement préservé...

Le canal traverse les communes de Saulon-la-Chapelle, Noiron-sous-Gevrey- Corcelles-les-Cîteaux, Izeure, Saint-Nicolas-les-Cîteaux. Après réflexion et études, les élus ont présenté un projet suffisamment attractif pour justifier un fort engagement des collectivités territoriales et de l'Europe. 80% du financement des 480 000 €/HT de travaux nécessaires aux aménagements sont assurés par des fonds européens, le Conseil général, le Conseil régional et divers fonds.

Hubert Poullot, pour la communauté de communes du Sud Dijonnais, peut dresser aujourd'hui un premier bilan satisfaisant d'une action initiée en 2012. Au terme des opérations de nettoyage, d'aménagement et de réhabilitation des berges *«le canal aura retrouvé son débit naturel, ses abords seront accessibles à tous avec des sentiers pédagogiques informant sur la flore et la faune»*. La préservation du milieu naturel a nécessité une attention toute particulière à l'aspect environnemental, avec un cahier des charges *«très pointu»*. En 2013, c'est la partie sud du canal qui a été réhabilitée, de l'Abbaye de Cîteaux à Noiron-sous-Gevrey. En 2014, s'ouvre la seconde tranche de travaux qui va concerner le canal jusqu'à l'entrée de Saulon-la-Chapelle.

Parcours de mémoire, d'histoire, parcours de loisirs et de découverte aussi... ce nouvel écrin pour un canal presque millénaire va faire connaître ou relier des lieux emblématiques des communautés cisterciennes qui se sont succédées : l'abbaye bien sûr, le marais du Poulot, le pont aqueduc des Arvaux et une curiosité, la forêt du millénaire (plantée pour les 900 ans de l'abbaye, en prévision de son millénaire).

A mi-chemin de la fin des travaux, Hubert Poullot insiste sur la force d'entraînement d'un projet de développement local, touristique et de loisirs. Un projet ancré dans une histoire cistercienne dont la richesse patrimoniale a contribué à l'attractivité de la région et une démarche *«qui s'inscrit dans la modernité, car elle respecte la mémoire patrimoniale et historique tout en s'adaptant aux différents usages d'aujourd'hui»*.

ANNE-MARIE KLEIN





Le pont aqueduc des Arvaux, perché à 5m de haut au-dessus de la Varaude. Cet ouvrage cistercien a fait l'objet d'une réfection à l'identique en 1747, en partie avec des matériaux du pont médiéval.

Le 13 février à Arnay le Duc

23ème vente de béliers charollais

L'association des éleveurs de moutons charollais de Côte d'Or va organiser sa 23ème vente de béliers reproducteurs à Arnay-le-duc, le 13 février prochain.



Les acheteurs de reproducteurs ne font jamais défaut à la vente d'Arnay qui voit chaque année quatre-vingt jeunes béliers reproducteurs changer de main.

Le rendez-vous est désormais bien installé dans le paysage de la reproduction de moutons charollais. Chaque année les sélectionneurs de béliers reproducteurs charollais proposent aux éleveurs une centaine de béliers. Les reproducteurs, pourvus de toutes les garanties sanitaires, sont triés sur le volet, à la fois sur leur conformation et leur niveau génétique. 140 béliers sont annoncés mais une centaine seulement sera sélectionnée pour la vente.

Jean-Marie Guyot, président de l'association des Eleveurs de moutons charollais de Côte d'Or, se satisfait depuis plusieurs années « de bonnes ventes, à la fois sur le plan du nombre de béliers vendus, qui oscille toujours autour de 80 et plus, et sur le plan des prix qui restent satisfaisants ». La progression des prix est régulière mais ne compense pas les hausses de charges des producteurs.

Pendant longtemps, les principaux acheteurs venaient de groupements dont certains n'hésitaient pas à faire de nombreux kilomètres pour trouver les reproducteurs convenant à leur clientèle. L'Est de la France, le Sud-Ouest, la Loire... sont régulièrement représentés. Jean-Marie Guyot observe cependant que les particuliers sont aussi de plus en plus nombreux à participer à la vente d'Arnay-le-Duc, ce qui est plutôt bon signe.

La liste des béliers proposés à la vente est consultable sur le site de l'association : www.association-mouton-charollais.com

AMK



Les groupements et de plus en plus de particuliers, ont pris leurs habitudes à la vente d'Arnay, preuve qu'ils y trouvent à la fois la qualité et la diversité.

▶ Zoom sur...

Les sélectionneurs participant à la vente

Dumet Roland (Chemin d'Aisey) - EARL Blin (Montagny les Beaune) – EARL Poillot Boyer (Vandenesse en Auxois) – Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey) -Gaec Ferroux Frères (Savilly) – EARL Joubert (Coulmier le Sec) – Gaec Gaudry (Les Bordes-Vievy) – Gaec Verdot (Essertene-Chemin d'Aisey)

▶ Agendas

25-26/01 Saint-Vincent à Saint-Aubin

Le village de Saint-Aubin accueillera la Saint-Vincent tournante les 25 et 26 janvier. Animations tout au long du wee-end et nombreux points de dégustation. Restauration assise et à emporter. Expositions. Renseignements : www.saint-aubin2014.com

30/01 Foire aux livres d'occasion à Beaune

L'association Amnesty International organise une foire aux livres d'occasion le 31 janvier, le samedi 1er février et le dimanche 2 février, à la Chapelle Saint-Etienne, place Ziem à Beaune. Renseignements au 03 80 26 06 72.

05-06/02 Conférence : place des communes et l'intercommunalité

Conférence débat sur la place des communes et de l'intercommunalité dans la loi de finances. Animée par Patrice Raymond, maître de conférence à l'Université de Bourgogne et Stephen Loureiro consultant diplômé en finances locales. Le mercredi 5 février à Nuits-saint-Georges, salle Jean Macé place d'Argentine. Le jeudi 6 février à Mirebeau-sur-Bèze, salle N°7, 2ème étage de la mairie, 32 grande rue, de 18h à 20h.

▶ Agendas

08/02 AG de l'Union nationale du cheval Trait Auxois

L'Union nationale du cheval Trait Auxois convie les éleveurs de la race à sa 1ère assemblée générale ordinaire annuelle, qui se tiendra à Beaune au CFPPA, rue du Parc, le samedi 8 février à partir de 9h.

14/02 Vente de reproducteurs charolais à Créancey

La station d'évaluation de Créancey organise une vente de futurs reproducteurs charolais certifiés race pure le vendredi 14 février prochain à 14h00 au hall d'exposition du Pôle agricole de Pouilly en Auxois (animaux visibles à partir de 10h).
Rens. 03 80 90 68 81.

FDSEA Réunion annuelle sur l'emploi

La Commission Main d'œuvre et le Service Juridique Emploi (SJE) de la FDSEA 21 ont organisé, le mardi 17 décembre, leur réunion annuelle d'information sur l'emploi agricole.

Grâce à un ordre du jour attractif, nouveautés du SJE, dossiers emploi en cours, actualités juridiques…, les employeurs ont été nombreux à participer à ce moment d'échanges.

Les sujets présentés ont portés, en ce qui concerne l'actualité du SJE, sur le développement du Service Paie, sur l'évolution des groupements d'employeurs ou encore sur les nouvelles formations et prestations proposées par la FDSEA 21 concernant la gestion des salariés et l'accompagnement des employeurs lors d'une embauche.

La réunion a également permis de revenir sur le dispositif «Emploi d'Avenir», qui consiste à aider financièrement les employeurs qui recrutent un jeune sans qualification.



Enfin, les actualités juridiques et les évolutions pour 2014 ont été détaillées, comme par exemple les évolutions des contributions chômage ou encore la nouvelle réglementation concernant le temps partiel, consécutive à la loi de sécurisation de l'emploi.

Les participants ont eu le loisir de poser toutes les questions qui les préoccupaient au fil de la réunion et également lors du pot convivial qui a clôturé cette après-midi riche en informations.

CLAAS RÉSEAU AGRICOLE AUVERGNE
RN9 - SAULZET - 03800 GANNAT
Claude RESSAUT
Tél. 06 87 84 88 24
04 70 90 30 11





PRIX SANS REPRISE

OCCASIONS CLAAS

TRACTEURS
CLAAS AXION 810 CEBIS 2008
CLAAS CELTIS 456 RX 2006
CLAAS ARION 640 CEBIS 2012
RENAULT ARES 656 RZ 2001
CLAAS ARES 557 ATX 2008
CLAAS ARION 610- 630
CLAAS AXOS 320-330
N-H TL 90 A 2006

PRESSES
CLAAS ROLLANT 455 2010
CLAAS ROLLANT 255 RC 2003
CLAAS ROLLANT 240 2003
CLAAS VARIANT 360 2007-2008
CLAAS VARIANT 260 2004-2007
DEUTZ MPR 125 R 2004
BB 960 2002-2003

MOISSONNEUSES-BATTEUSES
CLAAS LEXION 540 2005-2006
CLAAS TUCANO 320 2007-2010
CLAAS MEDION 310 2007
CLAAS TUCANO 470 2010
CLAAS MEDION 340 2001
CLAAS LEXION 570 2009

MATÉRIELS DIVERS
PULVE HARDI 1200 L 1999
PULVE HARDI MEGA LPY 2005
CLAAS JAGUAR 820 2000-2001
CHARRUE GREGOIRE RN7 2006
CHARRUE HUARD 475 T 1998
CHARRUE KONGSKILDE 2009
CHARRUE HUARD MM 150T 1997
PAILLEUSE CASTOR 30 RC 1997

MATÉRIELS FENAISON
CLAAS LINER 470 S 470 T 2007-2008
FELLA TS 1601 1997
KUHN GA 4321 GM
VOLTO 52 2004
FELLA TH 540 D 2000
KRONE KW 550 2002
LELY STABILO LOTU 2008
CLAAS DISCO 3000 TC 2005
CLAAS DISCO 260 1995

JOURNÉES OCCASIONS 28, 29, 30 janvier

Nombreux matériels en stock CLAAS

www.tracktomarket.com/auvergne

▸ Formations

Analyse de la performance technico-économique en agriculture biologique

Vous procurer les moyens d'analyser et de valoriser vos productions à travers une approche Technico-Économique globale, puis en relation avec votre exploitation et en phase avec la législation
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 30 janvier 2014 à Saint Seine l'Abbaye, salle de la mairie
Public concerné : Polyculteurs et Polyculteurs-Éleveurs de Côte d'Or : adapté à l'Agriculture Biologique, ouvert à l'Agriculture Conventionnelle
Contact : Pierre Robin (Chambre Agriculture de Côte d'Or)– 03.80.91.06.76 – pierre.robin@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d'Or)– 03 80 91 06 76 – pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Créer ou entrer dans une société : réussir mon projet d'association

Comprendre et mettre en œuvre tous les aspects juridiques et fiscaux de son projet sociétaire et organiser les aspects relationnels entre associés notamment le partage du travail et des objectifs collectifs et individuels.
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 9 et 11 avril 2014 ou 11 et 13 juin 2014 ou 17 et 19 septembre 2014 ou 17 et 21 novembre 2014 - Dijon
Public concerné : Avoir le projet de créer ou intégrer une société
Contact : Sebastien Gautier(FDSEA21)– 03.80.68.67.68 - sje.fdsea21@orange.fr
Responsable de stage : Valérie Coquard(Chambre Agriculture de Côte d'Or) –03.80.68.66.42 – valerie.descours@cote-dor.chambagri.fr

Assemblée générale du GIE Charolais évaluation

Communiquer pour booster les ventes

Le 20 janvier, les adhérents du GIE Charolais évaluation se sont réunis en assemblée générale au pôle agricole de Créancey. Le bilan des ventes 2013 confirme la bonne tendance, avec des prix en progression. En 2014 l'accent est mis sur la communication.



Jean-Pierre Godot a salué l'engagement des membres du GIE Charolais évaluation, en insistant sur *«l'importance du collectif et de l'implication de chacun»*

Une vente le 14 février, jour de la Saint-Valentin, cela marque les esprits. Ce sera bien entendu un événement phare pour les adhérents du GIE Charolais évaluation, réunis au pôle agricole, pour leur assemblée générale annuelle. En revenant sur les résultat de 2013, Jean-Pierre Godot, président du GIE a salué *«l'ensemble du travail accompli sur la station depuis dix ans»*, un travail de sélection qui porte ses fruits puisque, sur dix veaux contrôlés, huit sont vendus, avec des prix en nette progression.

Entre 2008 et 2013 on est ainsi passé de 2500 euros à plus de 3100 euros. Un différentiel qui *«est le fruit du travail de sélection à l'entrée et de la conduite alimentaire»* précise le président, qui souligne en passant *«l'importance du collectif et de l'implication de chacun»* dans ce type de structure.
Plus la pression de sélection à l'entrée est forte, meilleures seront les ventes avec l'assurance de proposer des animaux de qualité, qui satisferont un maximum d'acheteurs. Avec une période d'évaluation raccourcie désormais, le GIE a fait le choix d'un recrutement en ferme. La formule a ses avantages, avec un choix d'animaux élargi, des frais limités pour les élevages, moins de stress pour les animaux... en 2013 en plus, la station d'évaluation de Créancey a initié un partenariat avec la station d'évaluation de Jalogny, en Saône et Loire. 68 élevages ont ainsi participé à la sélection en ferme en 2013 (soit 36 de plus qu'en 2012), sur les 140 veaux proposés (80 de plus qu'en 2012), 45 ont été retenus, dont 37 *«souhaitables»* répondant à toutes les exigences des critères de sélection. Avec 18% de veaux *«Espoirs»* le GIE se trouve donc dans la norme. Florence Marquis, directrice de Charolais France, qui présentait le bilan de la station a noté *«le bon niveau des résultats du GIE»*. Un bon niveau qui doit être maintenu alors que globalement, toutes les stations progressent.

Pour améliorer la visibilité et les performances du GIE, les responsables misent en 2014 sur la communication avec un nouveau site. Ce site élaboré en commun avec la station de Jalogny donnera une plus large place aux animaux avec des vidéos permettant aux acheteurs éventuels de se faire une idée encore plus précise de la sélection. La majeure partie du financement du site est assurée grâce au partenariat engagé avec Dijon Céréales. Des mises à jour régulières, ainsi qu'une version en anglais sont prévues afin d'assurer la meilleure visibilité, y compris à l'étranger. Un soin tout particulier étant apporté à la question du référencement du site pour une accessibilité plus rapide aux informations proposées.

AMK

Sécurité au travail

Remise d'E.P.I. à la MFR de Quétigny

Douze élèves de la classe de seconde professionnelle agricole de la Maison familiale rurale (MFR) de Quétigny, viennent de recevoir leur Équipement de protection individuelle (ÉPI).



Cet équipement de protection individuel remis aux élèves, est financé par une dotation à l'entrée en seconde Pro du Conseil régional de Bourgogne, pour tout nouvel élève entrant dans une filière professionnelle. Groupama s'est associé à cette démarche en participant financièrement à l'achat des équipements. M. Régnier, de la MSA, a rappelé l'importance de ces équipements en matière de prévention des accidents.

Le directeur de la MFR a présenté les actions mises en place au sein de l'établissement auprès des jeunes, comme l'initiation à l'utilisation en sécurité du tracteur agricole, la formation SSTa et une approche du DUER sur l'entreprise agricole.

L'ensemble des EPI est composé de : bottes et chaussures de sécurité, protection auditive et visuelle, combinaison de travail, gants et masques, le tout dans un sac permettant de les ranger facilement.

Ce matériel a été fourni par Sécurama Dijon.
Étaient présents lors de cette remise : Mme Gauthier, présidente de la caisse locale Groupama Dijon et M. Larue, trésorier ; Mme Robin, présidente de la MFR de Quetigny ; M. Régnier, conseiller prévention à la MSA ; M. Waeber, PdG de Sécurama ; M. Camou, directeur de la MFR de Quétigny ; les formateurs responsables du groupe. Les jeunes sont repartis fiers avec leur équipement et avec cette recommandation à tous : *«de ne pas laisser ces ÉWPI au fond du sac, mais de les porter pour travailler en sécurité»*.

COMMUNIQUÉ

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47



Décès de l'ancien président de la FDSEA 58

René Manneheut avait œuvré en faveur de l'agriculture nivernaise

Bien connu des organisations professionnelles agricoles du département, René Manneheut, président de la FDSEA 58 de 1984 à 1993, est décédé jeudi 16 janvier des suites d'une longue maladie. Il laisse le souvenir d'un homme de convictions et d'actions *«prêt à se battre pour les agriculteurs de la Nièvre, mais pas sans eux».*



Après son engagement syndical à la FDSEA58, René Manneheut était devenu administrateur de la caisse régionale de Crédit agricole.

Lundi 20 janvier après-midi, à ses obsèques, c'est François Thibault, le président du Crédit agricole Centre Loire qui, au nom de la profession agricole, a tenu à saluer la mémoire de René Manneheut. La nouvelle de sa disparition a attristé bon nombre de responsables professionnels qui ont agi et oeuvrent encore en faveur de l'agriculture dans le département et qui ont ainsi souhaité lui rendre un dernier hommage. *«René était arrivé un jour en voiture de Normandie, avec un fût de cidre, et il n'était jamais reparti. Il fait partie de ces personnalités marquantes dont la Nièvre a eu et aura encore besoin»* saluait ainsi Eric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture, en début de semaine. Marié et père de trois enfants, René Manneheut était né en 1938 à Avranches (Manche) chez des parents polyculteurs-éleveurs. Il s'était installé en 1964, donc, sur une ferme céréalière à Bitry, non loin de Saint-Amand-en-Puisaye, où, sur 114 ha, il produisait maïs, blé et avoine destinés à nourrir son élevage avicole. En 1984, quand il a accède à un premier mandat de président de la FDSEA58, en remplacement de Guy Roy, il est chef d'une entreprise de 9 salariés s'occupant de 18 000 poules pondeuses. Toutefois, René Manneheut se considérait *«plus comme agriculteur que comme aviculteur»* parce que *«tout découle du travail de la terre»* avait-il expliqué à la presse lors de son élection en mai 1984. Il avait été reconduit deux fois à la tête du syndicat en 1987 et 1990, avant de céder la présidence à François Torcol en 1993.

Manifestations et Ordre national du Mérite

«Homme de dialogue et de médiation» selon Régis Amiotte, qui a été son directeur à la FDSEA, *«il a su unir l'ensemble des OPA de la Nièvre autour d'un développement dynamique de l'agriculture et de l'élevage»*. C'est-à-dire que René Manneheut était à la fois un homme de convictions et un homme d'actions. Comme en pleine crise de l'élevage, se rappelle l'ancien directeur, où il a su mobiliser les troupes syndicales, *«d'abord à Limoges avec les départements du grand Bassin allaitant, puis à Nevers où il a contenu les milliers d'éleveurs venus de toute la France dans la ville de Pierre Bérégovoy, alors ministre de l'économie et des finances»*. Homme de communication, René Manneheut a aussi été naturellement l'un des acteurs du *«redressement»* de l'hebdomadaire régional Terres de Bourgogne. Un peu plus tard, en reconnaissance de son travail pour la ruralité et pour l'agriculture, René Manneheut a été décoré, à Arleuf, de l'Ordre national du Mérite, des mains du président de la République d'alors, le Nivernais François Mitterrand. Après les 9 années passées à la tête de la FDSEA 58, René Manneheut continua à s'engager dans les OPA, notamment en tant qu'administrateur de la Caisse régionale de Crédit agricole, au côté de Paul Cabarat. Catholique pratiquant, l'ancien responsable syndical avait, dans les dernières années, pris un engagement sacerdotal dans le Nord du département, en devenant diacre. A sa famille et à ses proches, Terres de Bourgogne présente ses plus sincères condoléances.

E.C.

▸ Hommage

Merci René !

Permettez-moi en quelques mots, au nom de l'ensemble des Organisations Professionnelles Agricoles de la Nièvre, de rappeler les engagements au service de l'agriculture de son département d'adoption de celui que chaque agriculteur avait appris à connaitre et à appeler par son prénom : René.

Venant de la Manche et s'installant avec son épouse à Bitry, à la ferme de la Tuilerie, pour créer une exploitation à dominante avicole, son insertion n'allait pas de soi, dans un département où l'élevage charolais et les céréales règnent en maître.

Pour autant, par une large palette d'expériences agricoles acquises au cours de différents stages à travers la France, par sa réussite professionnelle sur les terres ingrates de la Puisaye, par son ouverture et son attention naturelle pour son voisinage, par ses qualités relationnelles, René est rapidement accepté, reconnu puis sollicité pour assumer des responsabilités locales dans le syndicalisme agricole.

Des responsabilités qui deviendront multiples et dans lesquelles il saura s'investir avec assiduité et détermination tout en composant avec ses charges familiales et son entreprise avicole où ,secondé par son épouse Marie Thérèse, il doit manager un personnel conséquent et assurer la relation avec une clientèle nombreuse et diversifiée.

Très rapidement, son sens de l'engagement au service du collectif l'amène à siéger au conseil puis au bureau de la FDSEA.

Sa curiosité innée, ses qualités d'écoute, son empathie pour l'ensemble des filières agricoles, sa recherche permanente du consensus, son intégrité le font émerger comme le leader naturel de ce qu'il appelait la FEDE dont il deviendra président en 1984, fonction qu'il assurera jusqu'en 1993.

Une responsabilité dans laquelle il donnera la pleine mesure de ses talents, défendant la cause du monde agricole auprès des pouvoirs publics, n'hésitant pas à parcourir le département dans ses moindres recoins afin de redynamiser les structures locales avec en permanence le souci d'aider les plus faibles, de laisser le moins d'agriculteurs possible au bord du chemin.

Que de visites sur le terrain, que d'heures passées au téléphone ou à son bureau à Nevers, à écouter, à réconforter, à encourager tout en actionnant en parallèle ses réseaux, pour tenter de trouver des solutions humainement acceptables.

Une tâche faite d'humilité et de dévouement, en communion étroite avec un solide corps de valeurs personnelles, légitimé autant par son expérience de gestionnaire avisé que par son souci permanent de mettre l'économie au service de l'homme.

Une tache facilitée par ses autres engagements dans les principales organisations professionnelles du département où son sérieux, ses qualités professionnelles et humaines avaient été depuis longtemps repérées et appréciées :

- Au Centre d'Economie Rural d'abord dont il fut vice-président de 1980 à 1994
- Ensuite à la Chambre d'Agriculture où il assumera la vice-présidence de 1984 à 1993
- Enfin à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Nièvre où il entre comme administrateur en 1990 pour en prendre la présidence en 1994.

suite à la fusion en 1995 avec les caisses régionales du Cher et du Loiret, René occupera la fonction de vice-président de la nouvelle Caisse Régionale Centre Loire jusqu'en 2003.

Tout en ayant assuré la Présidence de la Caisse Locale de St Amand durant plus de 15 ans

Un engagement pluriel que René complétera par des responsabilités au niveau régional Bourgogne:

-le Conseil Economique et Social en 1989

-la gérance du Journal agricole Terres de Bourgogne à partir de 1992

Après avoir cédé la ferme de la Tuilerie et s'être retiré à La Berjatterie où il développe une activité de chambres d'hôtes, il s'engagera successivement :

- dans les Gites de France dont il assurera pendant plusieurs années la présidence Nivernaise,
- dans l'association des Anciens Elus Nivernais du Crédit Agricole dont il deviendra président en 2003, fonction qu'il exerçait encore récemment malgré la maladie,
- sans parler bien sûr de ses engagements au niveau de la paroisse et du diocèse.

Fort de ce parcours exceptionnel fait de dévouement et d'engagement, René fut successivement élevé au grade de Chevalier puis Officier du Mérite Agricole ainsi qu'au grade de Chevalier dans l'ordre National du Mérite

Décorations hautement méritées mais qu'il passait sous silence car pour lui la véritable reconnaissance se lisait sans doute d'abord dans le regard de ses pairs agriculteurs, par la gratitude de ceux qu'il avait aidés à surpasser les moments difficiles, par l'efficacité des organisations qu'il avait contribué à construire, par les valeurs de solidarité et de responsabilité qu'il avait su insuffler

Aidé en toutes choses par son accessibilité, sa disponibilité, sa modestie, son écoute, son esprit positif qui rendaient l'entrée en contact avec René si facile et les échanges si simples, si sympathiques, si réconfortants

Puisse ce témoignage d'une vie consacrée à l'engagement au service du bien commun servir d'exemple et susciter des vocations dans notre monde agricole et rural Nivernais.

Dominique Thibault
Vice-président du Crédit Agricole Centre-Loire

▸ Agenda

06/02 Enchères *«vêlages faciles»*

La Station *«vêlages faciles»* du Marault organise sa 5ème vente aux enchères le 6 février, avec présentation des animaux dès 9h et début des enchères à 14h. Cette année, le programme initié en 2008 par le Herd Book Charolais propose un catalogue de 42 reproducteurs en provenance de 16 départements. Suite à une pression de sélection importante, les veaux ont été sélectionnés sur leur morphologie et leur niveau génétique, en particulier sur les facilités de naissance et du côté des mères sur les qualités maternelles (aptitude au vêlage et IVMAT). Les futurs reproducteurs sont nés entre le 20 novembre 2012 et le 25 janvier 2013 et affichent un poids moyen à la naissance de 46 kg. Les veaux sont issus de 32 pères différents et cette 5ème édition offre un panel de reproducteurs adaptés à tout type d'élevage et de production (animaux précoces, renouvellement, vêlage sur génisses de 2 ans, croisement...). Trois veaux sont également génétiquement sans corne. Le 6 février, la mise à prix sera de 2500€. D'ici-là, le catalogue des animaux et le formulaire d'achat à distance sont disponibles sur le site www.charolaise.fr/pôleracial. Des visites seront aussi organisées, avant la vente, sur le site du Marault, tous les mercredis de 10h à 16h.

1er/03 Concours interdépartemental de taille de vigne

Comme tous les deux ans, l'ASAVPA de la Nièvre, association de salariés agricoles, organise son Concours interdépartemental de taille de vigne, qui réunit habituellement des concurrents de Bourgogne et du Centre (Nièvre, Côte d'Or, Saône-et-Loire, Beaujolais et Chablis), de Champagne, du Jura, de Savoie et du Val de Loire... Cette année, la 13ème édition aura lieu sur le Domaine Champeau à Saint-Andelain (58) à partir de 12h30. Une épreuve théorique en 20 questions tournera autour de la vigne, du vin et des risques du métier (avec la MSA). Une épreuve pratique, rapportant le plus de points, verra les concurrents tailler chacun 8 souches en 20 minutes, selon la méthode de la Guyot simple adaptée à la lutte contre les maladies du bois. Après la visite de l'exploitation viticole, la remise des récompenses et du Sécateur d'or se déroulera à partir de 18h, avant un repas et une soirée festive à la salle des fêtes de Saint-Andelain. L'ASAVPA et son animatrice, Marie-Aline Saltel, délivrent les informations et enregistrent les inscriptions au concours, dès maintenant, au 03 86 93 40 27 ou par mail à: asavpa58@yahoo.fr.

Projet de fiscalisation du salaire différé

«C'est la mort des aides familiaux !»

Les JA de la Nièvre sont vent debout contre ce qu'ils considèrent comme une atteinte irrémédiable au statut d'aide familial. Ils ont appris en catimini, mi-décembre, que le Projet de loi de finances (PLF) prévoyait d'imposer les revenus versés à échéance aux jeunes engagés dans ce type de démarche. *«Inacceptable»* selon Alexandre Lorré, leur président, et Jean-Charles Seutin, tous les deux ayant été aides familiaux sur la ferme de leurs parents.



Pour le président des JA58, cette nouvelle imposition, « c'est la mort des aides familiaux »!

Le gouvernement veut-il mettre un terme à cette spécificité du monde agricole qui autorise des parents agriculteurs à déclarer leurs jeunes en tant qu'aides familiaux sur leurs exploitations? Toujours est-il que le projet de loi de finance 2014 prévoit de fiscaliser les salaires différés, c'est-à-dire les revenus que ces aides familiaux touchent à la fin de ce qui n'est pas un contrat. Mi-décembre, les JA de la Nièvre ont eu écho de cette hypothèse et ont décidé de se mobiliser. Alexandre Lorré, leur président, lui-même ancien bénéficiaire de ce statut, a rencontré Michèle Kirry, la préfète de la Nièvre, et Christian Paul, le député, pour leur faire part de ses interrogations et de sa vive désapprobation. *«C'est la mort des aides familiaux»* envisageait-il déjà, en fin de semaine dernière, alors que nombre de jeunes se destinant à l'agriculture souhaite emprunter ce chemin, pour se former et acquérir de l'expérience. En cause, la loi de finances 2014, dont on dit qu'elle a de fortes chances d'être adoptée en l'état, prévoit dorénavant une imposition sur le salaire différé. C'est ce que les parents exploitants versent, au bout de cinq ans maximum, et pour un plafond de 65 000 euros, aux jeunes qui ont été déclarés à la MSA en tant qu'aides familiaux. Il peut s'agir d'un salaire en numéraire ou en nature (vaches, matériel lors d'une installation ou don de parts sociales par exemple). *«Jusqu'à maintenant, ce statut avait l'avantage de permettre à des agriculteurs de bénéficier de la main d'œuvre d'un de leur proche lorsqu'ils n'avaient pas les moyens de verser un salaire et, surtout, c'était la garantie durant cinq ans d'une couverture sociale minimum pour le jeune»* justifie Jean-Charles Seutin, qui a été aide familial jusqu'en juin 2012 sur l'exploitation familiale à Saint-Germain-des-Bois, avant de devenir salarié d'un groupement d'employeurs mis à la disposition de ses parents pour s'occuper d'un nouvel atelier avicole.

Un tiers du salaire différé en impôts

Ce qui irrite les JA, c'est que la nouvelle imposition prévue du salaire différé risque de précariser davantage des jeunes pourtant motivés par cette forme d'accès au métier. Voire de les en empêcher, à un moment *«où nous insistons sur le nécessaire renouvellement des générations en agriculture»*. Alexandre Lorré fait les comptes. A partir d'une simulation réalisée par un centre de gestion, si la loi est adoptée, l'État réclamera désormais 12 687 euros d'impôt sur le revenu et 9 120 euros de CSG à un jeune qui aura touché son salaire différé et qui ne disposerait pas de nouveau revenu l'année suivante. Ce sera même 17 738 euros d'IRPP et 9 120 euros de CSG s'il est devenu salarié après avoir été aide familial. *«C'est presque un tiers de son salaire d'aide familial qui passera au fisc»* s'agace-t-il. Jean-Charles Seutin confirme: *«c'était un revenu exceptionnel qui n'était pas imposable et qui restait avantageux pour un jeune. Il bénéficiait d'une couverture sociale et il pouvait espérer avoir l'opportunité de s'installer à l'issue. Là, le projet de loi de finance rend le statut d'aide familial coûteux pour le jeune. Dans ce cas de figure, en 2007, je ne me serais pas mis aide familial»* insiste-t-il. Et il n'aurait sans doute pas pu progressivement s'intégrer professionnellement à la ferme de ses parents. Manque-à-gagner et difficulté d'honorer les impôts l'année d'après, avec ou sans revenu nouveau: les conséquences seront lourdes si l'imposition doit entrer en vigueur le 30 juin prochain. *«Nous ne nous faisons pas trop d'illusion, le projet -passé presque inaperçu- est déjà très avancé, mais nous demandons un aménagement: par exemple, que l'imposition sur ce revenu exceptionnel soit désormais étalée sur les cinq ans qui suivent le versement»*. De sorte de ne pas trop fragiliser financièrement des jeunes qui veulent, légitimement, bien démarrer dans la vie...

EMMANUEL COULOMBEIX



Ancien aide familial aujourd'hui salarié sur la ferme de ses parents, Jean-Charles Seutin dénonce le projet de loi de finance qui amputera le revenu exceptionnel de près du tiers de sa valeur.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER

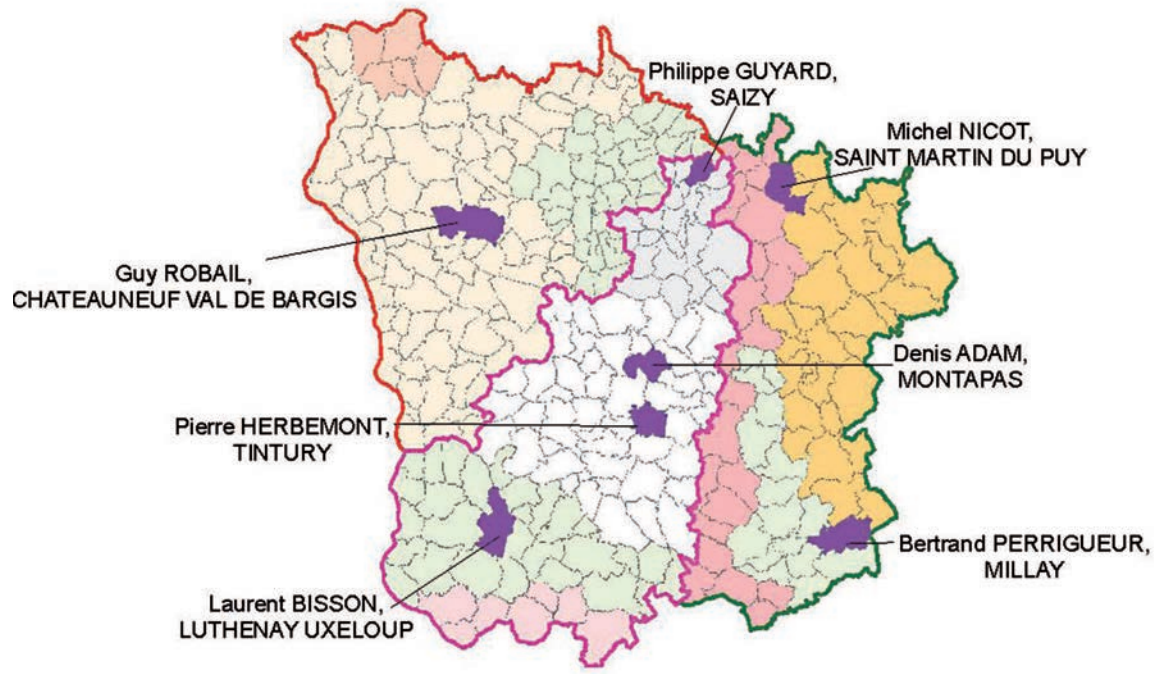
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Dispositifs «élevage » de la Chambre d'agriculture (6/9)

Maîtriser le coût alimentaire des animaux de l'exploitation

Sixième séquence des actions menées par le service Elevage de la Chambre d'agriculture de la Nièvre afin d'aider les éleveurs à mieux maîtriser la gestion de l'herbe sur leurs exploitations. Ce nouveau volet concerne la maîtrise de l'herbe au pâturage et son impact sur les performances animales. Plus particulièrement, il s'agit de présenter le dispositif des suivis de vaches suitées de veaux femelles non complémentés au pâturage.



7 lots de vaches suitées de veaux femelles non complémentés au pâturage sont suivis entre le lâcher et le sevrage.

Nos systèmes d'élevage allaitants sont en évolution permanente. Depuis quelques années, nous constatons une augmentation des charges opérationnelles, tout particulièrement liée au recours aux concentrés : augmentation des quantités distribuées et depuis 2010 augmentation du prix moyen des concentrés (céréales et aliments du commerce). Comment est-il possible de maîtriser et infléchir ce niveau de coût alimentaire sur nos exploitations ? Un des levier permettant de mieux maîtriser ces charges alimentaires repose principalement sur la bonne maîtrise de l'axe *«ruminant-pâturage-fourrage»*. Il s'agit de mieux gérer les ressources en herbe au pâturage afin de favoriser l'autonomie fourragère tout en maintenant les performances animales et les volumes de production.
En d'autres termes, une bonne maîtrise de la gestion de l'herbe au pâturage permet d'obtenir de bonnes croissances pour des veaux sans complémentation tout en assurant des stocks hivernaux. Ainsi, depuis le printemps 2012, les services de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre ont mis en place un dispositif de référencements de proximité consacré à la gestion des ressources en herbe au pâturage.

Pour la deuxième année consécutive, ce dispositif consiste à suivre sept lots de vaches suitées de veaux femelles non complémentés. Ainsi, les croissances des veaux sous la mère sont principalement liées à la gestion de l'herbe au pâturage (qualité et quantité d'herbe disponible). L'objectif est d'acquérir des repères locaux (nombre de parcelles, chargement optimum au printemps et en été, temps de séjour par parcelles,...) permettant de mieux gérer l'herbe au pâturage tout en maintenant de bonnes performances pour les veaux non complémentés.

Mesure à l'herbomètre

Afin de représenter les différentes conditions climatiques et de types de sols nivernaises, les suivis sont répartis au mieux sur les trois régions naturelles : Plateau de Bourgogne, Centre Nivernais et Morvan (voir carte). Selon les lots suivis, le pâturage *«tournant»* s'organise autour de :
- 2 à 5 paddocks au printemps (chargements compris entre 30 et 80 ares / UGB)
- 2 à 7 parcelles en été (chargements compris entre 40 et 90 ares/UGB).

Les suivis consistent à mesurer, à l'herbomètre, les hauteurs d'herbe en entrée et sortie de parcelle pâturée ainsi que de noter les temps de présence des lots sur chacun des paddocks. Les couples mère-veau sont également pesés au lâcher, en juin et au sevrage. Ces mesures et observations permettent ainsi de suivre l'évolution de la croissance des veaux femelles non complémentés ainsi que la reprise de poids des vaches entre le lâcher et le sevrage en fonction des différentes organisations au pâturage.

Dès la mise à l'herbe 2014, ce dispositif va être renouvelé. Il sera question de suivre des lots conduits sur au moins 3 parcelles au printemps et 4 en été afin de confirmer les références obtenues les années précédentes. Ces suivis sont permis grâce à une forte implication des sept éleveurs participants au dispositif, accompagnés par les techniciens de la Chambre d'agriculture. Nous vous communiquerons les résultats de ces deux années de suivis dans un prochain article ainsi que dans un document technique qui sera disponible à la Chambre d'Agriculture et sur notre site Internet.

Vos contacts: Christian Bourge, responsable de l'équipe élevage (03 86 93 40 52), Jean-Louis Bridier, conseiller bovin allaitant, alimentation, bâtiment (03 86 93 40 54), Perrine Raverat, conseillère bovin allaitant (03 86 93 04 11), Christophe Rainon, conseiller en production ovine (03 86 93 04 07), Francis Bougarel, conseiller bovin allaitant (03 86 93 04 16).

▶ Témoignage

Pâturage tournant et GMQ optimisé

Bertrand Perrigueur est à la tête du GAEC du Grand Montigny à Millay. Depuis 2012, il participe activement au suivi mis en place par la Chambre d'agriculture des vaches suitées de veaux femelles non complémentés au pâturage. Un lot de 10 vaches et de 10 veaux sont pesés, au lâcher, en juin puis au sevrage. Même si les bénéfices des références de l'étude apporteront plus à ses collègues nivernais qu'à lui-même, l'éleveur considère que *«c'est toujours intéressant de s'inscrire dans une telle démarche. Cà marche et je conseille à mes voisins d'essayer. Je suis convaincu du résultat»* explique-t-il. Si sa ferme a été choisie par les conseillers de la chambre, c'est que Bertrand Perrigueur n'en est pas à ses premières tentatives en matière de conduite de l'élevage selon l'axe ruminant-pâturage-fourrage. *«Mon père, déjà, pratiquait le pâturage tournant il y a 30 ans et je poursuis dans sa voie. Je ne complémente pas les animaux au pré. Nous avons toujours travaillé sur les qualités maternelles, la première complémentation, c'est le lait et avec mon système herbager, je n'ai aucun intérêt à acheter des aliments ailleurs»*. Pour jouer le jeu à fond, il fait tourner ses lots *«sur 5-6 parcelles au lieu d'1 ou 2»*. Entre la sortie des animaux et l'entrée sur une nouvelle parcelle, il se passe entre 25 et 30 jours et l'avantage, selon Bertrand Perrigueur, c'est que *«la flore a le temps de bien se refaire. L'herbe est de bonne qualité et çà permet de faire concurrence aux adventices»*. Evidemment, cela lui demande un peu plus de travail, d'autant plus que pour l'abreuvement, il est obligé de découper certaines de ses clôtures pour que chaque parcelle donne accès à l'abreuvoir. Mais il estime que le jeu en vaut la chandelle car *«en sortant les animaux quand l'herbe est à 5-6 cm après les avoir rentrés à 12-18 cm, l'herbe est de meilleure qualité et la cicatrisation plus facile»*. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: *«le GMQ de mes veaux tourne autour de 1100 à 1200 g/j au lieu de 800-900 g/j en moyenne pour des animaux qui ne tournent que sur 2-3 parcelles»*. Bien sûr, ces résultats sont aussi le fruit d'une attention assidue à la conduite du système, notamment pour ce qui est de la sélection (via les centres d'insémination), de la performance et du développement. Bertrand Perrigueur, qui a donc suivi avec la Chambre deux pâturages, en 2012 et 2013, est *«bien reparti pour 2014»*. Il contribue pleinement aux actions en faveur d'une optimisation de l'alimentation des veaux, d'une réduction des coûts et d'une croissance sereine. Ses résultats, parmi d'autres, serviront peut-être à ses collègues nivernais.

▶ Formations

27/01 Appréhender la réglementation
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le thème *«appréhender la réglementation sur son exploitation»*, le 27 janvier prochain à Nevers. Objectif: identifier les principales réglementations qui s'appliquent sur l'exploitation, évaluer le niveau de conformité et bâtir un plan d'amélioration de ses pratiques par rapport aux principales réglementations. Contact: Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

28/01 et 29/04 Dresser et utiliser son chien de troupeau
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose un stage de perfectionnement 2è niveau ovins dont l'objectif est de perfectionner son chien de troupeau, les 28/01 et 29/04 prochains à Chevannes Changy. Contact: Christophe Rainon au 03 86 93 04 07.

22/01 et 29/01 Exigences réglementaires et Mes p@rcelles
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur deux jours, les 22/01 et 29/01 à Nevers, afin d'être capable de répondre aux exigences réglementaires sur son exploitation en sachant utiliser l'outil internet Mes P@rcelles. Contact: Vivien Vacher au 03 86 93 40 59.

De janvier à mars Projet collectif en AOC Coteaux du Giennois
La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose un stage à Cosne-sur-Loire pour mettre en place un projet collectif pour l'AOC Coteaux du Giennois, sur 4 demi-journées de 4 heures, soit un total de 16 heures, du 21 janvier au 6 mars. Contact: Benedicte Bracq au 03 86 93 04 01.

Janvier, février et mars Formations Certiphyto
Au premier trimestre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une série de formations de deux jours au Certiphyto. Les dates retenues sont les 21 et 23 janvier à Decize, les 28 et 30 janvier à Corbigny, les 11 et 13 février à Varzy, les 18 et 20 février à Nevers, les 25 et 27 février à Moulins-Engilbert et les 4 et 6 mars à Decize. Contact: Marie-Luce Soudière, conseillère agro-environnement de la Chambre d'agriculture, au 03 86 93 40 62 ou par mail à: marie-luce.soudiere@nievre.chambagri.fr.

▶ Rendez-vous

Captages «Grenelle» sur le Bassin Seine Normandie

Une rencontre technique sur la fertilisation azotée le 6/02 à Clamecy. Dans le cadre de l'animation autour des captages d'eau potable *«Grenelle»*, la cellule d'animation de la mairie de Clamecy et la Chambre d'agriculture organisent une rencontre technique sur la gestion de la fertilisation azotée, le 6 février à 14h à la mairie.
Cette demi-journée au profit des agriculteurs des environs de la sous-préfecture du Nord du département a pour objectif de leur donner des règles de décision avant la période des premiers apports d'engrais de l'année, selon Guillaume Dalleau, l'animateur agro-environnemental de la cellule BAC *«Grenelle»*. Les conseils seront ainsi adaptés aux contextes locaux de ces Basins d'alimentation de captage (Clamecy, Vaux du Beuvron, Surgy Pousseaux, Dornecy, Brinon-sur-Beuvron), particulièrement sensibles aux transferts de nitrates vers la nappe souterraine. Un guide sur la fertilisation azotée sera également fourni à l'issue de la journée afin que les agriculteurs puissent garder avec eux les enseignements de cette journée et en faire un *«véritable outil d'aide à la décision pour leurs choix à venir»*.
Guillaume Dalleau insiste sur le fait qu'étant donné les prochaines échéances (5ème programme d'actions de la Directive nitrates, arrêté préfectoral formalisant un plan d'actions agricoles *«Grenelle»*, proposition de MAE...), cette rencontre sera une réelle opportunité d'entamer, ou poursuivre, une réflexion sur des pratiques préservant davantage les ressources en eau potable. La participation est gratuite, ouverte à chaque agriculteur exploitant au moins une parcelle sur les BAC *«Grenelle»* de la Nièvre et de l'Yonne et nécessite une inscription par téléphone au 03 86 27 54 32 ou au 06 78 99 35 01, ou par mail à guillaume.dalleau@mairie-clamecy.fr.
Au programme
13h45 – 14h: accueil des participants
14h – 14h30: le contexte des BAC (sensibilité des captages *«Grenelle»*, nature des transferts hydriques, enjeu nitrates) par Guillaume Dalleau, animateur des captages *«Grenelle»*.
14h30 – 14h45: 5è programme d'actions de la directive nitrates (changements par rapport au 4è programme, zones d'actions renforcées, impact sur les exploitations) par Céline Beauvois, conseillère de la Chambre d'agriculture.
14h45 – 15h30: le pilotage de la fertilisation azotée (mode de calcul de la fertilisation minérale, stratégies d'apport, choix des engrais, détails des leviers agronomiques) par Céline Beauvois, de la Chambre d'agriculture.
15h30 – 15h45: l'évaluation des reliquats azotés à la sortie de l'hiver, par Céline Beauvois (Chambre d'agriculture).
15h45 – 17h: présentation des outils d'aides à la décision, par des représentants de Soufflet, Axéréal et Alternative (sous réserve).
E.C.

Trophées des entrepreneurs nivernais

La catégorie «*agriculture*» remportée par un jeune éleveur de pigeons

Lors de la cérémonie des voeux du Crédit agricole Centre Loire aux forces vives du département, le 10 janvier, Dominique Thibault, son vice-président, a remis les Trophées des entrepreneurs nivernais. Dans la catégorie "agriculture", Manuel Michel, de Saint Quentin, à remporté le premier prix.



Manuel Michel a remporté le 1er prix des Trophées des entrepreneurs nivernais (catégorie « agriculture »), pour son Pigeonnier de Saint-Quentin.

Les porteurs de projets nivernais méritent bien des trophées. Les Trophées des entrepreneurs nivernais sont une nouvelle récompense, imaginée par les responsables départementaux du Crédit agricole Centre Loire, afin de distinguer les meilleurs commerçants, artisans et agriculteurs de ces deux dernières années dans la Nièvre. Et le 10 janvier, les trois premiers de chaque catégorie représentée (agriculture, commerce et services) sont venus chercher, à la fin de la cérémonie des vœux, leurs statuettes figurant la carte du département découpée dans le métal, ainsi que pour les trois premiers un chèque de 1000 euros chacun. Dominique Thibault, le vice-président de la caisse qui en a eu l'idée, avait confié, en septembre 2013, le soin aux directeurs d'agences locales de lui faire remonter le nom de leurs entreprises clientes qui pourraient justifier de mériter une telle récompense. Et, ensuite, un jury départemental, où figuraient des acteurs de premier plan *«pour la détection et la pérennité des atouts de notre département»* a eu à départager les dossiers. Y figuraient ainsi, pêle-mêle, Jean-Michel Vidus, secrétaire général de la préfecture, Colette Mongiat, vice-présidente du Conseil général, Jean-Pierre Rossignol et Eric Bertrand, présidents respectifs des chambres de Commerce et d'Industrie et d'agriculture, Rémy Robert, vice-président de la Chambre des Métiers, Pierre Chevrier, président d'Initiative Nièvre, Eric Freyssinge, directeur de la boutique de gestion, Jean-Yves Vif, rédacteur-en-chef du Journal du centre, et Catherine Ginestet, directrice du site de Varennes-Vauzelles de la banque verte. Autant dire que les lauréats 2013, passés sous l'œil expert de ces élites reconnues, ont acquis une belle légitimité dans leurs victoires respectives. Dominique Thibault a d'ailleurs souligné que les choix du jury avaient rapidement été unanimes...

Pigeons de chair, roulottes à la ferme et sylviculture

A côté d'un quincailler de proximité à Donzy (catégorie *«commerce»*) ou d'un entrepreneur en mécanique de précision à Luzy (catégorie *«services»*), trois exploitants agricoles ont donc ainsi été distingués dans la catégorie *«agriculture»*. Le premier prix est allé à Manuel Michel, un ancien ouvrier agricole, qui a repris un élevage de pigeons à Saint-Quentin-sur-Nohain. Le pigeonnier de Saint Quentin, le seul de ce type dans la Nièvre, élève 1 600 couples de pigeons de chair, destinés à finir dans les assiettes des restaurateurs de Sancerre et Pouilly-sur-Loire mais également sur de prestigieuses tables parisiennes et dans la grande distribution. Manuel Michel pratique également la vente directe sur les marchés et prépare des produits transformés tels que des terrines, tout en cultivant le maïs nécessaire pour nourrir ses pigeons. *«C'est la curiosité qui l'a guidé vers cette exploitation, via les petites annonces sur internet, curiosité qui a bien vite laissé place à une véritable passion»* selon Jean-Michel Vidus, le secrétaire général de la préfecture, qui lui a remis le trophée et le chèque géant, sous les applaudissements des quelques 200 invités du Crédit agricole. Deuxième récompensé, Xavier Martignon l'a été *«pour le développement d'une agriculture innovante sur la commune de Ciez»*. Céréalier (212 ha), l'agriculteur a construit un hangar pour établir une actiité de compost sur sa ferme, compost qui est revendu pour partie ou réutilisé pour le reste, ce qui limite considérablement l'utilisation d'engrais chimiques. Xavier Martignon possède également des roulottes qu'il loue, développant ainsi une activité touristique complémentaire, en plus de mettre en œuvre *«une agriculture raisonnée au profit d'un environnement préservé»*. Enfin, le 3ème prix agricole a été remis par Eric Bertrand, le président de la Chambre d'agriculture, à Damien Keriou *«pour le développement de son entreprise de sylviculture»* à Ouroux-en-Morvan. Son activité est très diversifiée (abattage, billonnage de grumes, bois de chauffage, entretien et plantation des espaces verts, débroussaillage, tonte, taille, plantations, sapins de Noël...). Il a su séduire le jury car *«il sait concilier la forêt comme un enjeu à la fois économique, écologique et social... intégré dans une démarche qualité via la marque Bourgogne Bois Bûches... et parfaitement inscrite dans le cadre du travail mené par le Parc naturel régional du Morvan et le département de la Nièvre»*.

EMMANUEL COULOMBEIX

Rendez-vous

13éme Concours Interdépartemental de taille de Vigne

Qui succédera à Alain Daguenel (Champagne), Alain Gauvin (Nièvre), Yannick Jacquemain (Cher) respectivement vainqueur du «Sécateur d'Or» 2007, 2009 et 2011 ?

Samedi 1er mars prochain, sur le sympathique Domaine Champeau à Saint Andelain se déroulera le 13éme concours Interdépartemental de Taille de la Vigne. Cette journée sera organisée par l'Asavpa de la Nièvre, Association des Salariés Agricoles.
Cette journée a pour but de rendre hommage au savoir faire des salariés viticoles et de récompenser les qualités professionnelles des meilleurs, sans oublier ceux qui sont en formation.
L'intérêt suscité par ce concours auprès des salariés a permis sa longétivité et pérennise la motivation que les vignerons, salariés comme employeurs, portent à cette manifestation. Sans oublier tous les sponsors car sans eux, notre concours n'aurait pas lieu.
Ce 13éme concours se déroulera en deux parties.
L'épreuve théorique qui sera composée de 20 questions, 15 auront rapport avec la vigne et le vin et 5 questions MSA, sur les risques du métier. Ce questionnaire sera accessible à tous. L'épreuve théorique sera notée sur 20 points.
L'épreuve pratique consistera à tailler 8 souches en 20 minutes. La taille demandée sera la Guyot simple, légèrement adaptée pour lutter contre les maladies du bois (touchant fortement le vignoble du Centre). Une démonstration explicative sera faite avant l'épreuve. Priorité sera donnée à l'épreuve pratique, elle sera notée sur 160 points.

Ces épreuves se dérouleront en début d'après midi. L'accueil des concurrents se fera dés 12h30. La remise des premières récompenses et du sécateur d'or commencera vers 18h et se prolongera dans la soirée autour d'un bon repas à la salle des fêtes de Saint Andelain ; la convivialité sera au rendez-vous.
Ce concours rassemblera des tailleurs de Bourgogne (Côte d'Or, Saône et Loire, Beaujolais et Chablis), de la Champagne, du Jura, de la Savoie, du Val de Loire et bien sûr des vignobles du Centre.

L'Asavpa de la Nièvre vous attendent nombreux. N'hésitez pas à venir mesurer vos compétences. Qu'importe le résultat, un grand succès assurera la longétivité de notre concours.
N'hésitez pas à nous contacter dès maintenant pour toutes les informations et inscriptions auprès de l'Asavpa de la Nièvre au 03.86.93.40.27 ou asavpa58@yahoo.fr

MARIE ALINE SALTEL,
ANIMATRICE ASAVPA DE LA NIÈVRE

Chablis

Un Concours très sélectif

Sur 270 échantillons dégustés, 27 ont été récompensés par une médaille lors du 28ème concours des vins de Chablis qui s'est tenu le 11 janvier dernier au BIVB



Ils étaient 87 jurés, pour 270 échantillons dégustés

Sommeliers, journalistes, courtiers, restaurateurs, œnologues ou simples amateurs éclairés, ils étaient 87 jurés à participer à la 28ème édition du Concours des vins de Chablis. Un concours victime de son succès, puisqu'il a fallu en dernière minute rajouter quelques tables pour accueillir l'ensemble des participants.

Au total, pas moins de 270 échantillons dégustés représentant 58 domaines viticoles ou maisons de négoces, sous la présidence du journaliste Egmont Labadie, auteur de l'ouvrage de référence *«Les zinzins du zinc»*, qui répertorie les bonnes adresses des bars à vins en France. Un aficionado des vins de Chablis, qui a notamment souligné à l'heure du palmarès, *«l'harmonie d'ensemble incroyable des premiers crus 2012 dégustés»*.



L'étiquette est trompeuse, mais les vins dégustés étaient bien tous des chablis !

Le caractère sélectif du Concours des vins de Chablis n'est plus à démontrer, puisque *«seulement»* 10 % des vins présentés se sont vus décerner une médaille. Un gage d'authenticité qui donne ses lettres de noblesse à l'épreuve. Comme chaque année, les vins ont été jugés en deux temps, les échantillons retenus une première fois lors de la présélection par l'ensemble des jurés, passant ensuite sous les fourches caudines du *«super jury»*, seul habilité à octroyer les médailles. Les vins récompensés, devenant, comme le veut la tradition, les ambassadeurs de Chablis, au travers des opérations de communication menées en France comme à l'étranger par le BIVB chablisien.

DOMINIQUE BERNERD

Le palmarès du 28ème concours :

Chablis Grand Cru 2011 : Médaille d'or : La Chablisienne (Chablis, Les Preuses) **Médaille d'argent :** William Fèvre (Chablis, Bougros) ; Jean-Paul et Benoît Droin (Chablis, Grenouilles)
Médaille de bronze : Domaine Servin (Chablis, Bougros)
Chablis Premier Cru 2012 Rive Gauche :
Médaille d'or : Pinson Frères (Chablis, Montmains) ; Domaine de La Motte (Beine, Vau Ligneau)
Médaille d'argent : Claude Chevallier (Montallery, Montmains) ; Daniel Dampt et Fils (Milly, Côte de Léchet)
Médaille de Bronze : Bernard Defaix (Milly, Les Lys) ; Laroche (Chablis, Les Vaudevey)
Chablis Premier Cru 2012 Rive Droite :
Médaille d'or : Pinson Frères (Chablis, Mont de Milieu)
Médaille d'argent : Garnier Jérôme et Xavier (Ligny le Chatel, Mont de Milieu) ; Simonnet-Febvre (Chitry le Fort, Fourchaume)
Médaille de Bronze : Jean-Paul et Benoît Droin (Chablis, Montée de Tonnerre)
Chablis 2012 :
Médaille d'or : Domaine de Chantemerle (La Chapelle Vaupelteigne)
Médaille d'argent : Gautheron Alain et Cyril (Fleys)
Médaille de Bronze : Jean Collet (Chablis) ; Vocoret et Fils (Chablis) ; Daniel Séguinot et Filles (Chablis) ; Domaine de La Motte (Beine) ; Charly Nicolle (Fleys)
Petit Chablis 2012 :
Médaille d'or : William Fèvre (Chablis) ; Dauvissat Jean Père et Fils (Milly)
Médaille d'argent : Domaine Servin (Chablis)
Médaille de Bronze : La Chablisienne (Chablis) ; Charly Nicolle (Fleys) ; Sébastien Dampt (Milly)

Concours Général Agricole

Les vins de l'Yonne en route pour Paris

La présélection des vins icaunais en lice pour le Concours Général Agricole de février prochain à Paris, s'est déroulée le 15 février dernier à Beine

Combien seront-ils le 22 février prochain, à décrocher une médaille au prestigieux Concours Général Agricole de la Porte de Versailles ? L'an passé, les viticulteurs icaunais étaient rentrés de Paris, avec pas moins de 87 médailles en poche, dont 25 en or, pour 205 vins sélectionnés. Cette année, 310 échantillons étaient présentés à la dégustation à Beines. Un chiffre en diminution par rapport à 2013, qui s'explique par les petites récoltes des dernières vendanges et le fait que certains vins ont déjà été vendus en totalité. Au total : 83 producteurs, négociants, coopératives ou vignerons indépendants ont participé à l'épreuve. A l'exception des Grands crus et des Irancy 2011, toutes les appellations présentées étaient des millésimes 2012. Les Crémants pour leur part concourant sans millésime.

Président de l'épreuve de présélection, Jean-Paul Levalet en a rappelé l'objectif : *«avoir le même nombre de tables à Paris que les autres années, avec un nombre d'échantillons proportionnel aux candidatures déposées et surtout, avoir des jurés du terroir sachant défendre les différentes appellations de l'Yonne, afin de contre-balancer éventuellement des jurés d'autres régions, qui n'en auraient peut-être pas la même appréciation»*. L'occasion de lancer un appel à candidature pour le concours du 22 février à Paris, où comme il est de tradition, les vins bourguignons ouvriront le bal du des épreuves finales du Concours Général Agricole, dans l'enceinte de la Porte de Versailles, lors du prochain salon de l'agriculture. Il est encore temps de s'inscrire pour faire partie du jury. Renseignement auprès de Nadine Thomas, à la Chambre d'agriculture, tél 03 86 94 22 22.


Tout est prêt ! L'épreuve de présélection peut commencer…

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

30/01 Présentation Loi de Finances 2014
Les Notaires et les Experts-comptables, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, présenteront la loi de finances 2014 aux Chefs d'Entreprises, assureurs, banquiers et tout public intéressé par celle-ci, jeudi 30 janvier, à 18 h, à la CCI, 26 rue Etienne Dolet, à Auxerre

13/02 Permanence APECITA
La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 13 février à la Chambre d'agriculture, 14 bis rue Guynemer à Auxerre. Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - Mail : dijon@apecita.com

29/01-05/02 Vente aux enchères à la station de Charmoy
Mercredi 29 janvier et 5 février, ventes aux enchères de l'Union Charolais Croissance à la Station d'évaluation charolaise de Charmoy. Renseignements au 03 86 92 35 96 et sur www.charolaiscroissance.fr

03-07/02 Instants Santé MSA pour le canton d'Aillant sur Tholon
La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton d'Aillant sur Tholon, âgés de 25 à 74 ans, du lundi 3 au vendredi 7 février, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Salle des Fêtes, Place de l'église, à Poilly sur Tholon/. L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance.
Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

29/01 Assemblées cantonales JA 89
Prochaine assemblée cantonale de JA 89 : Vermenton : mercredi 29 janvier, Salle d'Arcy sur Cure, à 19 h 00

▶ Agenda

24-25/01 Découvrez les Compagnons du Devoir

Réparties sur toute la France, les maisons des Compagnons du Devoir ouvrent leurs portes au grand public samedi 24 et dimanche 25 janvier, de 9 h à 18 h. Une occasion unique pour les parents, collégiens, lycéens, étudiants et jeunes diplômés de s'informer sur les différentes filières, les débouchés et les opportunités professionnelles que proposent les Compagnons du Devoir
Les Compagnons du Devoir - 6 rue Saint Pèlerin - Auxerre

10-14/02 Instants Santé MSA pour le canton de Migennes

La Caisse régionale MSA de Bourgogne propose un bilan de santé gratuit à tous ses assurés et ayants droits du canton de Migennes âgés de 25 à 74 ans, du lundi 10 au vendredi 14 février, de 7 h 30 à 11 h 30, à la Salle des Fêtes, 3 rue Paul Bert - Square Dr Bricard, à Cheny. L'occasion de faire le point sur l'état de santé de chacun. Bilans approfondis, ciblés suivant les pathologies propres à chaque tranche d'âge : pour les 25 à 34 ans, l'examen porte plus particulièrement sur la prévention et le dépistage des risques cardiologiques (comme pour les 35 à 44 ans). Pour les plus âgés : 65 à 74 ans, il est centré sur le repérage de certains facteurs de risque de dépendance. Participer à ces examens, c'est préserver encore plus son capital santé. Pour en permettre la bonne organisation, retournez au plus vite l'imprimé d'inscription reçu, à l'aide de l'enveloppe pré timbrée jointe.

02/02 Foire de Saint Sauveur en Puisaye

Foire dite du "30 de janvier", dimanche 2 février, à Saint-Sauveur en Puisaye. Plus de 50 chevaux sélectionnés, symboles de l'élevage icaunais (percherons, traits comtois, Cop Normand, Trait Auxois, Ardenais Selle Français, etc…)
Seront présentés dimanche matin. Egalement une foire comerciale autour de la salle polyvalente. Présence d'un sculpteur sur glace. Animation musicale country. Restauration "Spéciale foire". Renseignements au 03 86 45 69 12

Alysé

Un exercice marqué par un contexte difficile

La coopérative Alysé vient de tenir son assemblée générale, sous la présidence d'Alain Boulard, à l'issue d'un exercice difficile pour les éleveurs bovins ou ovins de la zone, tant d'un point de vue économique que fourrager


Marc Belvalette, directeur et Alain Boulard, président d'Alysé (de gauche à droite)

Sur le plan financier, la coopérative a clôturé son exercice avec un résultat d'exploitation stable, mais qui reste négatif, la baisse de la production laitière notamment, ayant fait diminuer les recettes liées au contrôle laitier. Le nombre d'adhérents actifs s'établit à 3633, en diminution constante depuis 2009, où l'on enregistrait 4321 adhérents, pour un chiffre d'affaires de 3,5 millions €. La répartition des différents produits d'exploitation est stable, avec un pôle lait représentant 64 % de l'activité, 19 % pour le pôle environnement/réglementation, 10 % d'activité inter filière et 2 % pour le pôle viande.

Baisse de la qualité et de la quantité de lait

L'activité se concentre principalement autour du secteur «Proxy-lait», qui compte 447 adhérents, pour un nombre de vaches à la hausse, avec 30 422 animaux, répartis de la façon suivante : Yonne (39 %), Aube (27 %), Loiret (22 %), Nièvre (4 %), Cher (5%). Mais, souligne Marc Belvalette, directeur de la structure : *«le contrôle laitier est une action qui répond à un appel d'offre national , c'est donc un service public et, il nous faudra en 2015, de nouveau postuler, avec pour concurrents de nombreux organismes privés»*. En 2013, les conditions climatiques, du printemps notamment, ont fortement pénalisé à la fois la qualité et la quantité. La moyenne des taux cellulaires sur la zone Alysé s'établit ainsi à 352 000 cellules et reste dans la continuité des 5 plus mauvaises années. Par ailleurs, le pourcentage d'élevages sous la barre des 300 000 cellules de moyenne annuelle continue à augmenter (39,8 %). Il est important d'améliorer ce pourcentage afin d'avoir une zone de sécurité plus grande, compte tenu du durcissement de la réglementation en vigueur depuis le 1er janvier. On note également, que pour la première fois, la production de lait chute de plus de 300 kg en 1 an. Le fourrage de moins bonne qualité expliquant en partie ces résultats. Concernant les machines à traire, l'activité est stable, avec 608 contrôles «Opti traite» et 20 verifications dans le cadre de «Certi traite». La couverture géographique de la zone engendre toujours un nombre impressionnant de km parcourus à l'année : 672 500, soit 1505 km par élevage ou 22 km par vache. Concentrée autour de Sancerre et de la zone AOC, l'activité « proxy lait caprins » reste déficitaire, en dépit d'un important potentiel de développement.

Deux départements sur trois dépassent le seuil de 50 % de notification électronique

Le secteur viande repose essentiellement, à 91 % sur l'activité « proxy bovins croissance ». Une activité en légère baisse, avec 103 adhérents, dont 50 réalisent des pesées génisses après sevrage. Au cours de l'exercice, 5283 pointages ont été réalisés, 14 675 pesées de veaux, pour 6836 naissances. L'activité est essentiellement basée sur le département de l'Yonne. Si en 2013 Alysé a enregistré 3 nouvelles adhésions, 7 élevages ont démissionné, dont 4 pour cessation d'activité. La taille moyenne des troupeaux sur la zone reste identique à celle de 2011, avec 66,4 veaux par élevage. Objectif de la coopérative : une augmentation de l'activité de + 30 % sur les trois prochaines années. Plutôt orientée sur la génétique, l'activité « proxy ovins croissance » est stable, avec 8 éleveurs adhérents.
Concernant la répartition du pôle environnement et la réglementation, l'identification bovine est majoritaire à 69 %, suivie à 21 % de l'identification ovine et caprine. Si le nombre de bovins est stable, avec 199 408 animaux présents, le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer : - 4 % en 1 an, pour un total de 2060 exploitations.
Bons résultats en revanche pour le taux de notification électronique, en hausse constante, l'Yonne arrivant en tête avec 54,80 %, suivie du Loiret (54,40 %) et de l'Aube (49 %). Plus difficile en revanche en secteur caprin, et ovins, compte tenu d'une réglementation peu adaptée aux petits détenteurs non professionnels, qui ne se sentent pas concernés.
Rendez-vous en mars, pour la Quinzaine du conseil en élevage, où comme l'an passé, Alysé organisera des visites d'élevage, avec pour fil rouge : les voies d'adaptation par rapport à la PAC 2015. Tous renseignements à venir sur le site de la coopérative : www.alyse-elevage.fr

DOMINIQUE BERNERD

Aide aux ovins et caprins : ouverture de télePAC jusqu'au 31 janvier 2014

Depuis début janvier 2014, les éleveurs peuvent établir leur demande d'aide ovine et/ou caprine en télédéclarant sur le site www.telepac.agriculture.gouv.fr. jusqu'au 31 janvier 2014 dernier délai, à l'aide de leur code Télépac de 2013.
Cette déclaration doit être complétée par la télédéclaration d'un dossier d'aides PAC entre le 1er avril et le 15 mai 2014.
Un courrier d'information a été adressé aux éleveurs ayant établi une demande en 2013.
Conditions d'éligibilité :
- **engager un minimum de 50 brebis éligibles ou 25 chèvres éligibles (animaux identifiés ayant mis bas au moins une fois ou âgés de plus d'un an),**
- **détenir l'effectif pendant 100 jours du 1er février au 11 mai 2014,**
- **identifier les animaux selon la réglementation en vigueur, tenir à jour les documents relatifs à l'identification et aux mouvements des animaux et notifier sous 7 jours les déplacements d'animaux,**
- **avoir un ratio de productivité minimal de 0,7 agneaux par brebis et par an.**

Pour bénéficier de la majoration de l'aide ovine, les documents suivants doivent être déposés ou réceptionnés à la DDT au plus tard le 31 janvier 2014 dernier délai :
- **la preuve de l'adhésion à une organisation de producteurs commerciale ou les contrats de commercialisation ou d'apport,**
- **le prévisionnel de sortie des animaux, qui peut également être télédéclaré.**

Enfin, l'attention des éleveurs est attirée sur la nécessité de lire complètement la notice d'information présente sur TélePAC précisant les conditions d'obtention de l'aide et les engagements des demandeurs.
Les éleveurs qui ne disposent pas des moyens matériels pour effectuer leur télédéclaration peuvent prendre rendez-vous à la DDT, un ordinateur sera mis à leur disposition pour qu'ils puissent eux-même établir leur demande (contact téléphonique: 03 86 48 42 28).

PAC 2014 : report des clauses de transfert DPU 2014 et précisions sur le courrier de fin de campagne 2013

L'année 2014 constitue une année de transition avant la mise en œuvre de la réforme de la PAC en 2015. A ce titre, certaines évolutions (baisse du budget, évolutions des soutiens couplés) impacteront le montant des aides dès la campagne 2014 et conduiront à réduire la valeur faciale de tous les Droits à Paiement Unique (DPU).
Exceptionnellement, les portefeuilles finaux 2013 ne seront pas identiques aux portefeuilles initiaux 2014.
L'habituel courrier de notification de fin d'année («*courrier fin de campagne*») n'a donc pas été mis en ligne fin décembre 2013.
Compte-tenu des délais nécessaires au recalcul des droits, le courrier de notification ne sera mis en ligne et exceptionnellement adressé aux exploitants par voie postale que début avril 2014.
Dans ce contexte, les exploitants agricoles sont invités à ne pas déposer de clauses de transfert de DPU à la Direction Départementale des Territoires (DDT) avant la notification de leur nouveau portefeuille de droits initiaux 2014.
Pour les clauses de transfert déjà déposées, les services de la DDT contacteront les signataires des clauses pour les informer des suites à donner à leur dossier.
Contact
Service Économie Agricole/tel : 03 86 48 41 29 ou 03 86 48 42 59
courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Petit tour d'actualité

Rencontre avec le président de la Chambre d'agriculture, Etienne Henriot et ses deux vice-présidents, Nadine Darlot et Claude Boursier.



Le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Etienne Henriot, entouré de ses deux vice-présidents : Nadine Darlot et Claude Boursier

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a souhaité innover cette année en matière de vœux et s'affranchir du texte habituellement transmis à la presse, pour l'inviter à une réunion informelle et passer en revue en ce début d'année, différents sujets d'actualité.

Le point sur les projets engagés pour 2014

«L'un des projets phares de cette année concerne la réhabilitation du bâtiment de la Chambre d'agriculture, qui date des années 70 et qui est devenu obsolète. Notre volonté est de le remettre à niveau et même d'aller au-delà, en faisant en sorte que cette rénovation ait valeur d'exemple. Nous avons engagé toute une série d'études et avons obtenu le permis de construire. Reste à finaliser l'ingénierie financière afin que le projet puisse démarrer.
Pour la Chambre d'agriculture, le fait d'investir passe par un raisonnement qui concerne les autres organismes et associations présents sur le site et sommes pour cela en contact avec la MSA et Groupama, qui ont la même ré-flexion en termes de restauration de bâtiments. Un raisonnement global pour faire en sorte que nous conservions sur cette zone un endroit géographique pour le consacrer aux organisations agricoles. Nous sommes par ailleurs en réflexion avec d'autres organisations susceptibles de nous rejoindre une fois les travaux terminés. C'est un projet ambitieux, l'avantage du bâtiment actuel étant d'avoir une infrastructure porteuse bonne, pouvant supporter un étage supplémentaire. L'idée au final, étant d'avoir un bâtiment exemplaire, en ayant recours à de nouvelles techniques et matériaux innovants. Un projet qui devrait aboutir en 2016…»

L'incidence de la réforme de la Pac sur le département ?

«Une première approche fait apparaître une perte de 21 millions €, compte tenu de l'orientation prise par la réforme, d'un rééquilibrage du secteur végétal vers le secteur animal. La caractéristique de notre département, c'est que la plupart des éleveurs sont également polyculteurs/éleveurs, ce qui fait qu'ils peuvent perdre d'un côté, sans pour autant gagner plus de l'autre. La réflexion que nous avons en ce moment est de ramener des crédits perdus au 1er pilier, sur le 2e pilier, d'où l'importance des discussions menées au niveau de la région. De là découlera un retour, même si on ne compensera pas l'équivalent de ce qui sera perdu.
La surprime aux 50 premiers ha aura forcément des conséquences pour un département comme le nôtre, où les structures sont assez importantes. Qui plus est, il faut savoir que nombre d'exploitations sont sous une forme sociétaire où la transparence n'est pas forcément reconnue, la seule structure reconnue en l'occurrence étant les Gaec. La physionomie des exploitations fait que ce sont l'Yonne et la Côte d'Or qui perdront le plus».

Les mesures concernant les Bac Grenelle présents sur le département avaient fait naître un climat pour le moins tendu entre la profession et l'administration. Climat apaisé aujourd'hui ?

«On essaie ! Nous avons initié des rencontres régulières entre la profession et l'administration, sous la présidence du Préfet de l'Yonne, avec la présence de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, afin de faire le point sur les Bac Grenelle et rendre compte de ce qui est réalisé par les agriculteurs, avec le soutien des techniciens de la Chambre. L'Yonne n'a pas à rougir du travail qui a été fait, nous sommes certainement le département du Bassin de l'Agence Seine Normandie le plus avancé dans ce domaine. Nous faisons en sorte de travailler régulièrement avec l'administration pour leur faire comprendre la nécessité que les agriculteurs participent aux études et programmes d'action… Ce n'est pas avec des méthodes autoritaires ou coercitives qu'on arrive à faire avancer les choses. Le tout est de travailler en bonne intelligence et faire preuve de pragmatisme. Sensibiliser les agriculteurs me parait la première responsabilité à avoir et c'est ce que nous faisons».

Où en est la filière chanvre ?

«Une difficulté majeure depuis deux ans : les aléas climatiques, avec des cultures qui n'ont pu être semées ou pas récoltées. Pour lancer une production, ce n'est pas très séduisant ! Néanmoins, compte tenu des opérateurs présents dans la région, c'est une filière qui a sa justification et il faut que nous soyons là pour accompagner les agriculteurs intéressés par cette production. On voit tout l'intérêt de cette culture, en matière de rotation, notamment avec l'expérimentation en cours au lycée La Brosse, où le chanvre est présent dans la rotation menée sur 7 ans.
Il y avait une réflexion commune à la Chambre économique, initiée par la précédente mandature. Le projet aujourd'hui n'a pas la même ampleur qu'à l'origine, où on s'était interrogé sur la mise en place d'outils. Désormais, on cherche plutôt à optimiser ce qui existe dans la région, même si en terme industriel, il y a ce projet de fabrication de géotextile, qui serait mis en place sur l'ancien site Lafarge à Frangey. Aujourd'hui, la surface engagée en chanvre sur le département, représente environ 300 ha».

La situation financière des entrepôts frigorifiques de Migennes, propriété de la Chambre d'agriculture, s'est-elle améliorée ?

«Il est vrai que lors de la dernière mandature, on avait évoqué le fait de s'en séparer. Aujourd'hui, c'est moins d'actualité ; Heureusement et malheureusement ! Heureusement, du fait d'une forte activité, mais qui dénote toutefois un effet de crise. Aujourd'hui, des entreprises agroalimentaires nous demandent de stocker des quantités con-séquentes de marchandises, sans les ressortir tout de suite, ce qui sous-entend que derrière, le marché ne suit pas. Si pour nous, c'est positif en matière d'activité, ce n'est pas forcément un bon signe pour l'économie de la région. Néanmoins, c'est un entrepôt où l'on a réalisé un effort conséquent d'investissement ces dernières années pour le remettre aux normes, ce qui explique en partie l'engouement d'entreprises qui s'inscrivent dans une démarche qualité et trouvent en tant que partenaires, une continuité dans notre entrepôt».

Où en est la mutualisation des services et des moyens à l'échelle régionale ?

«Elle est toujours en réflexion. Nous sommes désormais dans des budgets contraints compte tenu notamment d'une baisse de contribution des collectivités et il faut en tenir compte, pour voir comment, au niveau de la région, optimiser les charges des uns et des autres, que ce soit au travers des frais de fonctionnement ou partages de compétences. Les acquis de la mandature précédente ont permis un service commun des fonctions support, comme l'administratif, l'informatique, la paie ou les achats. Par ailleurs, avec la Côte d'Or, est menée une réflexion en construction, mais aujourd'hui actée, de services communs sur les Grandes cultures ou la viticulture. Il y a bien sûr également, concernant l'élevage, la structure Alysé, mise en place pour permettre l'échange de compétences avec les départements de l'Aube et du Loiret. L'intérêt au travers de la structure, étant non seulement de faire valoir la partie élevage, mais aussi d'autres services comme le Conseil d'entreprise ou le bâtiment…
D'autres dossiers sont menés au niveau de la Chambre régionale, comme l'installation ou l'information, sans pour autant de formalisme de fusion. On n'a pas toujours besoin de tout formaliser pour qu'il y ait une vraie volonté, au niveau régional, de partager les connaissances».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

▸ Formations

Optimisation de ses traitements phytosanitaires, méthode Bas Volume

La FDSEA de l'Yonne vous propose une journée de suivi et d'amélioration de la méthode de réduction des doses de produits phytosanitaires afin de réduire son impact sur l'environnement, en partenariat avec la société SC2.
Objectif : optimiser ses traitements phytos, conjuguer protection des plantes et protection de l'environnement, améliorer les techniques déjà mises en application.
Cette journée de formation se tiendra mardi 4 février, de 9 h 30 à 17 h 30, salle de la Mairie, à Bligny en Othe. Inscription avant lundi 27 janvier.
Renseignements et inscriptions: secrétariat FDSEA : tel 03 86 49 48 10
Mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr

Les chiffres clés pour gérer mon exploitation

Formation sur 3 jours, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Comprendre les documents de gestion et mesurer la santé financière de mon exploitation
Dates : vendredi 24, mardi 28 et vendredi 31 janvier
Lieu : Auxerre
Participation financière : 60 €, demi-tarif pour les jeunes en PPP
Public et pré-requis : agriculteurs de l'Yonne et départements limitrophes
Contact : Cyrille Fournier, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 10
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Comprendre l'impact des ruissellements sur la qualité des eaux dans un bassin versant agricole et proposer des solutions

Formation sur 3 jours, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Comprendre les transferts par ruissellement. Proposer et mettre en place des solutions adaptées. Estimations techniques, financières et foncières des solutions.
Dates : jeudi 23 janvier, jeudi 13 et lundi 24 février
Lieu : Maligny et déplacement sur site
Participation financière : gratuit
Public et pré-requis : priorité aux agriculteurs du bassin de captage de Ligny et Maligny
Contact : Valérie Duchenes, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 28 40
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

▸Formations

Opportunité d'investir dans un système de guidage

Formation sur 1 jour, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Etre capable de vérifier la rentabilité de l'investissement, savoir dimensionner un investissement adapté à mes besoins, être capable d'analyser les offres du marché de façon pertinente
Dates : jeudi 13 février
Lieu : Avallon
Participation financière : 105 €.
Retour de crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise imposés au réel : 66 €/jour
Public et pré-requis : agriculteurs abonnés à Mes P@rcelles
Contact : Richard Wylleman, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 22 24
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Prendre sa retraite : un projet à construire

Formation sur 1 jour, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne
Thème : Aborder de façon positive cette nouvelle étape et se préparer aux changements. Avoir une vision claire des démarches et des enjeux de la cessation d'activité
Dates : vendredi 14 mars
Lieu : en fonction des participants
Participation financière : 65 €.
Retour de crédit d'impôt pour les chefs d'entreprise imposés au réel : 66 €/jour
Public et pré-requis : agriculteurs se préparant à la retraite
Contact : Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne, tél 03 86 94 21 95
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande



Environnement

De la rivière à l'océan

Les 7èmes *«Récid'Eau»* organisés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont encore fait le plein de visiteurs cette année, avec pour parrain de la manifestation, l'explorateur Patrick Deixonne, chef de la mission «7ème continent»


A l'heure de l'inauguration, sur le stand de la Chambre d'agriculture

Même si elle ne se déroule que tous les deux ans, la manifestation est désormais bien ancrée dans le paysage sénonais. Quatre jours durant, les visiteurs ont répondu à l'invitation lancée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, organisatrice de l'évènement. Plus de 1 500 scolaires inscrits et plus d'un millier de visiteurs tout au long du week end, pour visiter la quarantaine d'exposants présents cette année. Un record depuis la première édition en 2002. Avec en guise de fil rouge, le thème de *«la protection des milieux naturels»*.
Depuis longtemps partenaire de l'opération, la Chambre d'agriculture de l'Yonne proposait sur son stand une exposition sur la filière de recyclage des matières agricoles. L'occasion de découvrir qu'il suffisait de 100 kg de bâches plastiques recyclées pour fabriquer 650 sacs poubelles de 100 litres. Autre thème abordé, le rôle primordial joué par les vers de terre pour la survie de l'homme et de son environnement, garants de la fertilité des sols et maillon indispensable de la chaîne alimentaire. Il est toujours bon de rappeler que dans une prairie, la communauté animale la plus importante en poids, ce ne sont pas les bovins, mais les vers de terre : selon les milieux, leur masse varie de 1,5 à tonnes par ha ! Présente également aux *«Récid'Eau»*, l'association de la Plaine du Saulce, venue partager avec les scolaires et le grand public, le travail mené pour la qualité de l'eau.
Après Les navigateurs Jean-Luc Van Den Heede, Maud Fontenoy ou Eric Loizeau, des sportifs comme Cyrille Carré, c'est un explorateur qui était le parrain de cette 7ème édition : chef de la mission *«7ème continent»*, Patrick Deixonne s'est fixé pour objectif de sensibiliser l'opinion publique à la pollution des océans par les déchets plastiques, multipliant pour cela les expéditions sur tous les océans : *«cette pollution est une nouvelle catastrophe écologique toute aussi inquiétante que la fonte des pôles et directement liée au comportement de l'homme. Pas de continent au sens propre du terme, mais une «soupe» de plastique, constituée surtout de petits éléments type micro déchets, de petits morceaux de plastiques de la taille d'un confetti, vecteurs de pollutions organiques…»* Sans compter les déchets de taille plus importante, que l'on retrouve parfois à des milliers de kilomètres des côtes... Pour l'explorateur marin, une manifestation comme *«Récid'Eau»* prend tout son sens dans le combat mené pour renforcer la conscience environnementale : *«Par le témoignage, l'information du public est une des clés du changement et une priorité pour moi. Les menaces qui pèsent sur la faune, la flore et l'écosystème sont devenues aujourd'hui de véritables sujets de société…»*
Un discours qui est dans la ligne des objectifs que s'est fixée l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour 2015 au travers de ses actions : fédérer les acteurs de la ressource en eau, atteindre le bon état écologique des eaux, impliquer les usagers à la gestion de l'eau, sensibiliser et informer le public sur les actions menées et à mener… Sans oublier la préparation des 8èmes *«Récid'Eau»* en 2016 !


Chef de la mission *«7ème continent»*, l'explorateur Patrick Deixonne était le parrain de ces 7èmes *«Récid'Eau»*.

DOMINIQUE BERNERD


«Cap'tain Villiers» est à la barre… Le bateau du Conseil général peut prendre la mer ! Avec la députée Marie-Louise Fort sur le pont !

50 ans au service de l'eau…

Instituées par la loi sur l'eau de 1964, les Agences de l'eau ont pour mission de soutenir et d'impulser, à l'échelle de leur bassin versant, une utilisation rationnelle et concertée des ressources en eau, la lutte contre les pollutions diffuses et la sauvegarde des milieux aquatiques. Établissements publics sous tutelle des ministères en charge de l'Écologie et des Finances, les Agences de l'eau apportent leurs soutiens techniques et financiers aux actions d'intérêt commun menées dans le domaine de l'eau par les collectivités locales et leurs groupements, les industriels, les agriculteurs, les associations (épuration des eaux, production d'eau potable de qualité, restauration et entretien des cours d'eau…). C'est avec l'ensemble des partenaires locaux et les habitants d'un territoire, qu'elles peuvent mener à bien leurs missions.

▸ En chiffres

Le Bassin Seine-Normandie en chiffres :

Un cinquième du territoire national ; 100 000 km² ; 10 régions ; 29 départements ; 9 000 communes ; 18 millions d'habitants, soit 30 % de la population nationale, dont 63 % en Ile-de-France. Sur le bassin de la Seine, sont concentrées 40 % des activités industrielles du pays. Une activité agricole importante et diversifiée sur 60 000 km², soit 60 % du bassin en terres labourables et en herbages. Un fleuve, la Seine, sur 780 km.



L'Agence de l'eau Seine Normandie fête cette année ses 50 printemps

Réunion régionale FOP, le 5 février à Dijon

Entretien avec Gérard Tubery, président de la FOP



Chaque année, la Fédération française des producteurs d'OléoProtéagineux, organise des réunions en région. Pour la Bourgogne, la réunion se tiendra à Dijon le 5 février. Elle s'adresse à tous les producteur ou utilisateur de protéines végétales, et est organisée avec la participation du Cetiom, de Sofiproteol, de l'Unip et de l'Onidol.

En organisant vos réunions régionales, quels objectifs avez-vous ?

«Chaque année, la FOP organise des réunions en région afin d'expliquer les actions mises en place par la filière oléoprotéagineuse et de présenter ses principaux projets.
Elle entend ainsi rendre compte, auprès des agriculteurs producteurs ou utilisateurs d'oléoprotéagineux, de ses activités ainsi que de celles conduites par toute la filière. C'est auprès d'eux qu'elle souhaite expliquer ses actions et définir sa stratégie. Cela est d'autant plus nécessaire que ce sont les producteurs d'oléoprotéagineux qui ont été à l'origine de la création de Sofiprotéol, un groupe agro-industriel dynamique qui fête cette année ses 30 ans. Bien entendu, elle souhaite aussi associer pleinement à ce débats leurs partenaires habituels notamment les acteurs économiques que sont les organismes stockeurs».

Sofiprotéol vient de fêter cette année ses 30 ans, j'imagine qu'en tant que président de la FOP, vous êtes fier du chemin parcouru ?

«Oui, les agriculteurs et la FOP en particulier sont fiers, très fiers de l'organisation de filière qui a été mise en place. En effet, c'est à l'initiative du monde agricole que Sofiprotéol a été créé en 1983.
En trente ans, Sofiprotéol, l'établissement industriel et financier de la filière des oléoprotégineux, est devenu un groupe de plus de 8 000 personnes, avec un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros, présent dans de nombreux pays et dans des secteurs essentiels, qu'il s'agisse de l'alimentation humaine, de la nutrition animale, des biocarburants et des énergies renouvelables ou encore de la chimie du végétal.
Les producteurs ont une place réelle dans Sofiprotéol. Cela explique le principe qui a toujours prévalu a son développement : favoriser la structuration de l'amont à l'aval de notre filière, pour assurer des débouchés rémunérateurs et diversifiés à nos productions, soumises directement, et depuis toujours, aux aléas du marché. Cette structuration est la meilleure garantie d'une juste répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaine de production.
Afin de préserver notre filière, nous sommes et devons être les premiers ambassadeurs de notre filière et les réunions régionales représentent une réelle occasion de présentation de notre modèle agricole, qui est unique».

En décembre, Sofiprotéol a annoncé sa volonté de refondre sa gouvernance, quelle sera la place des producteurs ?

«Il me semble qu'afin de permettre à Sofiprotéol de relever les défis industriels qui nous attendent tout en demeurant fidèle à son origine et ancrage agricole, il était important de sécuriser l'organisation capitalistique du groupe et de rendre plus lisible sa gouvernance. Pour pérenniser et sécuriser les actifs, nous voulons créer une Fondation reconnue d'utilité publique qui deviendrait l'actionnaire de référence de Sofiprotéol.
Cette fondation aurait trois grandes missions d'intérêt général à but non lucratif : participer activement en France à la revitalisation des campagnes ; soutenir, dans les pays en voie de développement, particulièrement en Afrique, l'agriculture locale et les filières agro-alimentaires notamment en huile et en protéines ; promouvoir une alimentation saine et durable.
Dans le même temps, nous allons faire évoluer la gouvernance de la filière en créant notamment une société commanditée, composée de 9 membres dont 4 représentants de la FOP. Cette société définira les orientations stratégiques du groupe et contrôlera, grâce à de pouvoirs effectifs, la mise en œuvre qui en sera faite.
Cette nouvelle gouvernance donnera donc une place importante aux producteurs d'oléagineux et de protéagineux, inscrivant donc cette évolution dans l'esprit qui a prévalu lors de la création de Sofiprotéol. Les réunions régionales seront justement l'occasion de revenir sur ce projet, complexe mais fondamental pour notre avenir, celui de nos cultures et de notre démarche filière».

Quel est votre sentiment sur la future PAC ?

Aujourd'hui, les grandes lignes de la PAC se dessinent. Le temps du débat européen s'achève même si les actes délégués peuvent encore nous réserver des surprises. Reste à la France un certain nombre de mesures à prendre, même si là encore, depuis l'annonce faite par le Président lors du Sommet de l'Elevage à Cournon et complétée par ses annonces lors de son intervention au 30 ans de Sofiprotéol, les grandes lignes sont également tranchées.
Tout au long des discussions, la FOP a bien sûr eu à cœur de défendre ses producteurs. Si cela n'a pas toujours été possible puisque des annonces à laquelle elle s'opposait ont été prises (comme la surprime aux premiers hectares qui pénalisent fortement les zones intermédiaires), nous devons maintenant nous soucier d'utiliser au mieux les marges de manœuvre qui existent pour atténuer quelques peu ces effets néfastes.
C'est ainsi que nous sommes favorables à ce que les producteurs de grandes cultures puissent émarger, de façon équilibrée avec les éleveurs, à l'aide recouplée des 2% en faveur des protéines végétales. Rappelons aussi que nous avons demandé et obtenu la création de cette enveloppe spécifique dans le cadre de la PAC. Et si nous l'avons fait c'est parce que nous pensons indispensable que se mette en place un vrai plan protéines ambitieux permettant d'établir de vraies relations partenariales et contractualisées entre les producteurs de grandes cultures et les éleveurs.
Je tiens à citer aussi deux autres avancées significatives en faveur de nos productions. Tout d'abord, nous avons obtenu que le soja soit désormais éligible à l'aide des 2% recouplés. Une annonce qui va dans le sens du combat que nous portons depuis de très nombreuses années. Ensuite nous avons obtenu que, dans le cadre des SIE par exemple, on puisse pouvoir cultiver des légumineuses. Là encore le combat syndical a porté ses fruits.
Enfin, nous portons aujourd'hui notre attention sur deux autres thématiques.
La première concerne les MAE. La FOP est déjà à l'origine, avec l'appui du CETIOM et de toute la filière, de la MAE rotationnelle et de la MAE Irrig (Introduction d'une légumineuse dans l'assolement). Elle soutient aujourd'hui l'extension de cette MAE Irrig à tout le territoire. Elle propose en outre une mesure améliorée permettant renforcer la diversification des cultures et de contribuer à apporter une réponse à la problématique apicole.
La seconde concerne la recherche et notamment les modalités de son financement. Là encore, cette question nous engage collectivement surtout depuis que le dossier des protéines végétales a été érigé au rang de priorité nationale. Il importe donc de le relever en synergies avec tous les acteurs publics et privés. C'est en redonnant de la compétitivité à nos productions que l'on en redonnera aussi à toute notre agriculture.
Bien d'autres chantiers nous attendent. L'actualité relative à nos productions est forte. La FOP en lien étroit avec le CETIOM, l'UNIP, l'ONIDOL et SOFIPROTEOL mais aussi avec de très nombreux autres acteurs comme la FNSEA, nos partenaires d'Orama, les coopératives et les négoces, est présente sur tous les fronts. Il serait difficile de tout détailler en quelques mots. C'est pourquoi, une fois encore, je vous invite à participer nos réunions !»

Réunion régionale FOP en Bourgogne
Mercredi 05 février 2014
à partir de 09h30
Ibis Hôtel - 15A, Avenue Albert 1er - 21000 Dijon
Téléchargez le bulletin d'inscription sur le site www.fdsea21.fr

PUBLI-RÉDACTIONNEL

90ème anniversaire de Jeandot Pneus
Une foule d'animations attendent les visiteurs !



A vos agendas ! A l'occasion de son 90ème anniversaire, Jeandot Pneus à Joigny et Tonnerre Pneus Jeandot à Tonnerre, leaders du pneu agraire dans l'Yonne, annoncent **une semaine du pneu exceptionnelle**. Christophe Jeandot, Bruno Chauvière et leurs équipes vous donnent **rendez-vous les 4 et 5 février à Joigny et 6 et 7 février à Tonnerre.**
De nombreuses animations sont annoncées :
-Michelin présentera pour la première fois depuis le dernier SIMA, un prototype de pneu agricole, respectueux de la structure du sol, mais avec un look totalement différent.
-Le pilote du tracteur pulling aux couleurs Firestone fera vrombir les 8000 cv de sa machine. Attention aux oreilles !
-Les manufacturiers partenaires de l'entreprise, Michelin, Kléber, Taurus et Vredestein (marque distribuée en exclusivité par Jeandot dans l'Yonne), présenteront leurs gammes et leurs dernières évolutions. Si vous avez besoin de conseils pour vos futurs équipements, c'est le moment de rencontrer les spécialistes.
-De nombreux lots seront distribués à chaque visiteur.
Vous l'avez compris : ces 4 journées sont avant tout placées sous le signe de la convivialité et de la bonne ambiance pour fêter 90 ans de partenariat entre Jeandot Pneus, ses partenaires et les agriculteurs.

Association Institut charolais

Partenariat avec les “Terrines du Morvan”

L’association Institut charolais vient de concrétiser une étape clé dans sa mission d’innovation et de valorisation des viandes charolaises. Une convention vient en effet d’être signée avec l’entreprise de salaison et de plats cuisinés “Les Terrines du Morvan”. Un partenariat qui va permettre de produire et de diffuser à grande échelle les produits de la marque “Charolais dans l’assiette”.



Signature de la convention entre Henri Guillemot, président de l’Institut du Charolais et Arnaud Sabatier, patron des» Terrines du Morvan».

Le 10 janvier dernier à Charolles, l’association “Institut charolais” et la maison “les Terrines du Morvan” ont signé une convention de partenariat. Un grand jour pour l’association de promotion de la viande charolaise, comme l’expliquait avec beaucoup d’enthousiasme son président Henri Guillemot : *«c’est la première fois depuis dix ans que nous passons à quelque chose de très concret. Grâce à ce partenariat, nous allons franchir une étape importante qui nous ouvre de nombreuses perspectives»*. Par ce mot d’accueil, le président faisait allusion au défi qui anime l’association depuis sa naissance, à savoir la valorisation des avants et autres morceaux moins prisés des consommateurs. Ce délicat *«équilibre matières»* que les industriels résolvent grâce aux steaks hachés, mais que d’autres aimeraient valoriser différemment à travers des produits innovants et porteurs d’une meilleure image.

Pôle dédié à l’innovation

C’est la mission que l’association “Institut Charolais” poursuit inlassablement depuis environ une décennie. Cette mobilisation a fait naître à Charolles un “Pôle Innovation et valorisation des viandes charolaises”. Labellisé “Pôle d’excellence rural” et soutenu par le Conseil régional, le Conseil général 71, le Pays Charolais-Brionnais et l’Etat, il réunit de nombreux partenaires de la filière et a débouché sur la création d’une halle technologique au lycée Wittmer de Charolles.

S’adressant aux entreprises de transformation ou aux producteurs, la halle technologique accompagne les projets innovants dans la valorisation de la viande locale.

12 000 verrines commercialisées en deux ans

Un certain nombre de produits novateurs ont vu le jour dans le cadre de ce pôle.

En 2009, une rillette de bœuf dénommée “Tartinades” était mise au point avec la filiale du groupement Global Séléviandes. Entre 2010 et 2011, c’est une gamme de terrines de bœuf et de plats cuisinés qui a été élaborée avec les partenaires Adiv et Bourgogne Innovation. Depuis fin 2011, ce sont 12 000 verrines, fabriquées par la halle technologique de Charolles, qui ont été commercialisées sous la marque “Charolais dans l’assiette”.

Passer du test vers une diffusion nationale

Forte de ce succès auprès des consommateurs, les responsables de l’Institut charolais ont voulu passer du test commercial à une fabrication grandeur nature. La halle n’ayant pour vocation que de concevoir et mettre au point des produits, le pôle va passer la main à une structure en mesure de fabriquer et commercialiser la gamme à grande échelle. C’est ainsi que l’Institut charolais s’est rapproché d’Arnaud Sabatier, patron des salaisons du même nom à Dijon et des Terrines du Morvan près de Moulins-Engilbert (lire encadré).

Une vraie demande de produits du terroir

Fortes de 25 ans d’expérience dans la confection de terrines et plats cuisinés et d’un réseau commercial bien développé, Les Terrines du Morvan sont en mesure de donner un nouvel essor aux produits de la gamme Charolais dans l’assiette. *«Passer de la recherche et développement au semi-industriel pour une diffusion régionale puis nationale»*, résumait Henri Guillemot. Le patron des Terrines du Morvan ne cachait pas que *«la partie innovation intéressait son entreprise»*. La société est déjà impliquée dans le Pôle de compétitivité Vitagora à Dijon et elle est attentive *«à l’évolution des produits, des modes de consommation, des technologies»*, confiait Arnaud Sabatier. Le patron des Terrines du Morvan révélait avoir déjà des pistes, confirmant par là-même l’émergence *«d’une vraie demande de produits du terroir»*

MARC LABILLE.

▶ Zoom

Salaison Sabatier - Terrines du Morvan
Une belle entreprise régionale

L’entreprise d’Arnaud Sabatier, qui dispose de quatre sites de production en Bourgogne, emploie 110 salariés. Elle fabrique de la charcuterie et des produits du terroir et dispose de deux produits phares que sont *«le jambon persillé de Bourgogne » et « le jambon sec du Morvan»*. Ses produits sont commercialisés dans la France entière. Quatre commerciaux sillonnent le pays. La maison est attachée à son implantation régionale et elle *«travaille en amont avec les producteurs»*, indique le patron Arnaud Sabatier. L’entreprise s’approvisionne notamment en porcs locaux auprès du chevillard Raze (abattoir d’Autun). Elle se fournit également auprès de Clavières Viande.

Basée dans la Nièvre, Terrines du Morvan réalise un chiffre d’affaires de deux millions d’euros. Sa clientèle va des grossistes aux boutiques de chefs étoilés (Blanc, Loiseau) en passant par la grande distribution, les épiceries fines et même l’export.

Dix ans après le premier saucisson pur bœuf

Parmi les tout premiers produits mis au point sous l’égide de l’Institut charolais, un saucisson pur bœuf avait vu le jour au milieu des années 2000. A l’époque, ce produit de salaison avait été développé par les établissements Dussert d’Arleuf (58). Cette salaison morvandelle a depuis été reprise par les Terrines du Morvan et Arnaud Sabatier.

Des produits pauvres en matières grasses

Les produits transformés à base de viande de bœuf s’avèrent très pauvres en graisse. Ils contiendraient moins de 4 % de matière grasse, révélait Martin Marquet, de l’association Institut charolais. Cette particularité, très intéressante vis-à-vis des consommateurs, permettrait d’apposer sur les produits l’allégation *«allégé en matières grasses»*. Un atout commercial non négligeable.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

SNC BRUNET
20, Rue La Courtine - 18140 Argenvières
Tel. 02 48 76 55 96 / Fax 09 70 60 19 99
Mail: sncbrunet@orange.fr - site: www.sncbrunet.fr
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
> Fosse à lisier
> Réserve d’incendie
> Bassin de rétention
STATION D’ÉPURATION PAR FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX Collectives et Agricoles
Fourniture GÉOMEMBRANE

L’Union nationale du Cheval Trait Auxois a bien repris les rènes



Après le placement en liquidation judiciaire du Cheval Trait Auxois et du Centre de promotion du Cheval de Trait Auxois, un groupe s’est formé afin de sauvegarder la race Trait Auxois. Un comité fondateur de sept personnes a été constitué et quelques éleveurs ont été associés à cette entreprise de sauvegarde.

La nouvelle association a pris le nom d’Union nationale du Cheval Trait Auxois, afin que tous les éleveurs qu’ils soient issus du berceau de la race ou hors berceau, se retrouvent au sein de cette structure. L’important pour les porteurs du projet était d’assurer la continuité des engagements de la race et donc la visibilité du travail des éleveurs de chevaux Traits Auxois.

Le président Jean-Paul Bureau est satisfait que *«le Spécial de Semur en Auxois se soit bien déroulé, passion et convivialité étant au rendez-vous»*.

Tous les éleveurs de la race sont conviés à assister à la première assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra à Beaune, au CFPPA, rue du Parc, le samedi 8 février à partir de 9h30.

Achat et enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage : respecter les règles

L'Accord Interprofessionnel du 5 juillet 2012 relatif aux règles d'achat et d'enlèvement des bovins de plus de 8 mois destinés à l'abattage a été étendu par l'administration le 12 novembre 2013. Cet accord définit les règles qui s'appliquent lors de la vente, l'achat ou l'enlèvement d'un bovin. Il reste basé pour l'essentiel sur la distinction entre transfert de risques et transfert de propriété ainsi que sur la notion de garantie du Vendeur en cas de vice caché.

Quelques règles à retenir

Qui porte la responsabilité d'un bovin accidenté après la vente de l'animal ?

Pour les bovins destinés à l'abattage, le transfert de propriété ne vaut pas transfert de risques. Le nouveau propriétaire ne devient pas forcément responsable des risques encourus sur le bovin acheté dès l'acte d'achat.

Bien faire la différence entre transfert de propriété et transfert de risques

Le transfert de propriété intervient lorsque les parties trouvent un accord sur l'animal vendu. Dès lors, l'Acheteur est considéré comme le nouveau propriétaire. Il est tenu d'enlever et de payer le prix convenu ; le Vendeur quant à lui ne peut plus vendre le bovin à un autre Acheteur.

Pour matérialiser la vente, rédiger un bordereau de vente : c'est la trace écrite de la transaction, très utile lorsque survient un litige.

Le **transfert de risques** correspond à l'instant où la couverture de risques pesant sur l'animal vendu passe du Vendeur vers l'Acheteur. C'est le moment où l'Acheteur « prend en main » l'animal. Par exemple, en présence du Vendeur, le transfert de risques a lieu dès lors que le bovin pose la première patte sur le seuil de chargement (vente au départ).

Avant le transfert de risques, le Vendeur supporte les risques d'accident, de maladie ou de mort du bovin. Après le transfert de risques, l'Acheteur supporte les risques (sauf cas de vices cachés, maladies contagieuses ou vices rédhibitoires).

Après accord sur la vente, le délai maximum d'enlèvement des bovins est présumé **fixé à 7 jours francs,** sauf accord contraire entre les parties.

Que se passe-t-il lors du départ des bovins vers l'abattoir ?

Le délai maximum d'abattage : l'Acheteur a l'obligation de faire abattre le bovin acheté dans un délai maximum de 3 jours francs à compter de la date d'enlèvement effectif.

ATTENTION AUX PENALITÉS

- **Etat de propreté des bovins :**

Les bovins classés « très sales (D) » à leur entrée à l'abattoir font l'objet d'une pénalité de 100 € HT (TVA à 20% depuis le 1er janvier 2014).

- **Cas des bovins nécessitant l'euthanasie à l'abattoir :**

La mise à mort suite à la décision du vétérinaire officiel, ou en urgence par l'abattoir pour cause de souffrance manifeste du bovin, entraîne la facturation au Vendeur de 100 € HT, hors frais vétérinaires d'euthanasie. Lorsque le motif de la décision d'euthanasie pré existait, le dernier Vendeur peut en exiger le remboursement par l'éleveur.

- **Cas des bovins constatés morts au déchargement à l'abattoir ou en bouverie (hors responsabilité de l'abattoir) :**

Facturation au vendeur : 100 € HT

Que faire en cas de saisie de la carcasse ?

Lorsque la carcasse d'un bovin destiné à l'abattage fait l'objet d'une saisie consécutive à un vice caché antérieur à la vente, la garantie du Vendeur peut être engagée :

- **En cas de saisie(s) partielle(s)**, la garantie du Vendeur porte sur la réduction du prix payé qui tient compte du poids de la saisie, de l'emplacement de la saisie et du classement de la carcasse.
- **En cas de saisie totale**, le Vendeur doit rembourser le prix payé par l'Acheteur et verser la somme de 100 € HT à l'abatteur pour dommages et intérêts.
- **En cas de saisie pour cysticercose** et dans la mesure d'une congélation de la carcasse, le taux de dépréciation est de 40%.
- **En cas de saisie du foie pour douve au motif « distomatose avec observation de douves à l'ouverture des canaux biliaires »**, la dépréciation est forfaitaire (8 € HT / foie saisi).

Quels sont les droits de contestation ?

En cas de saisie, l'Acheteur est tenu de prévenir le Vendeur dans le jour qui suit la saisie. L'éleveur peut venir constater la réalité de la saisie dans un délai de 2 jours francs à compter du prononcé de la saisie.

2 jours pour… faire appel à votre Comité Régional Interprofessionnel pour se rendre à l'abattoir, vérifier la traçabilité et constater les quantités et qualités des saisies.

Délai de règlement

Le délai de règlement ne peut être supérieur à 20 jours après le jour de livraison ou d'enlèvement pour les achats de bovins destinés à l'abattage.

Votre Comité Régional Interprofessionnel est à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner notamment dans le règlement des litiges portant sur l'application ou l'interprétation du présent accord. En cas de doute sur le calcul d'une réfaction faisant suite à une saisie, contactez votre Comité Régional Interprofessionnel.

Pour contacter le Comité interprofessionnel de votre région, rendez-vous sur www.interbev.fr

Des plaquettes de sensibilisation aux démarches à suivre et des fiches sur les Accords Interprofessionnels sont également téléchargeables sur www.interbev.fr

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière bétail et viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin et équin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire.
En savoir plus : www.la-viande.fr / www.interbev.fr

Sanitaire

Maladies infectieuses et impact sur la reproduction

Les maladies infectieuses sont souvent à l'origine d'une dégradation de la fertilité et de la fécondité du troupeau, avec un rallongement de l'Intervalle Vêlage-Vêlage (IVV) et l'augmentation des réformes. L'impact économique est donc grand. Par exemple, le coût des métrites pour les éleveurs laitiers a été estimé à plus de 1,4 milliard d'euro par an en Europe (Sheldon et al., 2009).

Les maladies infectieuses peuvent avoir un fort impact sur la fertilité du mâle et de la femelle.
Une douleur causée par une infection au niveau des membres ou de l'abdomen peut empêcher le taureau de saillir, elle peut aussi mener à la libération de corticoïdes qui ont un effet néfaste sur la production de semence. Une infection avec de la fièvre et une augmentation de la température des testicules aura aussi des effets négatifs sur cette même production. Par ailleurs, une infection du pénis, des testicules ou des glandes annexes peut conduire à une semence de mauvaise qualité et donc à des problèmes de fertilité.
Concernant la femelle, les maladies infectieuses affaiblissent l'animal et rendent plus difficile l'obtention d'une Note d'État Corporel suffisante avec une conséquente dégradation de la fertilité. Les problèmes infectieux au niveau des membres peuvent être à l'origine d'un anœstrus ou d'une sous-expression des chaleurs. De plus, les contaminations



de l'utérus (souvent par germes non-spécifiques) dans la période suivant la mise-bas rendent l'environnement utérin défavorable à la fécondation. Ces métrites, endométrites et pyomètres empêchent par ailleurs la sécrétion de GnRH et LH, hormones essentielles pour la cyclicité de la femelle (Peter et al., 1989).

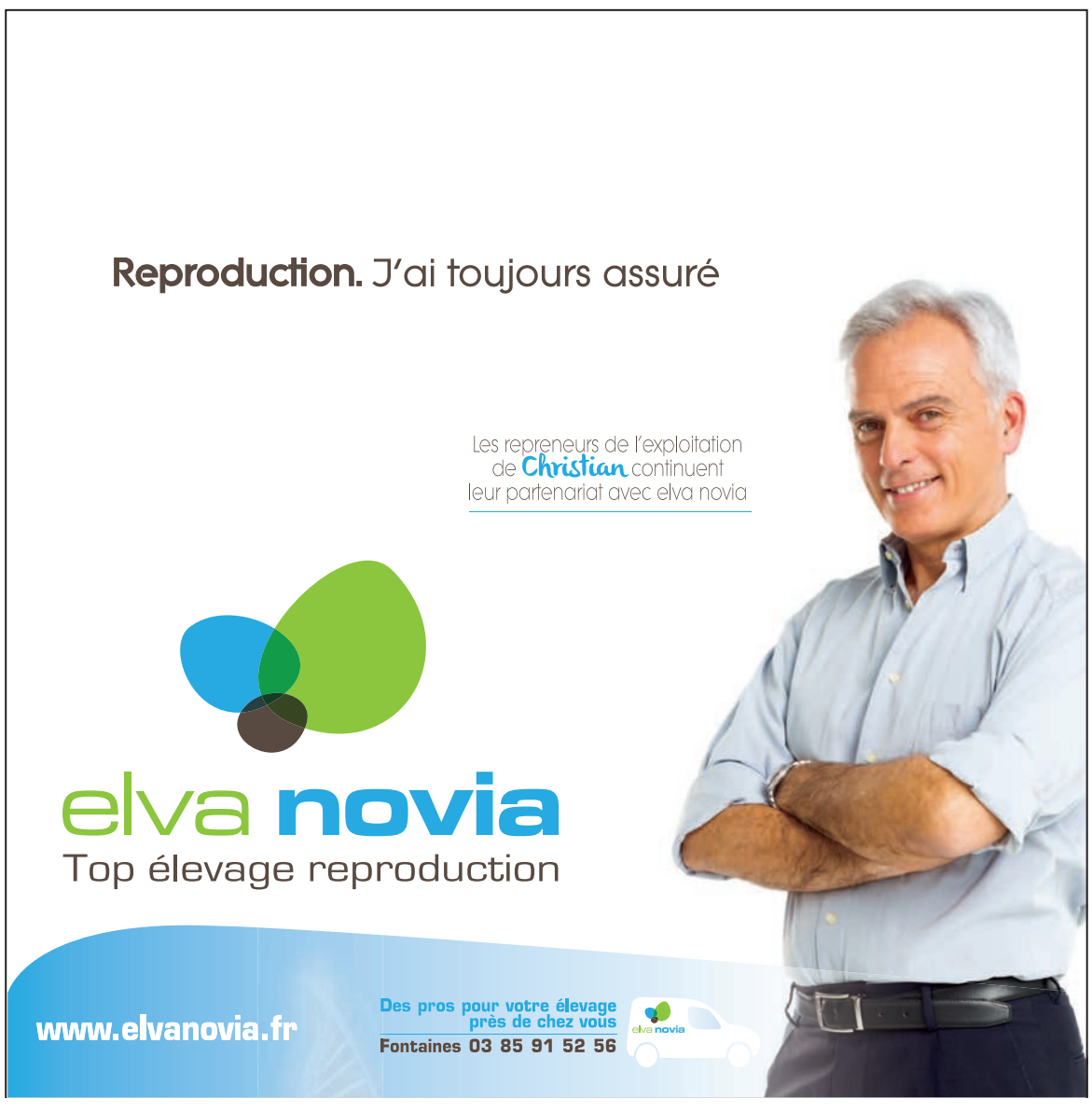
Interruption de la gestation

Dans les cas où une fécondation a bien eu lieu, de nombreux agents pathogènes sont à l'origine d'importantes pertes embryonnaires et fœtales puisqu'ils peuvent entrainer une interruption de la gestation. Citons notamment les cas du virus de la BVD, du virus Herpès responsable de l'IBR, de bactéries tels que Campylobacter et Listeria et du protozoaire responsable de la néosporose. Par ailleurs, une infection avec une diminution de l'ingestion et donc une diminution de l'énergie disponible pour le maintien de la gestation peut entrainer un avortement.

Atteindre ses objectifs de reproduction

Les problèmes de fertilité et fécondité du troupeau ont souvent plusieurs causes. La fertilité est en effet influencée par de nombreux facteurs – génétiques, sanitaires et de conduite du troupeau.
En ce qui concerne les aspects sanitaires, le combat repose sur la prévention et le traitement.
Les mesures de prophylaxie sont les programmes de vaccination, de dépistage et d'éradication, le nettoyage et désinfection du matériel et des bâtiments, le vide sanitaire, la quarantaine, l'isolement des animaux malades… et l'utilisation de l'Insémination. Les paillettes de semence produites en centre de collecte agréé - contrôlé deux fois par an par les inspecteurs de la DDPP - proviennent d'éjaculats de taureaux contrôlés très régulièrement par le Laboratoire National de Contrôle des Reproducteurs (LNCR). Elles sont d'une qualité sanitaire irréprochable : garanties sans IBR, BVD, campylobactériose, trichomonose et bien d'autres maladies. Un suivi régulier des femelles est aussi très important. L'utilisation de l'échographie après la mise-bas pour un contrôle de l'involution utérine et plus tard pour les constats de gestation permettra une détection précoce des problèmes et donc une action corrective en temps utile.

Pedro PINHEIRO
Vétérinaire Conseil ELVA NOVIA



Génétique charolaise

Un crack en résidence à Saint-Jean-de-Trézy (71)

En décembre dernier à Saint-Jean-de-Trézy, un groupe d'éleveurs réceptionnaient Idarling, une des vedettes de la saison des concours 2013.



De gauche à droite : Eric Feurtet, Sophie Raymond, Jean-François Baudot, Simon Langillier, Jean-Christian Raymond, Damien Langillier, Thierry Cyprès, Serge Batho accompagné de son fils. Manquent sur la photo François Jubert, Didier Paponneau, Albert Raymond, Patrick Rizet et l'EARL Touillon-Moiron, tous co-acquéreurs de ce splendide animal.

Onze éleveurs sélectionneurs charolais s'étaient donnés rendez-vous à Saint-Jean-de-Trézy pour l'arrivée en Saône-et-Loire du veau Idarling. De l'avis des connaisseurs, ce jeune reproducteur aura été l'un de ceux *«dont tout le monde a parlé»*, durant la saison passée.
Né le 15 avril, ce jeune mâle était le troisième prix d'honneur de Nevers et de Moulins. Sans doute pénalisé sur les rings par son jeune âge, l'animal n'a cependant jamais cessé de fasciner les passionnés. Parmi eux, Éric Feurtet de Saint-Jean-de-Trézy qui s'est tout de suite donné comme objectif d'acquérir Idarling lors de la dernière vente du Gercela à Magny-Cours.

«Partager la génétique»

L'homme a finalement réuni un groupe d'une dizaine d'éleveurs désireux de partager avec lui cet achat. Baptisé *«Génédor WaG»*, ce collectif réunit des écuries de trois départements différents. Pour Éric Feurtet, l'objectif est avant tout *«de partager la génétique»*. Les co-propriétaires de ce veaux d'exception sont Jean-François Baudot de Marizy (71), Serge Batho de Saxy-Bourdon (58), Thierry Cyprès de Montigny-sur-Canne (58), Éric Feurtet (SCEA Les Plantes) de Saint-Jean-de-Trézy, François Jubert (SCEA du Bourg) de Massay (18), Guillaume, Jean-Marc et Simon Langillier de Saint-Bérain-sous-Sanvignes, Didier Paponneau de Livry (58), Albert Raymond de Decize (58), Jean-Christian et Sophie Raymond de Decize (58), Patrick Rizet de Vaux-en-Prés et l'EARL Touillon-Moiron de Decize (58).

Un veau qui fait le buzz !

«Idarling est un veau atypique, hors du commun», commentaient unanimes les éleveurs présents à son arrivée en Saône-et-Loire. Ses qualités de race sont décrites comme étant exceptionnelles de même que son potentiel. Idarling est né dans l'élevage de Serge Batho à Saxy-Bourdon dans la Nièvre.

Il est issu d'une lignée prestigieuse avec notamment sa mère Darling, une fille d'Aigleroyal, champion junior au National de Charolles et né dans l'élevage Vannier à La Chapelle-au-Mans. Darling a débuté sa carrière par le premier prix d'honneur au national veaux puis le super prix d'honneur laitonnes à Moulins en 2008. Elle a ensuite été deux fois championne junior du national adultes (à la Roche-sur-Yon et à Magny-Cours). Cette année encore, elle remportait le grand prix d'honneur du concours de Nevers.

Outre cette mère d'élite, Idarling a pour père Favori, un taureau qui est né en Saône-et-Loire dans l'élevage de Bernard Griveaud à Blanzy. Favori était le deuxième prix d'honneur du concours de Charolles 2010. *«Un animal qui avait beaucoup de classe, très raceur et qu'on retrouve bien dans Idarling»*, indique Serge Batho. Ce qu'on retrouve bien aussi dans Idarling, c'est le potentiel et la grande précocité qu'avait déjà sa mère (1 340 kg au meilleur de son état), détaille le naisseur. Né le 15 avril, Idarling pesait 183 kg le 1er juillet pour atteindre 540 kg le 12 novembre : *«ça fait une croissance moyenne de 2,7 kg par jour»*, calcule Serge Batho.

Un GMQ énorme avec une avance de précocité de deux mois tant côté squelettique que musculaire.

Marc LABILLE

Retour sur le Soja 2013

Une culture qui tire son épingle du jeu

Est-il nécessaire de rappeler les conditions tourmentées de la dernière année, tant au niveau des semis que des récoltes des cultures de printemps ? Dans ce contexte on constate qu'avec des rendements en culture se situant dans une fourchette de 25 à 40 q/ha sur le croissant Est, de la Bourgogne à Rhône Alpes, le soja tire bien son épingle du jeu, comparativement aux autres cultures de printemps. Ses capacités de compensation lui ont permis de ne pas trop entamer son potentiel même si les peuplements sont faibles et irréguliAers. A noter dans les points positifs la bonne tenue du soja en conditions difficiles de récolte, sans négliger un contexte de prix lui aussi digne d'intérêt.

SOJA : SYNTHESE des essais variétés 2013

Présentation des variétés - Classification

Groupe de précocité	Variété	Année et pays d'inscription		Représentant en France	Sensibilité à la verse	Sensibilité au sclérotinia	Richesse en protéines	Hauteur 1ère gousse
Série I/II								
I	**Isidor**	2004	F	Euralis Sem./ Actisem	PS	PS	élevée	moyenne
I	**Sphéra**	2011	F	RAGT Semences / Actisem	AS	PS	moyenne	moyenne
I	**Stéara**	2013	F	RAGT Semences / Actisem	AS	-	moyenne	moyenne
I	**Sumatra**	2004	F	RAGT Sem./Caussade Semences	AS	S	moyenne	haute
I/II	**Blancas**	2007	Italie	Caussade Semences	PS*	-	moyenne	moyenne
I/II	**Santana**	2007	F	RAGT Sem./Caussade Semences	PS	PS	moyenne	moyenne
II	**Mitsuko**	2008	F	Actisem	PS	-	moyenne	moyenne
Série 00								
00	**Amphor**	2000	F	Euralis Semences	PS		moyenne	basse
00	**ES Mentor**	2009	F	Euralis Semences	PS		élevée	moyenne
00	**Sigalia**	2008	F	RAGT Semences	PS		moyenne	haute
00	**Soprana**	2012	F	RAGT Semences	AS		élevée	basse
00	**Splendor**	2007	F	Euralis Semences	AS		moyenne	moyenne
Série 000								
000	**Capnor**	2008	F	Euralis Semences	AS		faible	moyenne
000	**ES Senator**	2012	F	Euralis Semences	PS		moyenne	moyenne
000	**Klaxon**	2005	F	RAGT Sem./Caussade Semences	AS		moyenne	basse
000	**Merlin**	2003	Autriche	Sem-Partners	PS*		faible	moyenne
000	**OAC Erin**	2004	F	Agri-Obtentions / La dauphinoise	AS		faible	haute
000	**Sirelia**	2012	F	RAGT Semences	PS		moyenne	moyenne
000	**Solena**	2012	F	RAGT Semences / Actisem	PS		élevée	haute
000	**Sultana**	2009	F	RAGT Semences	PS		élevée	moyenne
Série 000 très très précoce								
000-TTP	**AWOL01**	2013	F	Georges Faure	AS		faible	basse
000	**Klaxon**	2005	F	RAGT Sem./Caussade Semences	AS		moyenne	basse

PS : peu sensible; AS : assez sensible; S : sensible; - données insuffisante; * : à confirmer
TTP : variété très très précoce, significativement plus précoce que les témoins du groupe 000.

Soja - synthèse des essais CETIOM - Partenaires 2013

Le soja n'échappe pas aux difficultés d'implantation liées aux conditions très humides du printemps, avec des dates de semis retardées par rapport aux périodes considérées optimales. Les premiers semis se faisant vers le 20 mai et les derniers vers le 15 juin.

Dans ces conditions, les inoculations et les désherbages - associant le plus souvent une application en prélevée et une application en post et/ou du binage - ont généralement donné satisfaction.

La persistance d'un temps arrosé sur le printemps et peu stressant en été, jusqu'à la mi-août a permis d'abord des développements végétatifs satisfaisants, cette culture compensant facilement d'éventuelles hétérogénéités de levée. La mise à fleur a eu lieu dans de bonnes conditions bien que décalée, comme tout le cycle. Toutefois la période de fortes chaleurs subie en seconde quinzaine d'août met un bémol à ce contexte favorable avec de possibles répercussions sur la nouaison à certains étages ainsi que sur les PMG.

A noter que le contexte de l'année a permis de vérifier la bonne tenue du soja en cas d'inondation. Dans des cas fort heureusement limités, des parcelles sont restées jusqu'à 3 semaines sous l'eau. Là où le tournesol a pourri, le soja s'est maintenu et développé, sans contrarier la mise en place de la nodulation nécessaire à la capture de l'azote atmosphérique de cette légumineuse.

La culture supporte sans trop de dommage les récoltes tardives

Avec des implantations tardives et des températures estivales modérées, on ne peut que déboucher, pour le soja comme pour les autres cultures de printemps, sur des récoltes tardives.

La tardivité est encore accrue par le retour des pluies de septembre à novembre qui perturbent souvent les chantiers de récolte qui se sont échelonnés de fin septembre jusqu'à mi-décembre. Dans ce contexte on constate que le soja n'est pas trop affecté, avec un rendement moyen se situant à 30q/ha. Les résultats sont, dans certains cas, considérés inférieurs aux attentes par rapport à un aspect visuel luxuriant prometteur en végétation. En cause les PMG qui sont un peu faibles et la verse liées aux précipitations. On ne peut pas non plus négliger les pertes de récolte au niveau des étages les plus bas qui «passent» sous la barre de coupe. Ces pertes, loin d'être négligeables, peuvent atteindre 5 à 6 q/ha dans certains cas.

Fort de l'expérience de l'année, les intentions de semis pour 2014 sont à la hausse, avec toutefois des interrogations sur la disponibilité des semences dans un contexte de forte demande au niveau national.

Didier Chollet
Louis-Marie Allard

Vous trouverez ci-dessous les résultats de l'évaluation variétale menée en 2013 par le Cetiom en collaboration avec le Geves et nos partenaires de terrain.
Nous pouvons rappeler que le choix variétal doit d'abord se baser sur une bonne adaptation du groupe de précocité par rapport au milieu pédoclimatique de la culture. Les variétés précoces du groupe 00 sont les plus adaptées régionalement alors que les variétés très précoces (000), généralement moins productives, sont à réserver aux situations de rattrapage de semis tardifs

SOJA : SYNTHESE des essais variétés 2013

Productivité et données en végétation

Groupe de précocité	Variété	Productivité (%/moyenne des essais) Indice graines 2013	Indice protéines 2013	Indice graines pluriannuel (et nombre d'années)	Données techno. et en végétation 2013 Teneur en protéines (%/M.S.)	Poids de mille graines (g)	Date de maturité	Date de floraison	Hauteur des plantes	Hauteur des 1ères gousses
Série I/II										
I	ISIDOR	**96,4**	99,6	**95,9 (3)**	42,5	212	25-sept.	9-juil.	83	12,6
I	SPHERA	**98,8**	98,3	**96,6 (3)**	41,2	182	25-sept.	4-juil.	90	14,0
I	STEARA	**102,0**	102,4	-	41,5	190	24-sept.	7-juil.	97	13,3
I	SUMATRA	**101,2**	101,1	**97,3 (3)**	41,1	185	27-sept.	14-juil.	91	14,3
I/II	BLANCAS	**105,1**	103,5	-	40,5	164	28-sept.	12-juil.	91	13,6
I/II	SANTANA	**99,0**	98,0	**101,6 (3)**	40,7	181	30-sept.	9-juil.	86	11,8
II	MITSUKO	**97,8**	97,2	**99,3 (2)**	40,8	186	27-sept.	8-juil.	92	12,9
Moyenne		**47,1**	**16,4**		**41,2**	**186**	**26-sept.**	**9-juil.**	**90**	**13,2**
Nombre d'essais		5	5		5	2	6	4	6	7
Série 00										
00	AMPHOR	**98,5**	98,5	**98 (3)**	42,2	187	17-sept.	8-juil.	66	8,8
00	ES MENTOR*	**100,0**	100,9	**104,9 (3)**	42,4	193	23-sept.	9-juil.	68	8,3
00	SIGALIA*	**100,5**	98,1	**99,2 (3)**	41,3	184	22-sept.	10-juil.	82	9,7
00	SOPRANA	**105,5**	106,0	**103,3 (2)**	42,5	192	16-sept.	9-juil.	71	9,3
00	SPLENDOR*	**98,9**	96,6	**100,2 (3)**	41,3	198	23-sept.	9-juil.	78	8,6
Moyenne		**38,0**	**13,4**		**41,9**	**191**	**20-sept.**	**9-juil.**	**73**	**8,9**
Nombre d'essais		7	7		7	3	6	6	7	7
Série 000										
000	CAPNOR	**99,9**	98,7	**99,7 (3)**	40,5	186	12-sept.	8-juil.	72	9,0
000	ES SENATOR	**100,0**	99,8	**101,7 (2)**	41,1	181	16-sept.	8-juil.	81	9,4
000	KLAXON	**85,9**	88,5	**87,8 (3)**	42,2	180	8-sept.	6-juil.	66	6,7
000	MERLIN	**94,8**	93,1	-	40,3	169	10-sept.	6-juil.	75	8,6
000	OAC ERIN	**111,2**	107,0	**106,2 (3)**	39,5	155	15-sept.	10-juil.	75	12,2
000	SIRELIA	**101,3**	101,2	**102,8 (2)**	41,0	181	13-sept.	8-juil.	77	8,7
000	SOLENA	**107,6**	111,0	**105,4 (2)**	42,3	194	17-sept.	7-juil.	78	11,8
000	SULTANA	**99,3**	100,8	**101,5 (3)**	41,6	187	14-sept.	7-juil.	65	8,5
Moyenne		**37,6**	**13,0**		**41,1**	**179**	**13-sept.**	**8-juil.**	**73**	**9,4**
Nombre d'essais		6	6		6	4	6	7	8	7
Série 000 très très précoce										
000-TTP	AWOL01	**86,4**	85,2	-	40,7	216	05-sept	7-juil.	64	7,0
000	KLAXON	**113,6**	114,8	-	41,8	183	03-sept	6-juil.	66	6,8
Moyenne		**30,0**	**10,5**		**41,2**	**200**	**04-sept**	**6-juil.**	**65**	**6,9**
Nombre d'essais		6	6		6	2	5	5	6	6

* Ces variétés présentent cette année des défauts de peuplement sur une proportion significative des essais. Leurs résultats 2013 sont publiés mais pourraient ne pas être représentatifs de leur potentiel

Série	Liste des départements avec essais validés
I/II	31 (x2), 81, 34, 26
00	21 (x2), 38, 71, 68 (x2), 17
000	21 (x2), 38, 71, 68 (x2)
000-TTP	21 (x2), 80, 54, 68 (x2)

Soja - synthèse des essais CETIOM - Partenaires 2013

Des professionnels à votre service

L'Eleveur Bourguignon — Le plus grand choix de la région
Prévoir l'aménagement de vos bâtiments d'Élevage !
Réservez
Cornadis - Abreuvoirs - Logettes Barrières - Filets brise vent
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73



CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
TV
Iphone/Ipad
Android
Windows
Fabriqué en France
www.camerail.com
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 15/01/2014	Bourg-en-Bresse 21/01/2014	St Christophe-en B. 15/01/2014	National 15/01 au 21/01/14
Vaches viande (V)	U	-	4,10 €	4,27 €	4,23 €
	R	3,70 €	3,75 €	3,87 €	3,76 €
	O	-	3,45 €	-	3,38 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,40 €
	O	3,35 €	3,10 €	-	3,28 €
Vaches lait (L)	O	-	2,90 €	-	2,91 €
	P	2,72 €	2,45 €	-	2,62 €
Génisses VML	U	4,38 €	4,50 €	4,90 €	4,42 €
	R	3,90 €	4,00 €	4,19 €	3,86 €
	O	-	3,35 €	-	3,25 €
Taureaux VML	URO	2,82 €	2,60 €	2,70 €	2,70 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 21/01**

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	3,26	3,04
250-300 kg	-	3,05	2,85
300-350 kg		2,95	2,76
350-400 kg	-	2,71	2,60
400-450 kg	2,87	2,65	2,51
450-500 kg	-	2,56	2,41
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R
200-250 kg	-	2,88	2,77
250-300 kg	-	2,71	2,61
300-350 kg	-	2,66	2,61
350-400 kg	-	2,61	2,53
Taurillons 12-18 mois	E	U	R
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	2,48
500-600 kg	-	2,47	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	E	U	R
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	2,46	-
400-450 kg	2,69	2,45	2,38
450 kg et +	-	2,41	-
Taureaux	E	U	R
+500 kg	-	1,77	1,47
Vaches	E	U	R O
- 5 ans	2,78	2,16	2,00 -
5 -10 ans	2,66	2,01	1,85
+10 ans	-	1,92	1,75 -
Génisses	E	U	R
24-36 mois	2,86	2,39	2,13

Bovins : 1356
Broutards : La vente est un peu moins dynamique que la semaine passée mais au final on obtient des tarifs facilment reconduits dans les bons lots, et des prix en léger recul dans les lots inférieurs. 98% des sujets ont trouvé preneur rapidement.
Laitonnes : Le placement est les cours se maintiennent sans dificulté.
Génisses : Les lots d'avenir sont plus recherchés.
Vaches : L'offre recule, mais ne facilité pas la vente pour autant. Les engraisseurs subissent de plein fouet les pressions rencontrées dans le secteur de l'abattage.

Info: Sicafome participera aux ventes de reproducteurs des stations d'évaluationdu Marault (le 06/02), de Créancey (le 14/02), de Jalogny (le 21/02) et de Creuzier (le 01/03).

Broutards culards de 309 à 444 kg : 950 à 1350 € (2,93 à 3,35€/kg)
Laitonnes culardes de 201à 390 kg: 1150 à 1580 € (3,79 à 5,72€/ksg)
Génisses 2 ans formées de 488 à 512 kg: 1850 à 1900 € (3,71 à 3,79 €/kg)

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 20/01**

Bovins (452))

Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
260 à 330 kg	730 - 860	2,52 - 2,80
345 à 410 kg	800 - 1070	2,30 - 2,75
415 à 490 kg	1020 - 1230	2,38 - 2,71
Taurillons d'herbe		
325 à 530 kg	-	-
440 à 510 kg	-	-
Laitonnes		
210 à 300 kg	610 - 810	2,63 - 2,91
310 à 405 kg	830 - 1040	2,43 - 2,84
Génisses		
350 à 455 kg (16-24mois)	760 - 980	2,16 - 2,35
520 à 605 kg (24-36mois)	980 - 1340	1,90 - 2,21
Taureaux		
695 à 1180 kg	1280 - 1930	1,46 - 1,84
Vaches		
légères	590 - 1050	
entre-deux	1070 - 1360	
lourdes	1380 - 1790	

La Sicagemac s'excuse auprès des éleveurs du désagrément engendré par la panne technique survenue lors de la vente des broutards. Tarifs sensiblement reconduits en mâles avec une demande plus prononcée sur les sujets lourds. Forte demande en laitonnes et génisses d'export à des tarifs plus soutenus. Seulement deux invendus. Tarifs inchangés en taureaux. Cours reconduits en vaches en état et de bonne qualité. Les animaux âgés et maigres voient leurs tarifs à nouveau pénalisés.

Prochain marché bovins le lundi 27 janvier 2014, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) — **Marché de Sancoins (18) du 22/01/2014**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	3,22	2,92
250 à 300 kg	3,07	2,73
300 à 350 kg	2,85	2,63
350 à 400 kg	2,70	2,53
400 à 450 kg	2,58	2,40
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	2,90	2,73
250 à 300 kg	2,74	2,50
300 à 350 kg	2,58	2,45
350 à 400 kg	nc	nc
Génisses		
(24-36 mois)	nc	1,87 - 2,32
Vaches		
- 5 ans	1,95 - 2,30	1,75 - 2,10
de 5 à 10 ans	1,75 - 2,10	1,50 - 1,92
+ 10 ans		1,35 - 1,90

Broutards laitonnes : légère hausse des cours dans les mâles et laitonnes de conformation légère, bonne demande pour le marché intérieur, export calme vers l'Italie.
Vaches - Génisses : bonne ambiance commerciale, cours reconduits en vaches, hausse des cours dans les génisses.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marchés de Bourg-en-Bresse du 21/01/2014*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,85 €	2,60 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,60 €	2,45 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,80 €	2,50 €	nc
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,60 €	2,35 €	nc
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,50 €	2,30 €	nc
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,55 €	2,15 €	nc
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,10 €	nc
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,05 €	nc

Tendance : Meilleure demande.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 13/01/14 au 19/01/2014*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,65 €	-
350 kg	-	2,58 €	2,50 €
400 kg	-	2,53 €	2,47 €
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,46 €	2,39 €
500 kg	-	2,35 €	2,30 €
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,48 €	2,37 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,30 €	-

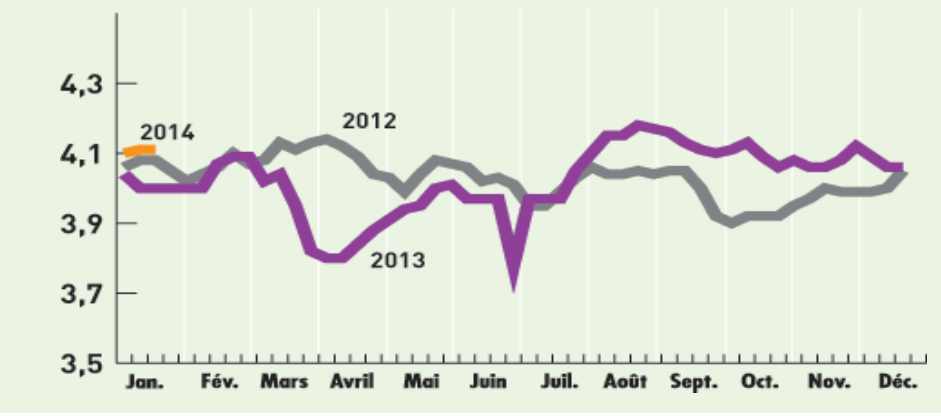
Tendance :
Le commerce italien soutient les cours.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 13/01/14 au 19/01/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	4,11 €	3,95 €	3,86 €			
Races mixte		-	3,68 €	3,68 €	3,66 €	-	
Races lait					-	3,55 €	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,59 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,34 €	4,20 €	4,06 €	3,65 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	4,29 €	4,17 €	4,05 €	3,97 €			
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,64 €	4,59 €				
Races mixte	-	-	-	3,54 €	3,46 €	-	-
Races lait				-	3,12 €	3,06 €	2,99 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,66 €	4,42 €	4,30 €	-			

Tendance : Offre largement suffisante par rapport aux besoins.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors BI/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 13/01/14 au 19/01/2014*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	4,19 €	4,15 €	-	-	-	-		
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,88 €	4,45 €	4,29 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	4,15 €	4,11 €				
Races mixte					3,49 €	3,49 €		-
Races lait						-	3,05 €	3,00 €
Génisses	U=	U-	R+	R=				
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	5,15 €	4,81 €	4,56 €	4,38 €				

Tendances SEM. DU 20 AU 24 JANVIER 2014

Bovins de boucherie

L'équilibre offre/demande tourne à la faveur des acheteurs. Les animaux très bien conformés et les bonnes génisses « charolais Terroir » restent normalement valorisés. La vente est calme avec des tarifs qui peinent à se maintenir dans les bonnes charolaises. Le cœur de gamme du cheptel allaitant destiné à la coupe des magasins est malmené, avec des industriels qui limitent leurs achats et font baisser les prix. Dans les vaches frisonnes ou montbéliardes, les industriels remettent la pression sur les prix. L'écoulement est un peu plus régulier pour les taureaux de réforme. En jeunes bovins, le commerce est plus calme avec des tarifs qui se maintiennent. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

Les transactions sont plus calmes car si les engraisseurs ont des besoins, ils restent très prudents dans les tarifs pratiqués face à la tension observée sur le commerce de la viande. Les tarifs se maintiennent dans le bétail d'avenir ou proche de la finition. La tendance est baissière dans les animaux convenant à la mise en herbage dans quelques mois. ■

Broutards

La progression des volumes est assez significative pour cette seconde semaine d'activité de l'année. Cela permet une meilleure couverture de la demande ce qui tend à stabiliser les prix après un début d'année assez tonique. Les tarifs pratiqués restent néanmoins très convenables que ce soit dans les bons mâles charolais ou Limousins de 350 à 450 kg. Dans les broutards plus légers, la demande est suivie pour la repousse avec des tarifs fermes. Dans les femelles, la vente est plus facile dans la bonne marchandise avec la réactivation des circuits exports. Les plus légères se vendent normalement sur l'Espagne. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le climat commercial reste tendu dans les frisons, la demande reste en revanche assez soutenue dans les bons montbéliards ou abondances avec des tarifs facilement reconduits. Dans les montbéliards légers et croisés laitiers d'engraissement ordinaires, le commerce est très sélectif avec des tarifs peu soutenus. Dans les bons veaux limousins, charolais ou croisés de race à viande ou mixte destinés aux labels, la commercialisation demeure régulière, avec des cours stables. Les veaux plus communs s'orientent à la baisse. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marchés gros bovins finis (au 20 janvier)

«Le marché est globalement équilibré, avec un niveau d'abattage identique à l'an dernier et sans stock en ferme. En vaches laitières, les abatteurs ne peuvent pas compter sur une hausse des réformes, compte tenu des rallonges de quotas laitiers et de la tendance à la recapitalisation. Les prix doivent donc être tenus en animaux de races à viande, femelles et jeunes bovins.»

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 20/01*

Agneaux (310)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (32-38 kg)	-	**3,08 - 3,10**	**2,67 - 2,91**
Gras (38-44 kg)	-	**2,82 - 3,24**	**2,37 - 2,95**
Gras (+44 kg)	-	**2,66 - 2,97**	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (32-38 kg) 69 à 113 €	-	-	-
Laitons (38-44 kg) 91 à 140 €	-	-	-
Laitons (+44 kg) 121 à 132 €	-	-	-
Brebis (102)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	**1,20 - 1,47**	-	-
(+60 kg)	**1,17 - 1,38**	**1,07 - 1,13**	-
Divers			
Béliers: 91 € à 117 € (1,00 - 1,82)	-		
Agneaux maigres : 71 € à 86 € (2,23 - 2,63)			
Chèvres : 15 à 45 €			
Boucs : 31 €			

Ovins : 410
Vente rapide et totale.
Agneaux : Les quelques bons lots continuent de bien se valoriser. Beaucoup de lots de qualité moyenne à inférieure, mais qui trouvent toutefois preneur assez facilement.
Brebis : Forte demande et cours en hausse. L'offre ne couvre pas la demande.
Béliers caprins : Demande suivie.

Toute l'équipe de Sicafome vous présente ses meilleurs voeux pour l'année 2014.
Effectifs : Agneaux : 310. Brebis : 87. Béliers : 12 Caprins : 1
Prochain marché : Le lundi 03 févrierr 2014 (pesée 7h, vente 9h).

Sicagemac *(prix au kg vif)* — *Marché de Corbigny du 13/01*

Ovins : 200	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras	**95 - 140**	**2,62 - 3,40**
Agneaux gras -44 kg	-	-
Agneaux gras +44 kg	-	-
Brebis	**65 - 121**	**1,07 - 1,41**
Béliers	**91 - 117**	**1,06 - 1,16**

Forte demande dans l'ensemble des catégories entraînant une hausse significative des tarifs. Seulement un invendu.

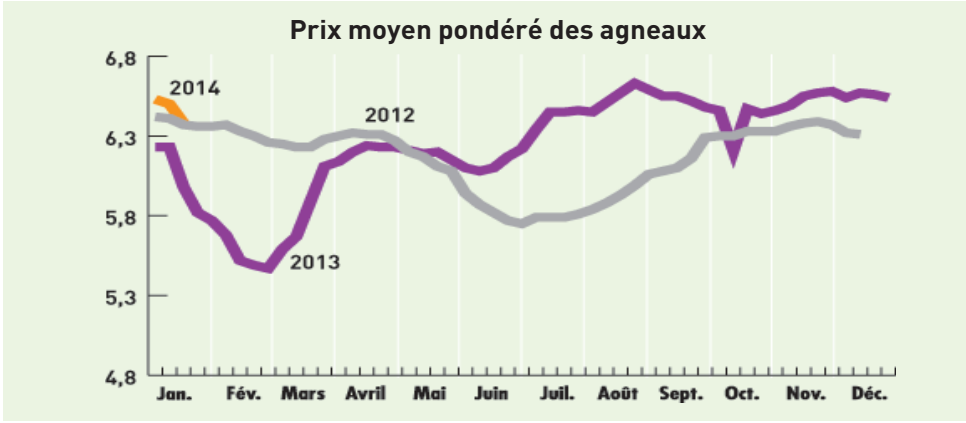
Prochain marché ovins le lundi 27 janvier aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 13/01/14 au 19/01/2014*

	Poids	U	R	O
Couvert	-16 kg	-	**6,50 €**	**6,17 €**
Couvert	16-19 kg	**7,07 €**	**6,52 €**	**6,09 €**
Gras	-16 kg	-	**5,83 €**	**5,72 €**
Gras	16-19 kg	-	**5,73 €**	**5,59 €**

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 13/01/14 au 19/01/2014*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,38 €	**6,00 €**	**2,22 €**



Cotationsrégionales des agneaux et brebis de boucherie du 13/01/2014 au 19/01/2014

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus)

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Confor-mation	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	- de 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	6,99 -0,10	7,11 -0,10	7,17 -0,04	-	-	-	-	-
	R	6,64 -0,10	6,66 -0,08	6,62 =	-	6,77 -0,11	-	-	-
	O	-	-	-	-	6,79 -0,04	-	-	-
3 (couverts)	U	6,91 -0,10	6,94 -0,09	6,83 -0,08	5,95 =	-	7,07 -0,10	6,84 -0,10	-
	R	6,67 -0,08	6,62 -0,06	6,49 -0,02	5,60 =	6,50 -0,15	6,52 -0,14	6,38 -0,14	5,91 0,06
	O	6,12 -0,06	6,10 -0,10	5,99 -0,04	-	6,17 -0,12	6,09 -0,11	5,92 -0,15	
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	R	-	5,47 0,05	5,35	-	5,83 -0,06	5,73 -0,06	5,54 -0,07	-
	O	-	-	-	-	5,72 -0,18	5,59 -0,02	-	-

Zone Nord : Agneaux : la baisse de la consommation, le peu d'activités d'abattage magré un manque d'agneaux entraine la baisse des cours (l'arrivée des lacaunes croisés accentue également la baisse dans les R et O légers). Brebis : peu de disponibilité cours en hausse. **Zone Sud :** Report deconsommation en agneaux, calme en brebis.

Volailles

Poules de réformes Sud-Est ** (prix départ élevage €/kg) Cotations semaine 47-48
Nombre d'opérateurs consultés : * prix définitifs ** prix provisoires *** réformes prix non encore fixé

Semaine d'abattage	Nombre d'opérateurs	Nombre de poules vendues(1)	Prix moyen en €/kg(2)	Prix mininum en €/kg	prix maximum en €/kg	Nombre de réponses
47-48/2013		**38 700**	**0,226**	-	-	**5**

(1) Nombre total de poules de réforme dont la vente nous a été communiquée, y compris celles vendues sur contrat moyen ou long terme
(2) Prix moyen négocié à la semaine, pondéré par le nombre de poules vendues concernées. (ie non comprises les poules vendues sur contrat moyen ou long terme)

Bourg-en-Bresse *du 15 janvier 2014*

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 350 à 4,00 euros/pièce
Canards de Barbarie mâles : 8,30 à 8,50 euros/pièce
Canards de Barbarie femelles : . . . 7,00 à 7,40 euros/pièce
Pigeons :. 6,00 à 6,50 euros/paire
Pintades : 8,40 à 8,60 euros/pièce
Animaux de basse-cour (prix au kg vif) :
Poulets de Bresse (appellation contrôlée) : 4,20 à 4,40 au kg vif
Lapins :. 4,00 à 4,20 au kg vif

Foin de Crau

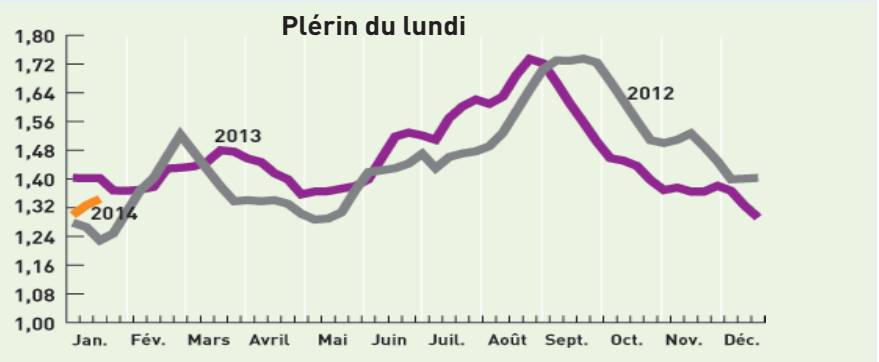
(euros/ tonne HT - Hors transport) Récolte 2013

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	190 à 200 €	170 à 180 €
2e coupe	180 à 190 €	170 à 180 €
3e coupe	170 à 180 €	170 à 180 €

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (9 624 porcs présentés) — *Cotations du lundi 20 janvier 2014*
prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,344 euros**

Porcs abattus en Rhône-Alpes — *Cotations FranceAgriMer du 10/01 au 16/01/14*
1,55 €/kg/carcasse euros



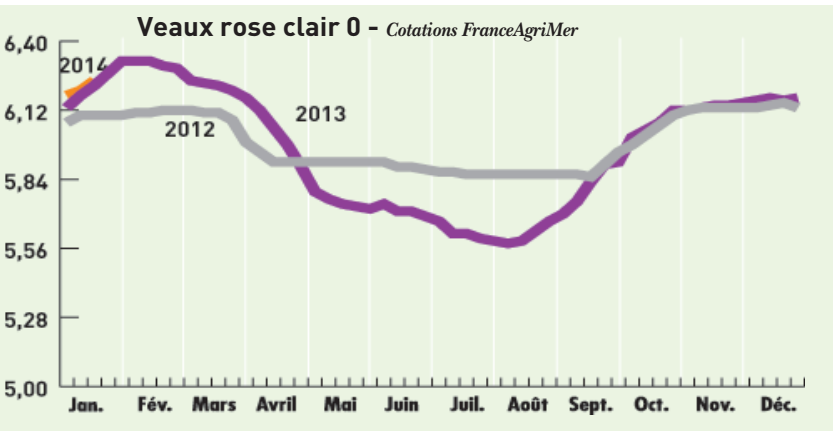
Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 13/01/14 au 19/01/2014*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,50 €**	-	-
U	-	**7,95 €**	**6,92 €**	-
O	-	**6,24 €**	**5,37 €**	**4,61 €**

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 20/01 au 24/01/14*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbelliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	**98**	**420-615 €**	**310-520 €**	**180-300 €**	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**300-580 €**	**250-460 €**	-	
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte)*	-	-	-	**140-260 €**	**20-110 €**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**766**	**225-510 €**	**195-405 €**	**60-250 €**	**20-110 €**



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 13/01/14 au 19/01/14*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,44 €**	**2,30 €**	**1,46 €**	**–**
Bons	**2,10 €**	**1,82 €**	**–**	

Céréales

Marché du 14 janvier 2014

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	BPMF	janv.-mars	190	N C
	76/220/11%	janv.-mars	188	N C
Nord Côte-d'Or	76/220/11%	janv.-mars	187 à 188	N C
Sud Côte-d'Or	76/220/11%	janv.-juin	192	V C

ORGE DE MOUTURE	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limitation d'orgettes 62-63 kg	janv.-mars	168	N C
Sud Côte-d'Or	63 kg/hl	janv.-mars	172	T C
Nord Côte d'Or	63-64 kg/hl		inc.	C

AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2013**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Hte Saône	50 kg/hl		janv.-fév.	135 à 140	V C
Aube/Yonne	50-51 kg/hl			inc.	C

TRITICALE	**RÉCOLTE 2013**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	68-70 kg/hl			inc.	C

MAÏS	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or/Saône et Loire		6 de janv.	167	T C
Aube/Yonne		longueurs	167	N C

POIS	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		janv.-mars	250	N C
Côte d'Or		janv.-mars	250	N C

FÉVEROLES	**RÉCOLTE 2013**			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim. animale	janv.-mars	270	N C

Matériel

Tracteur

01 - Cause retraite vends tracteur Massey Ferguson année 2008, 1000 h, 140 cv
✆ **03 85 36 31 71 HR**

18 - Vends taureaux charolais, HBC, issus IA, souche vêlage facile, 14 mois.
✆ **06 25 49 18 46.**

18 - Vends déchaumeur Kuhn Mixter, 3 m, 7 dents, NSH, disques, niveleurs, rouleau barre, année 2000.
✆ **06 21 76 41 22.**

26 - Vds tract 8360 NH embrayage neuf relevage avant 3t5 an 1998 - Vds remorque 4 roues 5t 500 euros
✆ **06 08 76 06 57**

58 - VENDS tracteur Renault Ares 616, RZ, année 2004, 5 800 h, TBE, clim., cab. sus., siège pneumatique (réf. 020J)
✆ **03 86 76 01 78**
06 70 57 20 22

69 - A vendre tracteur NH 5050 95 ch. année 2009 3000 H. relevage avant, chargeur Quicke 45 avec multibenne 1,70 m., pique botte, masse fonte 600 kg TBE 37000 euros + Tract NH TSA 115 année 2005 4500 H. pont avant super stever 6 cylindre, relevage avant TBE 35000 euros.
✆ **06 89 30 85 88**

71 - Vends tracteur Fiat 100 90, année 93, 5.400 heures, pneus neufs, super état.
✆ **06 72 68 03 50**
03 85 96 44 81 H.R.

71 - Cse cess Claas Arion 630 Cebis 2000 h opt maxi exc état Renault 7514RS 8500 h av charg manip.
✆ **06 10 13 29 25**

Travail sol

01 - Vds planteuse maïs 4 rgs 5 rgs tournesol monosem bon état + cuve à fioul 1200L
✆ **06 23 30 58 95**

38 - Vds charrues réversibles 1 bisoc, 2 trisoc - 1 laveuse à noix verticale avec moteur - 1 semoir maïs 4 rangs PNU le tout en état.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vds charrue vigneronne 4 socs Grenier, secoueuse noix marg Rousset, herse plate 4,20 m, 1 jumelage Molcon 5 bras 169.38, 1 jumelage Molcon 3 br 12.28, 1 paire roues étroites 72.40.
✆ **04 74 20 06 24 HR**

Récolte

21 - RECHERCHE mois.batteuses Class, Consul, Mercator, Dominator 66,76,78, 85,86,88, 96, John Deere 952, 955, 965, 975, 1052, 1055, 1065, 1072, 1075, 1085, 1166, 1174, 1177, 1188, New Holland 1520, 1530, 1540, 1545, 8030, 8040, 8050, 8060, 8070, MF 307, 440, 506, 507 et presses MD et RB (réf. 030A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - Cause retraite VEND MB Deutz top linaire 4075 H, 1 800 HB, 240 CH, coupe 5.40 m., + broyeur + éparpilleur + bac hydr., 47 000 euros HT (réf. 030C)
✆ **03 80 51 87 65**

21 - VENDS faucheuse Taarup 306 trisocs Bonnel, - herse clat, - bacs Galva Ronot, 1 000 l. (réf. 0407)
✆ **03 80 20 11 92**

38 - Vds secoueur à noyers Barnay très peu servi, état neuf : 2000 euros à débattre.
✆ **06 75 20 12 18**

42 - Recherche presse balles rondes 120x120 ou volume variable moiss. batteuse Claas NH
✆ **06 23 19 33 18**

69 - Recherche MD presses Claas Markant 40 41 50 51 52 55 60 65 John Deere 330 332 336 342 346 349 359 456 459 Rivierre Casalis Fahr Welger Blanchot Krone Arobale Claas et presses à balles rondes.
✆ **06 74 15 73 44**

Arbo-viti

69 - Particulier Vds cuves à vendange et vin inox De Vermont rectangulaires galbées équipées ruissellement comme neuves : 5 cuves 70 hl, 1 cuve 100 hl et une 80 hl cylindrique PM. 1 pompe à vendange inox Strazzari peu servi. 1 tapis Bouveret sur charriot 4,5 m. 1 groupe froid Maneurop coaxial et drapeau.
✆ **04 74 04 32 20**

Agri. divers

01 - Cse cess vds tract. Lamborghini R6140, 146 cv, 2007, 4000 h - andaineur Fella 4m50 - Fan. Fella 4 toupies 5m40 - aplatisseur à grains - Moulin mélangeur - charrue Naud 4 socs godet désileur Mailleux
✆ **06.98.80.01.56**

01 - Vds Vibro 3m - Herse - Elevateur à paille - bruleur fioul nc4 Cuenod - cuissiniere à bois en fonte
✆ **06.14.60.81.22**

03 - Automoteur Evrard AH3004 28M GV + correct. devers 4RM 4RD 11/2x48 + 18/4x38, TBE.
✆ **06 67 63 59 91**

18 - Vends cause retraite : tracteur Claas Celtis 456 RX, avec chargeur, 3.960 h, clim., relevage avant, année 2008, TBE - presse BR Claas Variant 260, chambre variable, année 2006, TBE.
✆ **06 86 76 81 23.**

19 - AV Bétail. IVECO 80E17, 2002, 80300 km, caisse Théron, équipée 2 separ. sur rail, portes arr. coulissantes pont tiroir dessous - portes lat. db battant côté gche avec pont, exc état.
✆ **05 55 27 10 51**
ou 05 55 27 14 53

21 - VENDS Fendt 4 S - 5 S, 3 000 euros, 4 000 euros, - faucheuse Kuhn 5 assiettes, 1 000 euros - round baller Heston, 1 000 euros, - chars, 200 euros l'un, - séchoir à grain, 500 euros, - épandeur 5 T., 400 euros + divers (réf. 020A)
✆ **03 80 61 40 11**

21 - ACHETE presses moyenne densité, - semoirs Nodet maïs, - tracteurs JD, MF, - cover crop, - charrues, - moissonneuses batteuses JD ou MF (réf. 040A)
✆ **06 81 67 11 13**

38 - Vds pulvérisateur 800 l 12 m + semoir engrais Sulky + scie ruban volan 80.
✆ **06 89 87 40 65**

38 - Vds charrue Huard HBO : 300 euros - épandeur fumier Teupenia : 400 euros - moulin farine : 100 euros - moteur grosse tronçonneuse Josseret : 300 euros.
✆ **04 74 20 39 29 Midi**

55 - Vends pailleuse Lucas Polyfeed 8 bon état, salle de traite Boumatic 2x4 décroc. 2008 excellent état.
✆ **06 33 86 44 62**

58 - VENDS MF 6245, 85 CHT, 4 R, 2 500 h, - MF 240, 40 CH, 2 R, 300 h, - distr. Vicon, 800 l., - semoir G Nodet 3 m., 17 R, - charrue simple Kver. 4 C 14 P, non stop, - épandeur Jeantil 7650 K, - benne MF, 7,7 m3, - herse emousseuse Fillion 6 m., - presse MF 166 V, - faucheuse 940, - andaineur 353, - faneuse 6.80 m. Vicon, - Kver surélev. Bugnot, - girob 180, - bétaillère 7.5 m2 + matériel divers (réf. 02VB1)
✆ **03 86 22 22 19**

69 - Recherche moteurs coupes pneus cueilleurs à maïs broyeurs pour moissonneuses batteuses Class John Deer New Holland Fahr JHC Braud et mois. batt. en panne et pour pièces.
✆ **06 24 48 24 53**

69 - AV faucheuse Fella portée 3 m. an 2013, pendulaire peu servie état neuf.
✆ **06 87 84 68 71**

69 - Vds tank à lait Japy en bon état de marche : 1220 litres 600 euros - 520 litres 400 euros.
✆ **06 88 73 18 49**

71 - A V épandeur 2 HV Leboulch 6 T, an. 06, enfonce-pieux Yanigav HSG3 pendulaire, 2.300 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A V Renault Ares 826 RZ, 170 CV, pont av. + cab. susp., an. 03, 5.400 HR, 25.900 euros HT sans reprise.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - A saisir cause destockage 1 pailleuse neuve 3 pts, cdes élec., prix sans reprise, 9.950 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

73 - Vends brouette à chenilles Farmer bon état + chaine à fumier T Bon état.
✆ **04 79 25 84 19 HR**

74 - AV Cuve 2 100 l essieu diam 0,45 lot boulon moteurs élect herse rouleau vibro 2m50 piece busatis huard acce tronc debroussailleuse stilh.
✆ **04 50 45 29 54**

84 - 30-Vds semoirs 4,8 m – 4 - 3 et 2,5 m, charrues nonstop 2-3-4-5 socs, cover-crops 18- 20- 22- 28- 32- 40- 42 dis, bennes 8 - 10 - 12 T, rouleau cambridge 6,30 m, vibroculteurs 6 m.
✆ **04 66 24 26 11**

84 - Vends 1 lot piquets plastiques env. 1000 long.1,20m bas prix, 1 semoir engrais 300 L porté Sulky.
✆ **04 90 46 11 16 HR**

Elevage

01 - Vds moulin avec moteur 4,5 cv cornadis barrières abreuvoir niv. const. chauff. évacuateur Alfa Laval paille foin regain BR
✆ **06.73.97.35.01**

01 - Vds salle de traite complète ou en pièces Westfalia 2x4 épi
✆ **06.73.70.69.29**

26 - Vds tank à lait Japy 2400l année 2006 + 1 salle de traite 1x8 tpa avec décro
✆ **04 75 03 05 02 (Le soir)**

39 - Vds 1 tank à lait 730 l année 2006, t.b.é. + 1 pipeline 5 griffes + programmateur lavage
✆ **06 46 76 59 65**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds Kangoo utilitaire de 2000 - 122000 kms, CT OK, TBE : 2500 euros.
✆ **06 25 24 28 76**

39 - VDS camion boucherie magasin année 2002 100.000 km bon état, porte viande 2005 état neuf.
✆ **06 64 10 15 35**

42 - Vds cse cess. activité agricole Berlingo D 3 - an 2000 - TBE - faible km - pneus neufs - CT ok - libre de suite - 3500 euros à débattre
✆ **06 87 77 09 88**

69 - Vds remorque réfrigérée 3 mètres + 2 m. de sec TB état marque Euromag - 7000 euros.
✆ **04 78 48 55 13**

69 - Mercedès 311 frigo 3T500 moteur neuf 0 km, révisé, TBE, caisse 10 m3 + Carrier Garage.
✆ **06 07 74 89 24**

Tourisme

01 - Vds berlingo 1,6 HDI 75 Firs CT OK 40000 kms tbé
✆ **04 74 51 15 19**

25 - VDS Laguna II 1.9 DCI 120 cv, 168.000 km, intérieur cuir, clim., jantes alu, 3500 euros à débattre.
✆ **06 89 66 16 75**

69 - Vds Fiat Panda ess 1994 pour pièces. Laisser message.
✆ **06 62 70 95 18**

84 - Ach. moto ancienne, moteur, boîte et vélo ancien. Réponse assurée.
✆ **06 77 28 07 29**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin année 2013 BR 120x120
✆ **06 03 46 55 50**

01 - Cse cess activité vds foin de Bords de Saône B. Q. BR. - 150 piquets acacia fendus appointés
✆ **06 98 80 01 56**

01 - Vds piquets chataigner 1m90 appointés 2 euros le piquet
✆ **03 85 23 10 70**
ou 06 26 95 52 32

01 - Vds foin balles rondes 130x120 récolte 2013
✆ **03.85.30.34.75**

21 - VENDS Bourgogne paille - foin à partir de 45 euros la tonne, frais transport en plus (réf. 020E)
✆ **06 85 73 22 68**
répondeur

26 - Vds prairie b.rondes 120x120 - 2 cornadis bois 15/22 pl, 1 acier 20pl 200 euros - 1 presse JD336A - 1 andaineur Kuhn GA300 en 3,20m
✆ **06 83 48 29 67**

36 - Vds foin récolte 06/2013 tb qulaité bottes rect 90x120 prix départ 70 euros HT/t. Poss livr.
✆ **06 22 75 35 81**

38 - Vds foin et paille livraison à partir de 8 tonnes.
✆ **06 07 33 77 17**
04 74 58 58 86

38 - Vds lot pommes Idared frigo calibre 70 - 80+, 600 caisses faire offre :
✆ **06 08 35 91 86**

38 - Vends 150 balles rondes foin 2013, 125x120 sous hangar.
✆ **06 71 34 95 56**
04 74 92 26 25

39 - Agriculteur producteur vend paille blé orge foin de pré. Livraison France
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds foin Pn mont. 2013 br bon qualit. à l'abri - région RA Sud Loire
✆ **06 88 73 18 88**

69 - Vds courge muscade + 250 kg petites P de T. Bétail.
✆ **06 89 58 38 33**

69 - Vds pommes gros ou demi gros nombreuses variétés.
✆ **06 87 54 44 57**

69 - Vds paille blé orge bottes carrées à partir de 80 euros la tonne livrée FC Poncet St Laurent Chamousset.
✆ **06 81 44 66 22**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité, paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

89 - VENDS foin de bonne qualité, 80 bottes carrées à 50 euros la botte (réf. 0301)
✆ **06 76 16 25 37**

89 - VENDS foin de pré, récolte 2013, 20 T. bottes rectangulaires, 90 euros/tonne (réf. 0403)
✆ **06 88 32 34 22**

Fourrage

18 - Vds foin prairie naturelle, très bonne qualité, en cubique ou ronde, au prix départ 70 euros la tonne, possibilité livraison.
✆ **06 10 78 30 21.**

18 - Vends foin de luzerne, 2e coupe et foin de pré.
✆ **06 21 76 41 22.**

39 - Vds paille et foin rendu franco
✆ **06 73 92 81 55**

58 - VENDS foin bottes rondes diam. 120 (réf. 5202)
✆ **06 82 06 62 92**

58 - VENDS foin BR 123 X 130, 90 euros/HT/T, livrée, gratuit dans depts 58 - 03 - 71 (réf. 0409)
✆ **03 86 50 54 74**

69 - Vends foin bottes rondes et bottes rectangulaires grosse qualité région St Laurent de Chamousset.
✆ **04 74 26 36 10 HR**

89 - VENDS foin sous hangar, bottes rondes 2013 (réf. 0302)
✆ **06 17 67 55 51**

Pépinière

01 - Part vd cause surplus plants peupliers variétés 214 cal. 10-12 12-15
✆ **06 82 07 33 68**

Terrain

69 - Viticulteur cherche à acheter vigne plate secteur Régnié.
✆ **06 52 92 69 49**

Divers

01 - Vds Acacias sur pied pour piquets - foin BC - faucheuse Claas 3050 - andaineur 3m50 tandem
✆ **06.83.32.43.99**

01 - Vds piquets clôture acacia appointée long 2m région Pont de Vaux + pneus neige 185-60-15 ADB
✆ **06.75.44.57.80**

01 - Vds piquets acacia appointés 1m90 px 2 euros - 1m70 px 1,80 euro
✆ **03.85.31.52.01**

Voyant médium
aux dons héréditaires de père en fils
capable de transformer votre vie dans le bons sens !
Tél. 06 82 25 19 12

21 - RECHERCHE tondeuse bovins ou ovins électrique ou à main (réf. 0410)
✆ **06 16 68 64 48**

38 - Vends tronçonneuse échocs 3000 élagage, 2 fourches Fenwick petites bottes de foin.
✆ **06 77 95 77 26**

38 - Vds séchoir à noix 6 m3, déchets noix - vaches génisses prêtes 46 66.
✆ **04 76 07 97 80 HR**

39 - Jeune agriculteur recherche pour installation reprise ferme loc. ou achat tte surf. Etudie ttes prop.
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vds élévateur 8m50 écorne élect. portail H2.05 L2.65 moteur 5 cv
✆ **04 77 75 95 89**

69 - Vds tracteur Jhon Deer 6620 5000 H. - Remorque Gilibert 1100 - Bétaillère Roland Fumier paille foin.
✆ **06 84 19 16 98**

71 - Achète vins récents et très vieux (même imbuvables, collection) ainsi que vieux champagnes, chartreuses, cognac, etc. Je me déplace. Contacter Frédéric
✆ **06 09 85 48 98**

74 - Vends armoire de caillage Elimeca, lot d'agnelles croisées Suflok - Ile de France
✆ **06 07 42 68 78**

88 - Vends condit. à yaourts marq Erecam mat. prof. 1500 pots h. année 2000 TBE HT 20.000 euros à déb.
✆ **06 79 64 45 70**

89 - VENDS roue de transport pour charrue Kuhn Master (réf. 0402)
✆ **06 32 34 08 14**

Location

Agricole

21 - RECHERCHE prés pour bovin en pension ou pour faire du foin, très sérieux (réf. 0214)
✆ **06 16 97 71 35**

Offre

Emploi

01 - Urgent Villemotier 01270 cherche salarié en CDI su exploitations laitières SMIC Horaire 169 h su 2 sites expérience exigée
✆ **06 70 93 36 30**
ou 06 66 09 24 87

01 - Gaec laitier sur Viriat 100 VL et la suite 220 ha recherche salarié profil vacher polyvalent autonome exp. permis B en CDD
✆ **06 26 72 64 19**
ou 06 23 81 15 25

18 - Expl. polycult. élev. sud-est 18, recherche salarié(e), CDD évolutif en CDI, pour ts trvx cult., bov., entretien, autonome, motivé, exp., rigoureux, permis B.
✆ **02 48 74 74 59,**
après 20 h.

RECHERCHE
Mécanicien agricole,
confirmé de préférence
Étudie toutes propositions
Concession: Deutz Fahr-Same
SARL **HUYGEN** - 89410 BÉON
Tel. 03 86 73 42 11

21 - Exploitation polyculture lait RECHERCHE salarié, CDI, niveau BTS, permis B + véhicule (réf. 040C)
✆ **06 74 41 00 40**

69 - Cherche personne pour travaux divers.
✆ **06 37 13 42 89**

69 - Exploitation maraichère familiale moderne cherche salarié polyvalent motivé pour assurer tous travaux en maraichage serre et plain champ. Possibilité logement sur place.
✆ **06 60 18 89 25**

71 - Recherche ouvrier viticole en CDI, polyvalent et motivé. Commune La Chapelle de Guinchay.
✆ **03 85 23 17 39 H.R.**

89 - Exploitation grandes cultures RECHERCHE salarié CDI, conduite tracteur, pulvé, semis, MB, soudure (réf. 0404)
✆ **06 83 28 02 81**

Demande

Emploi

21 - RECHERCHE maître apprenti pour BPA, TCEA, possède CAPA PAUMPV, permis B, expériences grandes cultures. (réf. 0207)
✆ **06 89 40 53 41**

71 - Homme motivé, sérieux, avec grande expérience, recherche CDD saisonnier ou vigne à la tâche sur départements 07-26-38.
✆ **06 59 20 85 55**

Animaux

Divers

73 - Cherche à mettre en pension d'avril à juin, une vingtaine de génisses.
✆ **06 21 96 08 38**

VENTE aux ENCHERES
de **reproducteurs charolais**

29 janvier et 5 février > Station de Charmoy (89)
26 février > Station de Créancey (21)

Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - Contact 06 10 11 37 63
www.charolaiscroissance.fr

Bovin

01 - Vds 5 broutards IBR A + piquets acacia 1m85 prix 2 euros
✆ **06.09.87.41.52**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 15 mois HBL, pères qualifiés Lanaud (470E)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 12 à 14 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. J. et H. Bonnichon, 18170 Le Châtelet.
✆ **02 48 56 21 49**
ou 06 81 38 47 12
ou 06 07 91 98 08.

18 - Elevage HBC vends : 1 taureau de 18 mois et reproduct. de l'année. EARL Trameson à Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**



21 - VENDS taureaux charolais 5 ans et 2 ans, vêlage facile. Fred Lechenault - St Thibault (réf. 0203)
✆ **06 67 09 79 80**

21 - VENDS taureaux 2 ans, - veaux 1 an, le tout HBC. EARL Bolâtre J.L. (réf. 0202)
✆ **06 98 38 19 62**
03 80 84 46 52

21 - Elevage HB Limousin VEND repro. adulte et 18 mois, - génisses repro. 12 mois, toutes garanties sanitaires (réf. 51VB1)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - VENDS taureaux HBC 12 et 18 mois, fils de Noaille, taureaux à génisses, IBR A. EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard. Livraison possible (réf. 50VB3)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Vends 14 taureaux de 10 à 15 mois, dont 6 taureaux à génisses, Lorsini, Virgil S C, Artois, Unico, Trezegoal, - 8 taureaux à vaches , VF, Vivier, Vittoz, Tamilly et Sisteron. IVMAT des mères de 103 à 115, TGS, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 25 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 490B)
✆ **06 15 28 77 63**
03 80 84 33 13

21 - VENDS taureaux charolais 2 ans et 1 an, HBC. EARL Tursin 21210 Villargoix (réf. 0213)
✆ **06 73 95 62 82**
03 80 64 25 25

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs apte à la saillie apportant toutes les garanties sanitaires et de reproduction (2 taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et veaux mâles de l'année). Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 020N)
✆ **03 80 97 23 28**
75 59 74

21 - VENDS taureaux Limousins 18 mois, génisses 1 an. (réf. 0303)
✆ **06 82 69 28 68**

21 - VENDS cause cessation génisses et vaches PH, terme fin janvier, TBO. (réf. 0304)
✆ **06 43 72 09 78**
03 80 93 83 25

21 - El. charolais inscrit VEND bons taureaux 2 ans. TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 0305)
✆ **06 24 24 69 93**

21 - VENDS taureaux 15 mois charolais, IBR, EARL de Jully 21230 Magnien (réf. 0408)
✆ **06 70 11 90 57**

21 - Elevage charolais GAEC Henriot VEND reproducteurs HBC 1 - 2 ans, origine IA, garanties sanitaires (réf. 0406)
✆ **03 80 62 15 52**
06 21 88 22 77

39 - Vds vaches jersiaises, conditionneuse à yaourts, pasteurisateur, camion, magasin, clientèle, chiffre d'affaires 72 000 euros pour 12 000 l de lait
✆ **03 84 42 80 53**

39 - Vends lot de vaches charolaises avec veaux, garanties sanitaires. Jonnier, Orchamps.
✆ **03 84 81 23 59**

42 - Vds 3 taureaux Charol. 2 ans + 25 de 12/13 mois HBC vel. fac. tbr qual./Prix Cuisset JM St Germ. Lesp.
✆ **04 77 64 53 33**

42 - Hostein vds taurillons pour la saillie + lot de vaches au lait CL + Upra + TBO toute garantie sanitaire
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Rouge et Noir, Montbéliard, Abondance- TBO - poss. livraison et réservation.
✆ **06 89 30 04 69**

42 - vds taureaux Charolais 15 mois HBC issus IA élevage Plasse Regny
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds vache Vosgienne velage fin janvier
✆ **06 45 65 16 72**

58 - VENDS taureaux charolais 18 mois HBC et non. Guinot Alain - Sermages (réf. 4705)
✆ **03 86 84 33 19**

58 - VENDS 2 taureaux HBC 1 né en 2008, - 1 en 2011, BO, vêlage facile, GS, prix raisonnable (réf. 0209)
✆ **06 50 53 75 72**

58 - VENDS taureaux 1 et 2 ans HBC, IND IBR. Elevage Charolais EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan (réf. 03VB1)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Decize VENDS taureaux 18 mois + veaux année, monte naturelle et insémi., vêlage facile, toutes garanties sanitaires, ins. HBC (réf. 04VB3)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS reproducteurs 1 an et 2 ans HBC, origine IA, bon index, vêlage facile. EARL Dominique Compot (réf. 04VB1)
✆ **06 03 59 84 26**

58 - VENDS 5 taureaux 18 mois et veaux 1 an HBC. Champeau - Parigny les Vaux 58320 (réf. 0405)
✆ **03 86 68 80 03**
06 62 66 54 56

58 - VENDS taureaux HBC 14 mois, très bonnes origines, TGS, au pré. EARL des Theuran (réf. 040D)
✆ **06 20 87 11 85**
03 86 58 11 54

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux de saillie HBC au pré, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 020L)
✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends 30 taureaux 22 mois, HBC, reproducteur T.B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. Site : http://gaecbonnot.free.fr/
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends taureaux 18 mois et veaux repro. HBC, TGS, liv. poss. Site internet Gaec Berland.
✆ **06 73 34 07 96**
06 85 13 37 68

71 - Elevage Devillard JP vend taureaux 20 mois et très bons veaux 1 an, HBC, TBO, TGS, livraison possible, 7 km de Charolles.
✆ **06 81 90 94 97**

71 - Vends bons taureaux 2 ans et adultes, HBC, vêlage facile, TGS, liv. poss. Ducert CL., Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Elev. charolais HBC vend pour reprod. génisses 30 mois pleines, taureaux 18 mois et 30 mois, excel. origine, IBR A. Dufraigne Jean, Les Gaudoirs, 71190 Mesvres.
✆ **03 85 54 41 10**

71 - Vends cause cessation : vaches charolaises échographiées, vêlage février mars - taureau charolais culard 3 ans, indem. IBR.
✆ **03 85 82 80 83 H.R.**

71 - Elevage HBC vd taureaux 1 an et 2 ans, reproduction, bonne origine, vêlage facile, TGS, livraison. Gaec Dufraigne M.C.V., Montfeurton, 71190 La Tagnière.
✆ **06 89 90 35 44**
06 07 31 03 42

71 - Elevage limousin vend taureaux issus IA, 16 - 22 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Elevage HBC vend 15 mois, tous de grande origine, livraison assurée, garantie sanitaire.
✆ **03 85 72 38 14**

71 - Elev. limousin Jouanin vend taureaux 22 mois, HBL ou non, TGS, TBO, livraison.
✆ **03 85 25 36 41 H.R.**

71 - Vds cause cessation : vaches, génisses pleines et taureaux 2 ans, HBC, IBR A.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Elevage charolais HBC, VEND pour repro. 10 taureaux 2 ans et 1 an, hiver au pré. Dufraigne Daniel (réf. 040B)
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vends génisses charolaises 2 ans reproductrices, cause cessation - tracteurs, mélangeuse foin.
✆ **06 61 83 89 69**



71 - Vends taureaux 2 ans et veaux repro. TGS, HBC ou non. Coureault Gabriel, Dracy-Saint-Loup.
✆ **06 33 30 80 95**

71 - Agriculteur prend bovins en pension, d'avril à novembre, région brionnaise.
✆ **06 17 17 73 04**

71 - Vends très bons taureaux 2 ans et 1 an, bonnes origines, TGS, livraison possible. J.-Ch. Pallot.
✆ **06 16 50 72 21**

71 - Vends taureaux 20 mois HBC, au pré, IBR A, origine vêlage facile. M. Goireau J.-C.
✆ **03 85 79 40 83**

71 - Prendrait bovins ou chevaux en pension, d'avril à novembre, département 71.
✆ **06 43 27 29 65**

89 - VENDS taureaux charolais HBC, 2 ans et 15 mois, - 1 taureau à génisses, TGS, BO. EARL Baudot - Fulvy (réf. 0401)
✆ **03 86 75 15 33**
06 19 96 60 17

Caprin

21 - VENDS chèvres Alpine Poitevine, mise bas février, idem CAEV, extensif (réf. 020B)
✆ **03 80 61 40 11 HR**

55 - Ferme bio vend cause surnombre 5 chèvres Alpines mises-bas fin 02, 6 chevrettes mises-bas vers le 15/03.
✆ **06 74 11 81 25**
heures des repas

58 - VENDS boucs issus IA nés octobre 2013. (réf. 030B)
✆ **06 88 22 18 90**

71 - Vends 4 chèvres, 2 chevrettes, terme février mars, 1 bouc réforme, cause maladie.
✆ **03 85 40 19 25**
heures repas

Ovin

21 - VENDS brebis Clun Forest + Noire du Velay, mise bas mars, 130 têtes extensif (réf. 020C)
✆ **03 80 61 40 11**

21 - VEND soixante brebis pleines cause surnombre, - pailleuse Lucas dans l'état (réf. 04VB2)
✆ **03 80 64 72 86**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 € TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❑ **RÉGIONALE** - 3 départements
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 Parution **10 €**
❑ 2 Parutions **15 €**
❑ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION** - 27 départements
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 Parution **29 €**
❑ 2 Parutions **43 €**
❑ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE** - 10 départements
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❑1 parution **17 €** ❑2 parutions **26 €** ❑ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❑ Tracteurs
- ❑ Matériels de travail du sol
- ❑ Matériels de récolte
- ❑ Matériels de traitement
- ❑ Matériels arbo-viti
- ❑ Matériels de distribution
- ❑ Matériels d'épandage
- ❑ Matériels d'irrigation
- ❑ Matériels forestiers
- ❑ Matériels travaux publics
- ❑ Matériels de cave
- ❑ Matériels de manutention
- ❑ Matériels de station
- ❑ Matériels de taille
- ❑ Materiels agricoles divers
- ❑ Véhicules utilitaires
- ❑ Véhicules tourisme
- ❑ Ventes/achats de récoltes
- ❑ Cultures sous abris
- ❑ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❑ Bâtiments professionnels
- ❑ Propriétés achat/ventes
- ❑ Terrains
- ❑ Locations agricoles
- ❑ Locations autres
- ❑ Offres d'emplois
- ❑ Demandes d'emplois
- ❑ Propositions commerciales
- ❑ Offres de service
- ❑ Mariage-rencontres
- ❑ Divers
- ❑ Animaux divers
- ❑ Bovins
- ❑ Caprins
- ❑ Ovins
- ❑ Porcins
- ❑ Equins
- ❑ Volailles/Lapins
- ❑ Chiens
- ❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|/|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4, rue Davout
BP 77409 - 21074 DIJON Cedex
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

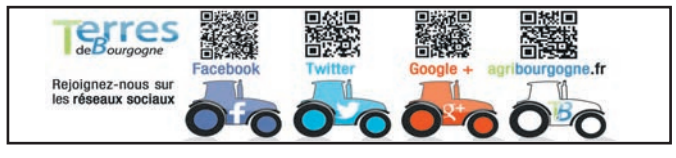
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 19,6 % soit.....€)

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Equin

42 - Vds 1 pouliche Comtoise de 21 mois PP commence à être dressé 1000 euros à débattre
✆ **06 78 69 57 64**



69 - Vend juments percheronnes pleines, pleins papiers de très bonne origine + 2 pouliches de 1 an inscrites SBP possibilité de reprise de poulain né en 2012 de race trait. Etudie toutes propositions
✆ **06 70 11 33 76 HR**

69 - Vds joli étalon comtois Alezan 5 ans approuvé monte 2014 sailli en main ou liberté.
✆ **06 27 27 20 13**

Chien

07 - Particulier vds chiots de type Border Collies 3F 3M nés le 17/11/13 non lof mère 250269801616078 prix 150 euros
✆ **06 74 02 34 31**

26 - Vds chiots montagne des pyrénées parents extra troupeau mère 250269201014569
✆ **06 30 56 91 13**

38 - Vds chiots Border Collie croisés Berger Allemand nés le 27/11/2013, mère n° 250269604623769, 100 euros. Pas de SMS.
✆ **06 59 22 68 66**

63 - Vd chiots Border coll parents extra 3m nés 03/11 pucés vac mère n°250269800900213.
✆ **06 33 52 48 47**

63 - AV 3 chiots type Beauceron non LOF nés 19.11.13 N° mère 250269500227695 dispo de suite.
✆ **04 73 71 52 44**
ou 06 21 31 40 65

70 - Vend chiots beauceron, vaccinés, pucés, non LOF, mère N° 250269604004406
✆ **06 74 90 51 25**

71 - Part. vd 2 chiots mâles, Petit Berger des Pyrénées, non Lof, 3 mois, parents visibles, pucés, vacc., n° tat. mère : 250269799036125.
✆ **06 72 66 70 04**

73 - Vds chiots Border Collie né le 25/10/2013, non LOF, parents travaillant sur troupeau, Tatouage mère : 2FJZ516
✆ **06 64 04 07 06**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapin Garenne repris en parc contrôle sanitaire livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

38 - Vds lièvres reproducteurs trio 250 euros, hase 90 euros, lièvres de parc sur commande livraison.
✆ **04 76 93 51 38**

42 - Vds feuille carpe
✆ **06 78 78 78 70**



ESPACE Affaires

SECOMAT CHAUFFAGE
Fuel, gaz, huile, Électricité…
Tel 05 45 20 51 70
Fax 05 45 95 11 03
www.Secomat.net
Neuf et occasion

La Maism de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
100% IPE Galvanisés par trempage
Pas de "I" reconstitué
Panne C galvanisée éps. 2,5mm renforcées
Double retour pour plus de résistance
Poteaux percés pour recevoir bardages et auvents
BÂTIMENT GALVANISÉ
12,20m x 24m
PAYABLE EN 36 MENSUALITÉS À TAUX 0%*
7668€ livré*
FABRICATION FRANÇAISE
LIVRAISON GRATUITE sur France Métropolitaine
Plus que quelques pièces !
*soumis à conditions

LA BOUTIQUE REUSSIR à plus d'un titre
DÉCOUVREZ LES REVUES DU GROUPE REUSSIR et ABONNEZ-VOUS EN LIGNE sur : www.reussir-boutique.com

La Maism de l'Eleveur
08400 VOUZIERS
Tél. 03 24 71 74 27 - Fax 03 24 71 97 70
www.lamaisondeleleveur.fr
HERSE DE PRAIRIE
Disponible en 5 m - 6 m - 8 m de large
CHASSIS GALVANISÉ PAS D'ENTRETIEN
Robuste et efficace
Elle scarifie
Elle émousse
Elle ébouse

Elan
PESONS DYNAMOMÉTRIQUES
(Usage réservé au contrôle interne, et non pour usage commercial)
Pour la détermination rapide d'un poids (élaboration des rations, pesée du gibier).
■ Portable, compact.
■ Boîtier métal, crochets en acier galvanisé.
Portée maxi :
• 5 kg graduation par 20 g. Réf : 486780 57 € TTC
• 10 kg graduation par 50 g. Réf : 486781 57 € TTC
• 25 kg graduation par 100 g. Réf : 486782 57 € TTC
• 50 kg graduation par 200 g. Réf : 486783 57 € TTC
• 100 kg graduation par 500 g. Réf : 486784 57 € TTC
• 250 kg graduation par 1kg. Réf : 486785 210 € TTC
A PARTIR DE 57€ TTC FRANCO DE PORT
ROUE DE MÉTRAGE
Légère, pratique et facilement transportable
Bandeau en ABS - polyvinyl
La roue de mesure vous permet en toutes circonstances et quelle que soit la nature du terrain, de mesurer toutes parcelles ou distances grâce à son compteur métrique, précis, avec remise à zéro à poussoir. Indispensable pour l'agriculteur et l'entrepreneur, elle permet de mesurer et contrôler aisément parcelles, bornages, chantiers.
111€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 239417
✆ 01 49 84 94 28
BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN 4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
✆ 01 49 84 94 28
N° RÉFÉRENCE | QUANTITÉ | PRIX unitaire € TTC | PRIX total € TTC
486780 | | 57,00 | ,
486781 | | 57,00 | ,
486782 | | 57,00 | ,
486783 | | 57,00 | ,
486784 | | 57,00 | ,
486785 | | 210,00 | ,
239417 | | 111,00 | ,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port ,
SOCIÉTÉ :
Adresse :
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EACA Photos non contractuelles

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

CUMA DU DANDARGE

à 21140 Lantilly
N° d'agrément : 21/89/573
RCS Dijon : 950 376 145

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA du Dandarge à 21140 Lantilly du 20/09/2013 a procédé aux modifications suivantes :
La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009
Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Le Président de la CUMA
Benoît MAGNON

AL210411430

CUMA DE LA SOUCHE

à Marigny le Cahouët
N° d'agrément : 21/93/600
RCS Dijon : 390795326

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Cuma de la Souche à Marigny le Cahouët du 07/02/2013 a procédé aux modifications suivantes :
- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009
- Le transfert du siège social à la Ferme de la Souche 21150 Marigny le Cahouët Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.
Le Président de la CUMA
Michel BROT

AL210411431

SUSHI SITTI DIJON

SARL au capital de 3 000 €
Siège: 126 Boulevard de Stalingrad
94600 Choisy Le Roi
RCS Créteil 539 253 047

L'AGE du 16/12/2013 a décidé de transférer le siège social au 29 rue Jean-Jacques Rousseau 21000 Dijon.
- de nommer Monsieur Sitti Prasanthong demeurant 10 Boulevard Winston Churchill, résidence Marie Louise, Apprt 008 21000 Dijon, gérant en remplacement de Madame Prasanthong Phatsorn épouse Dang, démissionnaire.
- D'adjoindre en activité principale : Restauration asiatique traditionnelle sous toutes ses formes.
Radiation au RCS de Créteil et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL210411436

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Avis de changement de régime matrimonial Suivant acte reçu par Maître Maël Viard, notaire associé à Dijon (21000), 23 rue Buffon, en son bureau annexe de Quetigny, 2 bis rue du Cap Vert le 14 janvier 2014:
Madame Nicole Jacquiet, retraitée, et Monsieur Régis, Jean-Louis Mercey, retraité, demeurant ensemble à Dijon (21000), 7 rue Octave Terrillon.
Nés le mari à Montbard (21500), le 10 octobre 1951 et l'épouse à Courson les Carrières (89560), le 8 juin 1950.
De nationalité Française.
Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de Poil (58170), le 27 avril 1974.
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec apport de biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maël Viard, notaire à Dijon (21000), 23 Rue Buffon.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance compétent.
Pour avis et mention.
Maître Maël Viard, notaire.

AL210411439

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2014, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : OPENR
Objet social : Exercice de prestations techniques et de services directement et indirectement, en France et à l'étranger, se rapportant aux centrales de production d'électricité ou de chaleur d'origine renouvelable, dont notamment l'éolien.
Siège social : 11, rue des Vergelesses, 21000 Dijon.
Capital : 10000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Vinat Jean-Jacques, demeurant 3, allée de la Frange appt 3, 59650 Villeneuve-d'Ascq, M. Vaillant Jean-Christophe, demeurant 11, rue des vergelesses, 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL210411432

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
VILLY-LE-MOUTIER: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant en place
2 ha 77 a 10 ca - Mazeneux: ZE-28(*)
VOLNAY: Vigne AOC VOLNAY - Objectif: Maintien de l'exploitant en place
19 a 78 ca - Les lurets: AT-126[68]
GEVREY-CHAMBERTIN: Vigne AOC Gevrey-Chambertiçn
44 a 31 ca - La burie: AK-6 - La platiere: AL-129-130 Objectif : Maintien de l'exploitant
VAUX-SAULES: Terre et pré
42 ha 19 a 90 ca - Au dessus de la montee: ZM-7(A)-7(B)-7(C)-7(D)-7(E)-7(F)-7(GJ)-7(GK) - Au repla de la montagne: ZM-10(B)-10(C)-10(AJ)-10(AK)-25[11]-26[11](B)-26[11](AJ)-26[11](AK) - Aux fouillerons: ZN-95[36](A)-95[36](B)-95[36](C)-95[36](D)-95[36](E)
- Aux theureaux: ZN-10(A)-10(C)-10(BJ)-10(BK) - En rateau: ZN-3(J)-3(K) - La fouie: ZY-3-4-22 - Sur les bouchots: ZV-25(J)-25(K)-26(J)-26(K) - Sur rougemont: ZS-13-14-15(J)-15(K) Objectif : Maintien de l'exploitant
BRAZEY-EN-MORVAN: Pré et terre
3 ha 61 a 82 ca - Champs de la grange: D-36 - Penneraux: C-264-269 - Pres du puits: A-391[114](J)-391[114](K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/02/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL210411456

BEAUNE FORMATION

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 rue Gustave Eiffel,
21200 Beaune

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Beaune du 10/12/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : BEAUNE FORMATION
Siège : 12 rue Gustave Eiffel, 21200 Beaune
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : activités principalement orientées vers la formation professionnelle et la vente d'actions de formation,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Stéphane Cavaillon-Pinod demeurant 19 Chemin des Barres 69370 St Didier au Mont d'Or.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis
Le Président

AL210411434

Par acte SSP du 21/12/2013, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : PETITE VADROUILLE MEURSAULT
Objet social : Epicerie, fromagerie et primeurs
Siège social : 6 Place du Murger, 21190 Meursault
Capital : 2 500 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Valérie Boizard et Monsieur Marc Navet, demeurant 2 Rue Robert Leblanc 21190 Meursault
Immatriculation au RCS de Dijon

AL210411437

Il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Créadéco
Forme : SARL
Capital : 500 euros
Siège : 2b rue de L'église 21910 Savouges
Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre en bâtiment
Durée : 99 ans
Gérants : M. Joly Alexandre 2 b rue de L'église 21910 Savouges et M. Fournier Alexis 11 rue de Tontenant 21250 Pagny-la-ville
RCS : Dijon

AL210411441

ASSISTANCE TECHNIQUE FORMATION

SARL au capital 1.500 euros
Siège social :10 rue de Boussy
21490 SAINT JULIEN

Acte : ssp à ST JULIEN (21) du 14 janvier 2014
Objet : formation générale en milieu industriel, et notamment en ce qui concerne les applications des produits en traitements de surface et des produits en peinture industrielle, le négoce de tous articles et produits concernant ces activités, le conseil, l'assistance technique, l'audit et contrôle qualité, apporteur d'affaires.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérant : M. Bertrand DESHAYES, demeurant: 10 rue de Boussy
- 21490 SAINT JULIEN
La gérance

AL210411445

Par acte sous seings privés en date du 04 septembre 2013 il a été constitué une Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée à Associé Unique présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination Sociale : SELARL Pharmacie de la Combe à la Serpent
Capital Social : 42.500,00 €
Siège Social : 1 Allée des Landes -Tour 66-21000 Dijon
Objet Social : l'exercice en commun de la profession de pharmacien d'officine telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur; l'acquisition, la vente, l'exploitation d'une officine de pharmacie avec toutes ses activités principales et annexes, sise et exploitée 1 Allée des Landes - Tour 66 - 21000 Dijon
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Associé unique et gérant : Monsieur Mohamed Hamdoune, demeurant 62 B Route de Beaune- 21160 Marsannay-La-Cote nommé gérant par les statuts.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIijon.
Pour avis
La Gérance

AL210411448

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Chenôve en date du 11/01/2014, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SARL TANG MARCHE
Siège social : 48 Rue Roland Carraz, Chenôve, (21)
Objet : Vente d'alimentation générale et de produits exotiques et asiatiques.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Wenwu Tang demeurant 39 Grande Rue à Besançon (25).
Pour avis et mention, la gérance

AL210411451

Avis de constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Losne du 16/01/2014, il a été constitué la société ci-après :
Forme : SARL
Dénomination : La Fournée Losnoise
Siège : 4, route Nationale 21170 Losne
Objet : boulangerie-pâtisserie
Durée : 99 ans
Capital : 20 000 €
Gérance : Johan Tarteret 21 rue de Meursault 21800 Chevigny Saint Sauveur
Immatriculation : RCS Dijon.

AL210411454

DISSOLUTION LIQUIDATION

Par décision du 31/12/13, l'associé unique de la SARL «CT DIFFUSION», capital: 10000 euros, siège: 2 allée de la 1ère Division Française Libre 21000 Dijon, 520492950 RCS Dijon, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.
Liquidateur : Christophe Tranquard, dmt 2 allée de la 1ère Division Française Libre 21000 Dijon. Siège de la liquidation et adresse de correspondance et de notification : 2 allée de la 1ère Division Française Libre 21000 Dijon.
Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au GTC de Dijon, en annexe au RCS.

AL210411426

PINUS MONTANA FRANCE EURL

au capital de 5000 euros,
24 rue du Bourg à Mont
21400 Chatillon sur Seine.
RCS Dijon 512920802

A compter A.G.E du 06-01-2014: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: Constantin Serban Alin, 24 rue du Bourg à Mont, 21400 Chatillon sur Seine. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Dijon.

AL210411449

Par décision du 31/12/13, l'associé unique de la SARL en liquidation « CT DIFFUSION », capital: 10000 euros, siège: 2 allée de la 1ère Division Française Libre 21000 Dijon, 520492950 RCS Dijon, a, en sa qualité de liquidateur, approuvé les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de Dijon, en annexe au RCS.

AL210411455

MODIFICATION DE CAPITAL

MAISON STEPHANE BROCARD

SARL au capital de 50 000 euros
porté à 100 000 euros
Siège social :
60 K avenue du 14 Juillet
Parc des Grands Crus, 21300 Chenôve
498208081 RCS Dijon

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 26 décembre 2013 a décidé d'augmenter le capital social de 50 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros)
Mention au RCS de Dijon

AL210411435

TRANSFERT DE SIÈGE

SM PLOMBERIE CHAUFFAGE

au capital de 2000 €
12 Rue Jean Sans Peur
21000 Dijon
RCS Dijon 789 697 786

Les associés réunis en A.G.E le 15/10/2013 ont décidé de transférer le siège social du 12 rue Jean Sans Peur, 21000 Dijon à 4 rue Jean Bourgey 69100 Villeurbanne à compter du 15/10/2013.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, la gérance.

AL210411228

NALIO

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 15 rue Alexandre Vialatte
39100 Dole
RCS Lons le Saunier 524 190 071

Par décision du 6 janvier 2014, l'associé unique a transféré le siège social au 74 rue du Sabot - 21130 Auxonne à compter du 6 janvier 2014 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lons Le saunier sous le numéro 524 190 071 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Gérance : Madame Nathalie Liottet, demeurant 74 rue du Sabot 21130 Auxonne.
Pour avis
la Gérance

AL210411403

SARL CLEBAT

SARL au capital de 100 €
Siège social :
46 Route de Dijon,
21310 Beire-le-Châtel
753 016 658 RCS Dijon

L'AGE du 15/11/2013 a décidé de transférer le siège social de la société 47 Rue du 22 Août 1944, 34370 Maraussan, à compter du 15/11/2013.
Radiation au RCS de Dijon et réimmatriculation au RCS de Béziers

AL210411429

NOMINATION

VALLOUREC HEAT EXCHANGER TUBES ASIA

S.A.S. au capital de 5 700 000 €
Siège social : rue Marthe Paris
Zone Industrielle
21150 Venarey-les-Laumes
352 297 113 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 18/12/2013, le conseil d'administration a coopté en qualité de membre du conseil d'administration et nommé en qualité de président M. Albert Bruneau demeurant 25, rue Jacquard 78140 Vélizy-Villacoublay en remplacement de M. Gilles Dussart démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL210411427

ROUVRAY PLAST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000 euros
Siège Social : Allée Lorrain
21530 Rouvray
N° 531 323 681 RCS Dijon

Aux termes de décisions en date du 23 décembre 2013, l'Associé Unique de la Société sus-visée a :
1) nommé Monsieur Jerome Rubinstein, demeurant 37 Ter, rue de Villiers, 92200 Neuilly sur Seine, en qualité de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Fournel, démissionnaire, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.
2) pris acte de la démission de Monsieur Alain Martineau de son mandat de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de ce jour, et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Le Président

AL210411433

ELASTE

SAS au capital de 304 016 €
26 rue du Faubourg Saint-Nicolas
21121 Fontaine les Dijon
333 600 443 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2013, SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, 7 rue Marguerite Yourcenar, 21000 Dijon, remplacée par REVISION GESTION AUDIT (RGA), 1 rue du Dauphiné, 21121 Fontaine les Dijon, nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.
Philippe Broichot, 7 rue Marguerite Yourcenar, 21 000 Dijon, remplacé par RENART GUION ET ASSOCIES, 1 rue du Dauphiné, 21121 Fontaine les Dijon, nommée en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.
Patrice Loffroy, 37 C Cours du Parc, 21000 Dijon, remplacé par Eric Gaboriaud, 37 rue Elsa Triolet, 21 000 Dijon, nommé en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.
Mention sera faite au RCS de Dijon

AL210411442

DÉMISSION

MATJAC SAS

au capital de 381 122,54 euros
Rue de la Gare 21110 Genlis
431 957 380 RCS Dijon

Aux termes d'une décision du Président du 31.12.13, il a été pris acte de la démission de Mme Anne-Marie Charpentier de ses fonctions de Directeur Général à compter du même jour.
Pour avis
Le Président

AL210411457

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

G.F. SEFHU

SC au capital de 55643, 89 €
Siège social : 21 route de l'Ormois,
21270 Marandeuil
422 086 991 RCS Dijon

L'AGO du 07/09/2013 a nommé en qualité de gérant M. Jeannot Pierre, demeurant 19 rue Jeanne d'Arc, 69160 Tassin-la-Demi-Lune, en remplacement de M. SUSSE Tristan, à compter du 07/09/2013.
Modification au RCS de Dijon

AL210411450

EURL MICRO CRECHE

au Paradis des Mômes Til-Châtel
au capital de 1000.00 euros
RCS 751 793 043

Suite à l'assemblée générale du 29 juillet 2013 à été nommé Madame Derambure Valérie gérante pour une durée de 99 ans.

AL210411452

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy

58640 Varennes-Vauzelles

ABC IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
siège social :
31 avenue du Général de Gaulle
58000 Nevers
RCS Nevers 338 848 930

Décision: Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2013
Objet: Transformation de la société en SAS
Anciennes mentions:
Forme: Société à responsabilité limitée
Gérant: Monsieur Daniel Balloux demeurant 409 rue Pierre
Timbaud à Fourchambault (Nièvre)
Nouvelles mentions:
Forme: Société par actions simplifiées
Président: Mademoiselle Angélique Soulas demeurant 13 rue de la Motte à Nevers (Nièvre)
Directeur Général: Monsieur Daniel Balloux demeurant 409 rue Pierre Timbaud à Fourchambault (Nièvre)
Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément: Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL580411624

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes-Vauzelles

SODEMO DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
siège social : 12 rue du Champ Magny
58470 Magny-Cours
RCS Nevers 520 233 115

Décision : Délibération du 10 décembre 2013
Objet : Modification de la dénomination sociale et de l'objet social
Ancienne mention :
Dénomination sociale : SODEMO DISTRIBUTION
Objet social : L'importaton, l'exportation, la distribution et le négoce de pneumatiques et de toutes pièces et accessoires relatifs aux véhicules terrestre à moteurs.
Nouvelle mention :
Dénomination sociale : G2M DISTRIBUTION
Objet social : L'importation, l'exportation, la distribution et le négoce de pneumatiques relatifs aux véhicules terrestres à moteurs.
Pour avis

AL580411628

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE MOTEURS

Sigle : SO.DE.MO
SA au capital de155.000 €
Siège social : Technopole
58470 Magny-Cours
322 520 586 RCS Nevers

Par AGE du 27/12/13 il a été décidé de transformer la sociétéen SAS sans création d'un être moral nouveau.
Il est constaté la cessation par l'effet de la transformation des mandats des administrateurs . Sous sa nouvelle forme M. Guillaume MAILLARD(anciennement Directeur général Président du CA) est nommé Président.
Les statuts ont été modifiés. Dépôt RCS de Nevers.

AL580411631

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SOCIETE MAILLOT DISTRIBUTION

SARL transformée en SAS
Au capital de 18 000 euros
7 Rue Jacques Monod
58640 Varennes Vauzelles
R.C.S. Nevers 950 499 582

Délibération du 17/01/2014: L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 18 000 euros.
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mme Marie Monique Denise Maillot, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président, à savoir Me Marie Monique Denise Maillot, dt 22, Rue François Mitterrand 58600 Fourchambault
Le Président

AL580411632

➜ ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

MEDICAVET

ZA le clos Ry
1 rue Louis Pasteur
58000 Sermoise/Loire

Assemblée Générale Ordinaire du 18/10/2013
Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 octobre 2013 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance ainsi qu'à l'élection de deux administrateurs supplémentaires.
Ont été élus administrateur pour une période de 6 ans Madame Anne-Cécile Thirion, Monsieur Stefaan Butseraen, Monsieur André Chatre et Monsieur Didier Paulin.
L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions.
Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.
Alexandre ANIER
Directeur Général

AL580411606

➜ AVIS DE CONSTITUTION

L'ABREUVOIR

SAS au capital de 1 800 euros
siège social Les Berthes
58210 La Chapelle Saint-André

Par acte SSP en date du 10 Décembre 2013, il a été constitué une société.
Dénomination sociale : L'Abreuvoir
Durée : 99 ans
Objet social : Importation de produits alimentaires et vins de l'Union Européenne. La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature.
Président : Monsieur Eric Perrin, demeurant Les Berthes, (58210) La Chapelle Saint-André
Immatriculation au RCS de Nevers

AL580411572

Avis de constitution
Par acte S.S.P. du 16 janvier 2014, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée:
Dénomination : PERFECT' CARS
Siège social : Route de Mussy, 58240 Chantenay St Imbert
Objet : Le débosselage avec ou sans peinture sur tous véhicules, l'entretien de tous véhicules légers, le commerce d'équipements automobiles, le commerce de véhicules neufs ou d'occasion
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital : 1 500 €
Admission aux assemblées et droit de vote: Tout associé peut participer aux assemblées du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée.
Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.
Président : Mr Alexandre PEUDPIECE demeurant 16 Rue de la Forgette, 58240 Chantenay St Imbert,
Immatriculation : R.C.S. Nevers
Pour avis
Le président

AL580411612

Suivant acte reçu par Me Guillaume DINET, notaire à Clamecy, le 20/12/2013, enregistré à Nevers, le 10/01/2014, bordereau 2014/36 case n°2, a été constitué:
Dénomination: SCI LAGARDE
Siège social: Villiers sur Yonne (Nièvre), 2, Rue de la Petite Plante
Objet social: La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers.
Durée: 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Capital: 1 000,00 € constitué d'apports en numéraire
Gérance: Mr Jérémi Lagarde, demeurant à Villiers sur Yonne (Nièvre), 2, Rue de la Petite Plante.
Cession libre entre associés et entre ascendants et descendants d'un associé et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour avis, Maître Guillaume Dinet

AL580411615

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ULTRAS SNACK PIZZA
Forme : SARL
Capital : 3 000€
Siège social : 24, route de Pressures - 58500 Clamecy
Objet social : Toutes activités de restauration rapide, pizzas, snack et débit de boissons sur place et à emporter et vente de vins, bières… et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
Début d'activité: 2 avril 2014
Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés.
Gérance : Moreau Sébastien Philippe Henri, demeurant à Villiers sur Beuvron 58210
Associé : Moreau Nicolas Bastien, demeurant à Villiers sur Beuvron 52210
Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de Nevers.
Le Gérant.

AL580411618

SCI SAD

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social: 22 Rue Combeau,
58600 Fourchambault

Avis de constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé à Fourchambault en date du 2 Janvier 2014, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société civile immobilière
Dénomination sociale: SCI SAD
Siège social: 22 Rue Combeau, 58600 Fourchambault
Objet social: la société a pour objet:
- l'acquisition, l'administration, la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers qui seront apportés ou acquis par elle au cours de la vie sociale, ainsi que la construction de tous immeubles à usage industriel ou d'habitation,
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles
immobilières,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la
Société.
Durée de la Société: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital social: 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance: Monsieur Stéphane Delzaive et Madame Stéphanie Delzaive demeurant 22 Rue Combeau, 58600 Fourchambault
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.
La Gérance

AL580411622

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA NIEVRE

Appel à Candidatures à l'acquisition :
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de AUTHIOU (AA 14/001):
20 ha 47 a 00 ca - La prairie d authiou: ZD-4(*)-5(*)
Cmne de VARZY (AA 14/001 02):
2 ha 91 a 60 ca - Les plantes froides: ZI-4(*)-5(*)-6-7
Cmne de CHAUMARD (AA 13/089):
10 ha 32 a 45 ca - Beau vernois: B-732(*)-736(*)-743-746 - Le breuillot: B-749 - Queuree gaulon: B-748(*)
Cmne de TALON (AA 13/0087):
20 ha 73 a 90 ca - Bois de volbou: A-125(*) - Dessous le bois: A-841-850 - Les grandes rayes: A-210(*) - Les vallees: A-31(*)-52(*)
Et par extension, Cmne de GRENOIS:
1 ha 52 a 90 ca - Derriere montegu: A-223
Cmne de LAROCHEMILLAY (AA 13/0095)
Avec bâtiments habitation et exploitation:
12 ha 23 a 70 ca - Les couturiers: D-629[411] - Les grandes gouttes: D-245 - Les vieilles maisons: A-54-59-60-61-62-63-64-68-69-86-89 - Sur les pres: A-38-39-43-44-45-46-47-48-513[47]-514[48]
Et, par extension, Cmne de VILLAPOURCON
6 ha 24 a 25 ca - Bois de lissard: C-1710-1765 - Bois des boulets: C-1874-1876 - Les bondons: C-1349 - Montproux: C-1693 - Sous la foret: C-1393 - Sous la galerie: C-973-984
Cmne de LORMES (AA 14/004):
4 ha 98 a 85 ca - Les pres de la maladrerie: BP-98-99
Cmne de MARS-SUR-ALLIER (AA 14/0003) :
Avec bâtiments exploitation:
68 ha 36 a 70 ca - Ile rabaton: A-739 - Le bourg: A-474-483-487(A)-487(Z)-716[479]-719[481]-720[481]-722[482]-727-729-730-732 - Le clou: A-97-98(A)-98(Z) - Le petit grand champ: A-17 - Les greves: A-15-16(J)-16(K) - Les quartiers: A-99
Cmne de TANNAY (AA 13/0094)
BOIS:
3 ha 97 a 15 ca - Les chaumottes: A-19-21-25-26-27
Cmne de VILLAPOURCON (AA 13 082)
Biens occupés sur partie:
7 ha 94 a 26 ca - Bois de lissard: C-1720-1749 - Croix des cerisiers: C-767-772 - L etule: C-249 - La chaume de bouchet: C-813-815 - Le grapau: C-233 - Les barrieres: C-730-731 - Pre seveno: C-784 - Rangere: C-543 - Sur la trole: C-809 - Sur le chemin: C-737-738
Appel à Candidatures à la location :
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose de louer les biens fonciers suivants :
Commune de AUTHIOU (IL 58 14 0001 02)
16 ha 55 a 45 ca
- 'L echeintre': C- 277- 278- 407- 408 - 'Les champs gauthier': ZD- 20(*) - 'Les chartellerins': ZD- 21- 22- 23 - 'Les gardaces': C- 272 ZD- 15
Commune de SAINT-BONNOT(IL 58 14 0001 01)
11 ha 14 a 09 ca
- 'Etang de saint bonnot': B- 165(*)- 514 - 'Le ferrier': A- 424- 431- 432 ZA- 39 - 'Les chaumes de saint bonno': A- 783- 784- 785-793- 794- 795 - 'Les guyots': A- 398- 406-407 - 'Les hates aux cassiots': A- 124- 125-126
Appel à Candidatures à l'acquisition et à la location d'une exploitation :
La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, et location les biens suivants :
Cession du capital d'exploitation.(matériel, cheptel, stock, droits à produire)
Vente de 2 ha 43 a 91 ca :
Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES:
2 ha 43 a 91 ca - Hameau de sury: B-58-61-285[60]-344[73] - Ouches: B-321[84]-346[84]
Location par bail rural de 198 ha 92 a 19 ca :
Cmne de COULANGES-LES-NEVERS (IL 58 13 0003 01) - Surface sur la commune : 13 ha 26 a 85 ca
- 'Piece marchand': C- 316 - 'Prairie de chevannes': C- 132(*)- 219(*) - 'Pre rosier': C- 314- 315
Et par extension, Cmne de CRUX-LA-VILLE - Surface sur la commune : 5 ha 95 a 20 ca
- 'Pres caux': ZX- 20- 21
Cmne de SAINT-SULPICE (IL 58 13 0003 02) - Surface sur la commune : 2 ha 39 a 55 ca
- 'Pres de sury': D- 582- 583- 584- 585
Et, par extension,
Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES - Surface sur la commune : 1 ha 02 a 35 ca
- 'Champs reaux': B- 315- 316
Cmne de SAINT-FIRMIN (IL 58 13 0003 03) - Surface sur la commune : 51 ha 26 a 62 ca
- 'Le nom raymond': A- 49- 214 - 'Le pre bongard': A- 212 - 'Le pre guin': A- 225-226 - 'Le pre simonin': A- 213 - 'Les champs reaux': A- 215 - 'Les crots de lavaux': A-153 - 'Les jarry': A- 154- 155- 156- 157
- 'Les rouches': A- 205- 207- 208
Et, par extension :
Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES - Surface sur la commune : 44 ha 84 a 45 ca
- 'Champ bassiot': A- 40- 379 - 'Champ girondot': A- 45 - 'Champ nicolas': A- 44 - 'Champs reaux': B- 215(*)- 230- 231- 232-233- 234- 235- 236- 237- 238 - 'Hameau de sury': B- 277 - 'Pre de bavereul': A- 46-48
- 'Pre thubert': A- 49
Cmne de SAINT-SULPICE - Surface sur la commune : 40 ha 77 a 16 ca
- 'Nanton': D- 557 - 'Pres de sury': D-586- 587- 588- 589- 590(*)- 591- 592- 593-594(*)- 595
Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY - Surface sur la commune : 8 ha 42 a 90 ca
- 'La morin': BH- 4- 5
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/02/2014 à Safer Bourgogne Franche Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 03 86 21 40 00 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL580411633

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AGENCE NORMAND

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000,00 €
Siège social : 18 Rue du Pont
58400 La Charité sur Loire
412 264 434 RCS Nevers

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2013, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur,

AL580411505

FRANC IMMOBILIER

Société anonyme en liquidation
au capital de 38 112,25 euros
Siège : 43 B Rue Saint Martin, 58000 Nevers
RCS Nevers 303 846 497

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Décembre 2013 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques FRANC de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL580411608

M.DUPLAT

SARL au capital de 6000 €
Siège social :
Le Mont, 58140 Marigny-l'église
532 797 982 RCS Nevers

L'AGO du 20/12/2013 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2013.
Radiation au RCS de Nevers

AL580411436

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles

IMMO CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Lormes (Nièvre)
4 rue Porte Fouron
RCS Nevers 395 305 865

Le 15 décembre 2013, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Isabelle Beuniche, demeurant à Gacogne (Nièvre), Fragny, a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Lormes (Nièvre), 4 rue Porte Fouron.
Pour avis.

AL580411611

SCM BEAUVAIS BLANCHARD

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social: 27 Rue de Rémigny
58000 Nevers
RCS Nevers 399520741

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre
2013 a décidé la dissolution anticipée de la Société à
compter 31 Décembre 2013 et sa mise en liquidation.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal Blanchard,
demeurant 4 Impasse de la Garenne, 58130 Saint-Martin
D'Heuille, pour toute la durée de la liquidation, avec les
pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de
liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 27 Rue de Rémigny 58000
Nevers, adresse à laquelle toute correspondance devra être
envoyée et actes et documents concernant la liquidation
devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés
au RCS de Nevers.
Pour avis
Le Liquidateur

AL580411621

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EARL DE CHATELAINE

Châtelaine - 58220 Donzy
Capital social: 364 050 euros
RCS Nevers - 521 980 888

Par acte sous seing privé à effet du 1er janvier 2014, il a été procédé à l'entrée de M. Nicolas Sebillaut, demeurant 51Grande Route - 89350 Granchamp, par augmentation de capital social le portant à 365 050 euros.

Pour avis, la gérance
AL580411625

L' EURL Artisan Rénovation Julien Prodault, les réserves des Gachots, 58300 Toury-Lurcy, RCS Nevers 501378590 a voté a l'unanimité en assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2013 une augmentation de capital de 7500€ à 37500€. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence
AL580411605

→ NON DISSOLUTION

COLORIC

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : RN7 Commercial
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 430 331 918

Aux termes d'une décision en date du 10 Janvier 2014, les associés statuant en application de l'article L 223-42 du code de commerce ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de procéder à la dissolution de la société.
Pour avis
Le Gérant
AL580411604

→ TRANSFERT DE SIÈGE

ND PHARMA

Société Civile Immobilière
au capital de 7 622 €
Siège social : 16 rue Principale
58180 Marzy
410 274 609 RCS Nevers

Changement siège social
D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2014, il résulte que:
- Le siège social a été transféré, à compter du 07/01/2014, de 16 rue Principale, Marzy (Nièvre), à 2 bis Rue des Charrons, Marzy (Nièvre).
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
AL580411613

→ NOMINATION

STYL'HABITAT

Société par actions simplifiée
au capital de 40¬†000 €
Siège social à Varennes-Vauzelles (58640)
9 route de Paris
338 657 604 RCS Nevers

Par décisions de l'associée unique du 23 décembre 2013, il résulte ce qui suit, avec effet au 1er janvier 2014:
‚Äč Monsieur Olivier Provot domicilié à Nevers (58000) 15 rue du Pont Cizeau, a été nommé en qualité de président, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe RAULT.
La société Groupe Babeau Seguin, société par actions simplifiée, située à Creney Pres Troyes (10150) 7 route de Cupigny, 537 880 924 RCS Troyes, a été nommée en qualité de directeur général.
Pour avis
AL580411616

G.R.A.L. GROUPEMENT AGRO-ALIMENTAIRE

Groupement d'intérêt économique
régi par les articles L.251-1 à L. 251-23
du Code de commerce
Siège social : Clamecy (Nièvre)
62, avenue du Crôt Pinçon
SIREN 321 816 597 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération du 18 décembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a:
- pris acte de la nomination, en qualité de contrôleur des comptes suppléant, de monsieur Paul Reyne, expert-comptable - commissaire aux comptes régulièrement inscrit, domicilié 13, rue Henri Choquet BP 90031 (58641) Varennes-Vauzelles cedex.
Pour avis
Le Président
AL580411617

Avis
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex¬†; - a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Nevers,¬†curateur des successions de :
. en date du 18/12/2012, M. Michel Jacques Pidance divorcé, décédé le 14/08/2012 à DIJON, réf 14.6038
. en date du 19/12/2013 :
M. Alain Blanco célibataire, décédé le 18/03/2013 à LUZY, réf 14.6063 Mme Germaine Jacqueline Lacheny célibataire, décédée le 27/08/2012 à Donzy, réf 14.6064, les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur des successions de :
M. Jacques Pierre Bourgain célibataire, décédé le 21/02/2012 à Decize, réf 13.5821, Mme Charlotte Marie Davaut célibataire, décédée le 05/10/2010 à Nevers, réf 13.5847 a établi l'inventaire estimatif.
AL580411623

→ DIVERS

IGOL INDUSTRIE

Société par actions simplifiée
au capital de 560.000 €
72 rue Alsace-Lorraine 58000 Nevers
329 845 309 RCS Nevers

Décision du Président en date du 14 octobre 2013 : M. Joël Leclercq, agissant en qualité de Président de la société, et possédant tous pouvoirs à l'effet des présentes, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts :
-Décide de consentir à M. Thierry Maubeuge et Mme Martine Devillers, une délégation de pouvoir et de signature pour engager à titre habituel la société IGOL INDUSTRIE dans les domaines suivants :
. délégation de tous pouvoirs à l'effet de représenter la société dans toutes instances judiciaires, tant en demande qu'en défense, pour signer toute déclaration de production de créances ;
. délégation de tous pouvoirs à l'effet de signer toutes déclarations administratives, sociales et fiscales concernant la société, signer tout courrier recommandé tant au départ qu'à l'arrivée ;
. délégation de tous pouvoirs à l'effet de signer tous paiements et encaissements dans le cadre de l'exploitation normale de la société et à l'effet de faire fonctionner sous leur responsabilité les comptes de dépôts ouverts au nom de la société auprès des établissements bancaires ;
. délégation de signature pour tout appel d'offres, toute pièce de marché pour le compte de la société et pour remplir toutes les formalités requises par la loi pour la réalisation des appels d'offres.
-Décide de consentir à Monsieur Thierry Maubeuge une délégation de pouvoirs à l'effet de le représenter auprès du personnel de la société, de prononcer et notifier toute sanction (à l'exception de celles concernant les cadres supérieurs et cadres dirigeants) et prendre toute mesure nécessaire au respect des règles dans les domaine suivants : social, hygiène, sécurité, environnement, transport (y compris la réglementation du code de la route), commerce et marketing, produits ; M. Thierry Maubeuge sollicitera, si de besoin, les moyens qu'il estimerait lui faire défaut, dans le cadre de l'élaboration du budget mis à sa disposition ; Une délégation développée sera élaborée sur ces différents points.
Pour avis, le président
AL580411610

→ DÉSIGNATION

LEGALYS CONSEILS
Me Benoît MARTY
3 rue du Bengy
58640 Varennes Vauzelles

SAS MECAPRECIS

Société par actions simplifiée
au capital de 90 000 euros
Siège social : ZI le Tremblat
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 448 766 857

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 02/01/2014
Objets: Démission du Président, Désignation des commissaires
aux comptes.
Ancienne mention :
Président : Monsieur Pascal Demoly demeurant 20 rue Pasteur à Vernouillet (78)
Nouvelles mentions :
Président : Monsieur Didier Richard demeurant 1 rue Charles VII à Bourges (18)
Commissaire aux comptes titulaire : COGEP AUDIT, 2658 route d'Orléans, 18230 Saint Doulchard
Commissaire aux comptes suppléant : GROUPE COGEP, 2658 route d'Orléans, 18230 Saint Doulchard.
Pour avis.
AL580411614

→ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE LA MONTAIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital social de 172 000 Euros
Siège social «La Montain»
58400 Bulcy
RCS Nevers n°524.454.949

Gérance
Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2013, la collectivité des associés a agrée la démission de M. François Torcol de ses fonctions de gérant, à effet du 31 décembre 2013.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers
Pour avis et mention, Gilles Torcol, gérant.
AL580411607

SCEA OVINS SCHLUCHTER

Les Maillets
58300 Saint-Parize-en-Viry
RCS Nevers : 792 668 584
Capital social : 158 100 euros

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013, il a été procédé au retrait de l'associée, Schluchter Ursula et à l'entrée de l'associé cogérant, Schluchter Samuel, demeurant Les Maillets 58300 Saint-Parize-en-Viry.
Pour avis, la gérance
AL580411619

TECHNIFACADES

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social: Cognan 58130 Ourouer
534964895 RCS Nevers

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2013,
la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant
Monsieur Christopher Silva, demeurant Les Champs Bourdiaux -
58330 Saxi Bourdon, pour une durée illimitée à compter du 1er Janvier 2014.
Pour avis
La Gérance
AL580411620

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

Suivant acte SSP en date à Imphy (Nièvre) du 15 janvier 2014, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement de Nevers le 16 janvier 2014, Bord. n°2014/65, Case n°3, Extrait 179, l'indivision issue du décès de M. Jean-Luc Poly a confié en location gérance à M. Fabien Poly, dt 3 rue de la Prairie, 58000 Challuy, un fonds artisanal d'installateur d'automatismes, courants faibles et matériel de surveillance situé 2 rue des Marguerites, 58160 Imphy, et exploité sur chantiers. Cette location gérance a été consentie pour une durée d'une année à compter rétroactivement du 1er janvier 2014, renouvelable ensuite par tacite reconduction.
Pour unique insertion
AL580411626

GESTION IMMOBILIERE LEVAL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 37 500 €
Siège Social : 47 Bis, rue Henri Bouquillard
58000 Nevers
388 255 028 RCS Nevers

Aux termes d'une décision du 31 décembre 2013, l'Associée Unique a décidé de nommer Mr Julien Vallade dt à Montauroux (83), 220, Chemin de Cuguillade en qualité de nouveau gérant pour une durée illimitée à compter du même jour en remplacement de Mme Nicole Vallade, démissionnaire.
AL580411630

→ CESSION

Notaires

Maître Philippe Ménigoz
Notaire
70 Avenue de Paris
58320 Pougues les Eaux

Cession de fonds de commerce
Suivant acte reçu par Me Ménigoz, le 25 novembre 2013, enregistré au Pôle Départemental d'Enregistrement le 24/12/2013 Bordereau 1557 Case n°1, Extrait 3504, Mr Nicolas Lucien Roblin, maraîcher-primeur, demeurant à Saint Eloi(Nièvre) 46 Route d'Aubeterre, célibataire, né à Nevers (Nièvre) le 09/06/1985
A cédé à Mr Thomas Roblin, employé, demeurant à Nevers (58000), 21 Faubourg de Lyon, célibataire, né à Nevers (Nièvre) le 03/11/1987.
Un fonds de commerce de détails de fruits et légumes en magasin spécialisé, connu sous le nom « MARAICHER PRIMEUR LA BARATTE ‚Äč ROBLIN NICOLAS », sis et exploité à Nevers (58000) Marché Carnot, pour l'exploitation duquel le cédant est immatriculé au R.C.S. de Nevers et inscrit sous le numéro 495 174 971.
Prix de cession : Dix Neuf Mille (19.000,00€) s'appliquant : - aux éléments incorporels pour 5.000,00 € ; - aux éléments corporels pour 14.000,00 €.
Entrée en jouissance fixée au 1er décembre 2013.
Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au B.O.D.A.C.C. en l'Etude de Me Philippe Ménigoz, notaire sus nommé, où domicile a spécialement été élu à cet effet.
Pour insertion,
Me Ménigoz
AL580411609

Avis de cession d'un fonds de commerce
Par acte sous seing privé, en date du 13 janvier 2014, enregistré à la recette des impôts de Nevers, le 16 janvier 2014 Bordereau 2014/65 case n° 1
Madame Baconier Sylvie et Monsieur Baconier Jean Philippe, son époux, domiciliés à Cercy la Tour, 12 rue des petites brunettes (58340) ont cédés à :
Madame Leroy (née Boone) Anne, Sylvie, Carole et Monsieur Leroy Eric, Florent, Louis, son époux, domiciliés à Cercy la Tour, 19 rue des écoles (58340), un fonds de commerce, café et restauration traditionnelle ainsi que toutes activités s'y rapportant, et la propriété de tel fonds,exploité à Cercy la Tour, 2 place d'Aligre (58340) sous l'enseigne « LA FLAMBEE» identifiée sous le N° SIREN 452 227 987 00014 et immatriculée au RCS de Nevers
Ce fonds comprend :
- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage ;
- le bénéfice de la licence IV catégorie délivrée par l'administration des contribution indirectes ;
- le mobilier, le matériel, l'agencement, les ustensiles, et l'outillage, servant à son exploitation, décrits et estimés article par article en un état certifié sincère et véritable par les parties, lequel état est annexé après mention (formulaire N° 2676 de la direction générale des impôts) ;
- en ce qui concerne la jouissance des lieux dans lequel est exploité le fonds de commerce ci-dessus désigné, il est précisé qu'un bail sera dressé en suite des présentes par Monsieur Simonin Sébastien propriétaire de l'immeuble.
Prix de vente :
Quinze mille euros (15 000 €) dont Mille euros(1 000 €) s'appliquant aux éléments incorporels et quatorze mille euros (14 000€) s'appliquant aux éléments corporels.
Entrée en jouissance le 13 janvier 2014. opposition auprès de Monsieur Bach Stéphane, les Ouchés-Boulliers 58340 Saint Gratien Savigny, dans les dix jours suivant la dernière en date de présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C
AL580411629

YONNE

→ MODIFICATION DE STATUTS

PARRET

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 20 rue du Moulin Courtet
89250 Beaumont
RCS Auxerre 309 084 523

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 18 novembre 2013, l'associé unique a décidé :
‚Äč de modifier la dénomination sociale, initialement PARRET, devenue SARAH ET DAMIEN, à compter du 18 novembre 2013.
- de conserver le régime à l'impôt sur les sociétés.
Pour avis, la gérance.
AL890411461

EVENEMENT'S

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social initial : 35 avenue Jean Mermoz,
89000 Auxerre
Transféré : 7 rue de la Maladière,
89000 Auxerre
RCS Auxerre 504 033 176

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 octobre 2013, la collectivité des associés a :
- décidé de transférer le siège social initialement 35 avenue Jean Mermoz, 89000 au 7 rue de la Maladière - 89000 Auxerre, à compter du 31 octobre 2013,
- décidé de conserver le nom commercial « GLADYS DECORS » et d'ajouter le nom commercial « Mademoiselle EVENEMENT'S » à compter du 31 octobre 2013.
Pour avis, la gérance.
AL890411649

GAEC MOLUSSON FRERES

Groupement agricole d'exploitation en commun
reconnu par le Comité
le 2 mai 1981
Société civile au capital de 45 734,71 euros
Siège social : 46 Grande rue,
89800 Chichée
322 108 747 RCS Auxerre

Par une décision unanime prise dans un acte en date du 31 octobre 2013, la collectivité des associés a décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Par le même acte, M. Patrick Molusson, M. Claude Molusson et M. Michel Molusson ont démissionné de leurs fonctions de gérants, et Mme Marjorie Molusson, demeurant à Chichée (Yonne), 2 chemin du Moulin, a été nommée pour les remplacer aux dites fonctions.
Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : MOLUSSON FRERES.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article
L.311-1 du code rural.
Capital social :45 734,71 euros.
Siège social : 46 Grande rue, 89800 Chichée.
Durée : Jusqu'au 13 juillet 2041.
Gérant : Mme Marjorie Molusson, demeurant à Chichée (Yonne), 2 chemin du Moulin.
Cessions de parts :Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.
AL890411695

SCEA DES VAUX RENARD

Société civile au capital de 20 504,39 euros
Siège social : 89700 Viviers
381 783 737 RCS Auxerre

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2013, la collectivité des associés:
- a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Philippe Fleureau et de Mme Marie-José Fleureau épouse Charlot,
- a nommé M. Vincent Fleureau, demeurant à Yrouèrre (Yonne), 3 rue de Montperoux, et Mme Marie-Delphine Charlot, demeurant à Viviers (Yonne), 9 rue de l'église aux fonctions de gérants,
- a décidé de proroger la durée de la société de 49 années, reportant ainsi son terme au 21 mai 2090,
- a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 15,24 €, portant celui-ci à la somme de 20 519,63 €.
Pour avis, la gérance.
AL890411794

CAPA REAL

SAS au capital de 36000 €
Siège social :
9, route d'Auxerre, 89290 Venoy
533 468 492 RCS Auxerre

L'AGE du 14/01/2014 a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient : ENATYS,
- Modifier l'objet de la société qui devient : Prestations de services commerciaux, pour le compte de sociétés tiers, visant les marchés de travaux, de fournitures et de services à caractères, industriel commercial ou artisanal.
Mention au RCS d' Auxerre
AL890411835

AUTO PIECES SENS

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 016 euros
Siège social : ZI Des Vauguilettes
3 Chemin des Grèves
89100 Sens
423 740 430 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 28 Novembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de démolisseur et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance
AL890411857

→ TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne du 15/01/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la **SARL EMT-LUB** (RCS Saint-Etienne 382 590 982).
AL890411854

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe Dugrossy, notaire à Sens (89100), 28, avenue Georges Pompidou, le 16 janvier 2014, monsieur Jean-Claude Roger Philippe Brodin, en invalidité et madame Nathalie Aimée Yvonne Renaud, fonctionnaire, son épouse, demeurant ensemble à Sens (89100), 11 rue du Pré Saint Pierre, nés, monsieur à Sens (89100),

le 8 février 1962, madame à sens (89100), le 17 février 1964, mariés à la mairie de Courtois-Sur-Yonne (Yonne), le 27 juin 1992, sous le régime de la séparation de biens.
Ont décidé de changer de régime matrimonial etd'adoptercelui de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL890411847

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 janvier 2014 à Leugny, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : 3L AGENCEMENT.
Forme :Société à responsabilité limitée à associé unique.
Objet :Pose et vente de cuisines, dressing, parquet et autres équipements d'intérieur, Aménagement intérieur.
Capital social :5 000 euros.
Siège social :41 Grande rue, 89130 Leugny.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant :M. Nicolas Berry, demeurant 41 Grande rue, 89130 Leugny
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL890411833

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 janvier 2014 à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI IMMO ROMA
Forme sociale : Société civile immobilière.
Siège social : 67 rue Bellocier, 89100 Sens
Objet social : Acquisition, location et ventes d'immeubles.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :Madame Marion Morandière, demeurant Le Clos 89260 Voisines
Monsieur Romain Morandière, demeurant résidence Villa Elora, 3 rue Lucien Sampaix, 78210 Saint Cyr L'école,
Immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés de Sens (Yonne).
Pour avis, la Gérance

AL890411787

Dénomination: L'habitat Électrique
Forme: SASU à capital variable
Capital initial: 1000 euros
Capital min: 1000 euros
Capital max: 20000 euros
Siège: 3, les Ménagers 89150 Dollot
Objet: Électricité. Réalisations tous corps d'état en gros œuvre et second oeuvre.
Durée: 99 ans
Président: M. Poisson Sébastien, 100 c rue des Labours 77700 Magny-le-hongre
RCS: Sens

AL890411826

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NIGHT AND DAY
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : 10 , route de Paris, 89 200 Avallon
Objet : L'animation et l'organisation de soirées, et plus généralement les activités de soutien au spectacle vivant assurant des prestations de services techniques pour notamment le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images et vidéos, les costumes, la fourniture de l'énergie à partir d'un groupe électrogène ; Achat, vente et location de structures, chapiteaux, planchers et sols, etc. ; Achat, vente et location de matériel hi-fi, de sonorisation et d'éclairage, vente de photos et de films vidéo ; Achat, vente et location de mobilier de réception ; Les activités de production, présentation, promotion et organisation de spectacles des arts de la scène.
Durée : 99 ans
Capital : 10.000 euros
Gérance : Monsieur Emmanuel Créthiot demeurant 24, rue Jehly Bachelier, 21121 Fontaine-les-Dijon **Immatriculation :** au RCS d'Auxerre.

AL890411830

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SARL dénommée LILA au capital de 40.000 €, ayant son siège social à Auxerre (Yonne) 48 bis, rue du Moulin du Président, ayant pour objet la vente, le négoce, l'entretien, la réparation, de motocycles neufs et d'occasion, ainsi que de vente de lubrifiants, de pièces de rechange et de tous accessoires et équipements pour motocycles, et d'exploitation de services se rapportant auxdites activités, dont celle de location de courte ou longue durée de motocycles ; dont les gérants sont M. S. Tonnelier et Mme F. Chantenay demeurant ensemble à Auxerre (89) 3, allée de Beauvoir. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL890411841

MEZE

Est constituée une Sarl, dénommée Meze, capital 2000€, siège 33 avenue Vauban à 89100 Sens, objet : tout le domaine de la réception, durée 60 ans dés l'immatriculation au RCS de Sens lieu du dépôt des pièces, gérant : M. Mustafa Turgut demeurant 74 rue de la République 89100 Saint-Clément.

AL890411845

DISSOLUTION LIQUIDATION

CUMA DE LAINSECQ

Société en liquidation
N° d'agrément 89-507 - N° HCCA 32909
N° RCS 479 328 254
Siège social : 32 le Jarloy 89520 Lainsecq

Avis de clôture de liquidation
L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 15 janvier 2014 sur convocation des liquidateurs MM. Pascal Billard et Jean-Marie Boulmeau demeurant à Lainsecq.
Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.
Les liquidateurs

AL890411764

YAMATSUKO

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 impasse
du Champ du Puits,
89400 Ormoy
532 350 592 RCS Auxerre

Avis de dissolution et de nomination de liquidateur
Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 13 janvier 2014.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Amaury Trembaly, demeurant 7 impasse du Champ du Puits, 89400 Ormoy
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
7 impasse du Champ du Puits, 89400 Ormoy
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, le liquidateur.

AL890411809

PHI INNOVATIONS BOURGOGNE

SAS au capital de 15000 euros
siege: 42 av Hoche 89000 Auxerre
753 950 617RCS Auxerre

Dissolution et nomination des liquidateurs
Aux termes de l assemblée générale extraordinaire du 9 janvier 2014,les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2013 et sa mise en liquidation amiable à partir de cette date.
Les fonctions de liquidateurs seront exercées par M Edouard Knibbe demeurant à Mezilles (89) et M Pierre Allard demeurant à Auxerre (89) à compter du 1 janvier 2014. Ceux ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège social reste fixé à Auxerre, 42 av Hoche. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (89)
Pour avis, un liquidateur

AL890411823

SCI RESIDENCE LA GUILLAUMEE

CI Construction Vente
au capital de 1 000 €uros
Siège Social : 41, Rue du Pont
89000 Auxerre
N° RCS Auxerre B 447 910 456
N° SIRET : 447 910 456 00014
Code APE : 701 D

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2013, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de Commerce. Elle a nommé en qualité de liquidateur : Monsieur Sylvain Duval
Elisant domicile au siège de la Société : 41, Rue du Pont 89000 Auxerre (Yonne) et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé : 41, Rue du Pont 89000 Auxerre, c'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Le Liquidateur

AL890411858

ATTRIBUTION FOND DE COMMERCE

Par s.s.p. du 26/12/2013 enregistré à Sens le 09/01/2014 Bord. 2014/13 case 7, la sari Antalya, capital 5 000€, siège 33 avenue Vauban 89100 Sens, 5200298050 RCS Sens, a cédé à la sari Meze, capital 2000€, même siège, RCS Sens en cours, le fonds de «Restauration Rapide», sis 33 avenue Vauban 89100 Sens, moyennant prix de 20 000 € jouissance au 27/12/2013.
Opposition en forme légale reçue dans les dix jours de la parution au BODACC au fonds vendu pour la validité et chez Me Claude Allal, avocat, 28 rue Juliette Lamber 75017 Paris pour la correspondance.

AL890411846

MODIFICATION DE CAPITAL

ALUMINIUM FRANCE EXTRUSION SAINT FLORENTIN

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 2.581.425 €
Siège social: Route de Tonnerre Germigny
89600 Saint-Florentin
352¬†610¬†646 RCS Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 09.12.2013, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6.900.000 €, par l'émission de 460.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 € chacune, émises au pair, pour le porter à 9.481.425 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Suivant acte en date du 18.12.2013, le Président a constaté l'augmentation du capital ci-dessus mentionnée, ainsi que l'atteste le certificat du dépositaire en date du 18.12.2013.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
Le Président.

AL890411825

MILED

Sarl au capital de 8 000 €
Siège social : 50, Rue de la République
89100 Saint-Clément
438 411 795 RCS Sens

L'AGE du 19/12/12 a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 264 parts sociales. L'AGE du 09/01/14 a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 09/01/14 et que le capital se trouvait en conséquence ramené de 8 000 € à 5 360 €.
Les articles 6,7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL890411827

LE FOURNIL DE JOHAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social: Route nationale 6
89340 Champigny
RCS Sens 534 496 401

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2013, prenant effet à compter rétroactivement du 1er décembre 2013, l'associé unique :
A décidé d'augmenter le capital de 50 000€, capital initial de 50 000 € pour le porter à 100 000 € par création de 500 parts sociales d'une valeur de 100 € chacune,
Il a constaté la souscription et la libération des parts.
Pour avis, la gérance.

AL890411828

GROUPE ROY

SARL au capital de 2212340 €
Siège social :
Zone Industrielle 89770 Chailley
339 506 198 RCS Sens

L'AGE du 12/12/2013 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 2 212 340 euros, à 1 191 260 euros
Modification au RCS de Sens

AL890411832

NON DISSOLUTION

MENUISERIE DE L'YONNE

SAS au capital de 40.000 euros
Siège social : Z.I de Raye Tortue
89500 Villeneuve sur Yonne
R.C.SS. ENS5 22744085

Par délibération extraordinaire du 20 Novembre 2013,la collectivité des Associés a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la Société par application de l'article L'225-248 du Code de Commerce.

AL890411844

TRANSFERT DE SIÈGE

GALERIE SAINT IRENEE

SARL au capital de 77 000 €
Siège social : Le Louvre des Antiquaires
2, Place du Palais Royal
75001 Paris
327 755 856 RCS Paris

L'AGE du 31/12/13 a décidé de transférer le siège social de Paris (75001), Le Louvre des Antiquaires, 2 Place du Palais Royal à Sens (89100), 6 boulevard du Mail, à compter du même jour. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
La Société, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 327 755 856 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.
Gérante : Madame Marie-Hélène Verdillon demeurant à Ddomats (89150), 36 Route des Besnards aux Cantins.

AL890411780

NOMINATION

SCP du Parc-Curtil & Associés
Société d'Avocats
4 rue Jeanne Barret
21000 Dijon

ENTREPRISE AUGUSTE ROSSI

S.A.S. au capital de 100.000 euros
Siège social : 89310 Etivey
R.C.S. Auxerre B 309 046 787

Par décisions du 20 janvier 2014, l'associée unique a nommé en qualité de président Monsieur Manuel de Matos demeurant 1 rue de l'Hôpital, 21140 Semur-en-Auxois, à compter de ce même jour, et ce en remplacement de Monsieur Gilles Sackepey, président démissionnaire.
Pour avis

AL890411855

SUCCESSION

Avis
La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or,
Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex ;
- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :
. en date du 31/12/2013, M. Jacki André DORN divorcé , décédé le 02/10/2011 à Auxerre, réf 14.6043
. en date du 06/01/2014, Mme Ginette DEMAREST célibataire, décédée le 08/09/2009 à Brienon sur Armançon, réf 14.6059
- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Sens en date du 06/01/2014, curateur des successions de :
M. Marcel Louis RATEL divorcé, décédé le 29/10/2011 à Sens, réf 14.6062
M. Slavko RADUJKO divorcé, décédé le 29/01/2012 à Joigny, réf 14.6061
Mme Renée GOMEZ divorcée MARTINEZ, décédée le 18/08/2011 à Sens, réf 14.6060
Mme Jeannine Camille CERNEAU veuve SABOURIN, décédée le 12/11/2009 à Joigny, réf 14.6058
les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
- curateur des successions de :
M. Clotaire Robert DECREMERE marié, décédé le 23/12/2011 à Auxerre, réf 13.5220
M. Henri CHAVANCE célibataire, décédé le 11/12/2009 à Tonnerre, réf 13.5288
M. Norbert CORDIER célibataire, décédé le 02/08/2012 à Avallon, réf 13.5278
Mme Andrée DENIS veuve FORET, décédée le 08/09/2011 à Tanlay, réf 13.5352
Mme Colette CHABERT épouse JULIEN, décédée le 26/11/2010 à Tonnerre, réf 13.5359
M. Roland COLEY célibataire, décédé le 12/05/2012 à Auxerre, réf 13.5459
établira les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

AL890411834

DÉMISSION

GAEC DES BRUYÈRES

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
reconnu le 30 janvier 1977
par le Comité départemental d'agrément
de l'Yonne
Société civile au capital 148 230,00 euros
Siège social : 12 chemin de Rouvray - Villeneuve
89420 Sainte-Magnance
410 182 869 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2013 a pris acte de la démission de M. Bernard Biais de ses fonctions de gérant et a décidé de proroger la durée du groupement de 24 ans, reportant ainsi son terme au 9 février 2051.
Pour avis, la gérance.

AL890411758

GAEC DE CHICHERY

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
reconnu par le comité départemental d'agrément
de l'Yonne le 22 septembre 1965
Société civile au capital de 377 145 euros
Siège social : 15 route de Branches
89400 CHICHERY
778 659 854 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013 a nommé M. Romain Pichon, demeurant à Branches (Yonne), 4 route de Villemer, aux fonctions de gérant, et a pris acte de la démission de M. Gabriel Daguin de ces fonctions, le tout à compter du 1er janvier 2014.
Pour avis, la gérance

AL890411842

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL ALLINDRE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 39 Grande rue
89800 Fontenay près Chablis
418 123 253 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2013 a nommé M. Jérôme Rousseau, demeurant à Fontenay près Chablis(Yonne), 41 Grande rue, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL890411793

CESSION

Fonds de commerce.
Par acte sous seing privé du22/11/2013, enregistré à SIE De Sens le 07/01/2014, b° 2014/10case N° 4, La société CITYA REPUBLIQUE,SARL au capital de 150.000 €, dont le siège social est situé à Orléans(45000), 35, rue de la Bretonnerie,308 380 435 RCS Orléans, A cédé à :La société S.A.C.C.L.O., SAS au capital de 2.394.512,99 € dont le siège social est à Reims (51100) 7, rue Marie Stuart, 303 689 483 RCS Reims,Partie d'un fonds de commerce d'administration de biens immobiliers, agence de locations et gestion immobilière, sis à SENS «Résidence Portes de Sens» et à Paron «Résidence Clos Aristide Briand»,Moyennant le prix global forfaitaire de90.000 €, ce prix s'appliquant aux éléments incorporels, seuls éléments cédés.L'entrée en jouissance a été fixée au1er janvier 2014.Oppositions dans les 10 jours de cette insertion ou de la publication auB.O.D.A.C.C, à l'AGENCE LOGILIA, 2,rue de la République à SENS (89100)

AL890411831

VENTE

UTC FIRE & SECURITY SERVICES

(nouvellement dénommé au 1/1/2014
CHUBB France)
société en commandite simple
au capital de 32.302.720 €,
dont le siège social est situé au
10, avenue de l'Entreprise, Bâtiment Magellan 1,
Parc Saint Christophe
95865 Cergy Pontoise Cedex
702 000 522 RCS Pontoise

Suivant acte sous seing privé en date du 31 décembre 2013, enregistré au SIE d'Auxerre, le 13/01/2014 bordereau 2014/42, case 41, ext 130
A vendu à : SICLI OPERATIONS FRANCE société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 €, dont le siège social est situé Zone Industrielle La Saunière - 89600 Saint-Florentin 799 157 789 RCS Auxerre
Une partie du fonds de commerce relative à l'activité de fabrication d'extincteurs et de matériels de lutte contre l'incendie, de recyclage et de dénaturation intégralement exploitée depuis l'établissement secondaire situé Zone Industrielle La Saunière - 89600 Saint-Florentin
Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 1.560.375,75 €
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2014
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse du fonds vendu Zone Industrielle La Saunière - 89600 Saint-Florentin pour la validité et au siège social des parties pour la correspondance.

AL890411848

SENIORS Au moment de la retraite, on s'interroge sur son alimentation. La diététicienne Florence Rossi[1], livre ses conseils.

Quelle alimentation pour rester en forme ?

Les seniors doivent-ils changer leurs habitudes alimentaires ?
Certes les seniors n'ont plus une activité professionnelle stressante. Quand on travaille, on saute des repas, on ne mange pas équilibré. À la retraite, les seniors prennent désormais le temps de se poser, de s'occuper de la préparation de leur menu et d'adopter de bonnes habitudes alimentaires. C'est le moment de retrouver les plaisirs de la table : celui de cuisiner et de partager. Quant à savoir s'il faut manger plus ou moins, sachez qu'à la retraite, il n'y a aucune raison pour diminuer ses apports caloriques. Toutes les recommandations du programme Nutrition Santé, des études Nutranet Santé ou les gériatres l'affirment : il existe un seuil en-dessous duquel, il ne faut surtout pas descendre, à savoir 1 500 calories par jour. Au fil du vieillissement, vers 70-75 ans, on peut être confronté à une perte d'appétit, à des troubles ou des pertes de goût ou ressentir un rassasiement très précoce. De ce fait, certains vont réduire leur apport alimentaire, limitant leur consommation de produits protéinés ou s'orientant vers des produits plus sucrés ou plus gras. Finalement, ils risquent de dériver vers un déséquilibre alimentaire, voire une dénutrition qui va entraîner une fragilisation de l'organisme et de ses défenses.


ARCHIVES
À la retraite, il n'est pas forcément nécessaire de réduire les apports caloriques de son alimentation.

Que faut-il manger pour rester en forme ?
Avec l'âge, il faut faire attention à la perte musculaire. Manger des protéines matin, midi et soir contribue à conserver la masse musculaire. On pense souvent à la viande, aux poissons, aux oeufs, au jambon, mais il y en a aussi dans les produits laitiers (yaourts, fromage blanc ou fromages). Quand l'appétence envers la viande diminue, il faut rester vigilant et se dire : « *Attention, mes besoins en protéines sont sans doute plus importants que lorsque j'avais 40 ou 50 ans. Je dois faire attention à ma masse musculaire, donc je dois veiller à manger des protéines, à chacun de mes repas !* »

Quelle place accorder aux protéines végétales ?
Les protéines végétales sont de moins bonne utilisation digestive. Bien souvent, il leur manque certains acides aminés essentiels, donc mieux vaut privilégier les protéines d'origine animale. Mais s'il y a un dégoût de la viande, on trouve des astuces pour manger des protéines différemment. Par exemple, en rajoutant du lait en poudre dans un potage, du lait concentré dans des gratins, du gruyère sur des légumes, des oeufs dans des purées… Il faut avoir en tête de consommer à chaque repas des fruits et des légumes. D'ailleurs, c'est ce que propose le Programme national Nutrition Santé qui invite chacun à manger cinq fruits et légumes par jour. Concrètement, cela signifie trois portions de fruit (une à chaque repas) et une portion de légumes verts. C'est entièrement bénéfique : on a un apport de vitamines et de minéraux. Ainsi qu'un apport d'eau. Car avec les années, la sensation de soif s'émousse, il faut veiller à boire suffisamment : tisanes et jus de fruits sont aussi comptabilisés. Parmi les vitamines à rechercher, citons la vitamine A que l'on trouve dans la confiture de myrtille ou dans le beurre… De même, les Oméga 3, il en faut, mais pas en excès : on mange du poisson gras (sardine…), et puis voilà ! Cela suffit souvent.

Comment concilier plaisir et vigilance alimentaire en cas de diabète, cholestérol, etc. ?
Il est vrai que les régimes alimentaires parfois stricts, auxquels sexagénaires et septuagénaires quelquefois sont soumis, conditionnent leurs repas. Mais les préceptes restent ceux d'une alimentation équilibrée : cinq fruits et légumes ; trois produits laitiers ; des protéines à chaque repas ; moins voire pas de produits sucrés ; moins de graisse ; moins de sel (on goûte avant de saler) ; plus d'eau… En cas de d'hypercholestérolémie, la part du cholestérol alimentaire responsable du cholestérol sanguin est très limitée : là encore, un rééquilibrage alimentaire et de la variété sont nécessaires et efficaces. Les régimes sans sel stricts ne sont plus d'actualité. D'autant moins chez les personnes âgées pour qui le sel peut redonner de l'appétence aux plats. À côté de certains régimes menés sur prescription médicale, pour une pathologie spécifique (surcharge pondérale importante, opération chirurgicale programmée…), sur un temps bien déterminé et avec un suivi de la part du médecin traitant, il n'y a pas de raison de s'interdire tel ou tel type d'aliments. Sans se « goinfrer », il s'agit avant tout de maintenir son capital musculaire et osseux pour rester en bonne santé.

PROPOS RECUEILLIS PAR Y. RICHARD

(1) Membre de l'Association nationale des diététiciens et nutritionnistes

CAPITAL JEUNESSE !

Le curcuma, l'ail ou la betterave rouge sont les alliés des sexagénaires ; le sucre, le sel et le mauvais gras, leurs ennemis jurés ! La nutritionniste Elizabeth Peyton Jones propose des solutions dans « Le régime anti-âge » (Prat, 160 pages. 17 euros). Elle présente d'abord les cinq processus de vieillissement et explique comment on peut les ralentir. La seconde partie de l'ouvrage rassemble 70 recettes pour mettre en application les préceptes décrits dans la première partie.

coin cuisine

Gâteau de foies de volaille à la tomate et aux champignons (9 personnes)

Ingrédients
- 500 grammes de foies de volaille,
- 25 centilitres de crème fleurette,
- 25 centilitres de lait demi-écrémé,
- 6 œufs,
- 4 gousses d'ail,
- 80 grammes de pain de mie,
- 105 grammes de beurre,
- Muscade,
- 8 tomates,
- 2 oignons,
- 100 grammes de farine,
- 5 centilitres d'huile d'olive,
- Bouquet garni,
- 200 grammes de champignons de Paris,
- 2 branches de persil,
- Sel,
- Poivre.

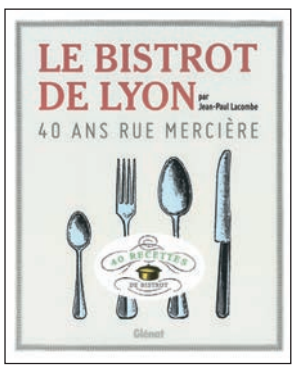

CAMILLE MOIRENC

Réalisation
Faire tremper le pain de mie dans le lait et la crème. Ajouter par dessus les œufs, l'ail et les foies. Réserver au réfrigérateur pendant 1 heure. Mixer la préparation, ajouter le sel, le poivre et une pointe de muscade. Passer au chinois fin. Beurrer les ramequins individuels. Verser la préparation et mettre à cuire au bain-marie dans un four à 130 °C pendant 35 minutes. Ciseler les oignons. Monder les tomates, les épépiner et les détailler en dés. Faire cuire les oignons à l'huile d'olive, ajouter les dés de tomates et la farine. Saler, poivrer et ajouter le bouquet garni. Mouiller légèrement à l'eau. Faire cuire pendant 15 minutes. Retirer le bouquet garni et mixer. Vérifier l'assaisonnement.
Frotter et parer les queues des champignons. Escaloper les champignons et les faire revenir au beurre. Ajouter, lorsqu'ils sont presque cuits, le persil et l'ail hachés. Saler et poivrer.
Dans une assiette, démouler le gâteau, napper généreusement de sauce tomate et parsemer de champignons en persillade.

vient de paraître

Le bistrot de Lyon

« Le bistrot de Lyon. 40 ans rue Mercière » est un beau livre rédigé par Jean Paul Lacombe et mis en photographies par Camille Moirenc paru aux éditions Glénat (www.glenat.com).



29 euros

Dans ce très joli livre se mêlent plusieurs histoires. Celle d'un chef, bien sûr, qui crée et fait vivre ce bistrot de chef né en 1974. Mais c'est aussi celles de passionnés, de plusieurs familles, d'une ville ou encore d'une cuisine lyonnaise créative. Le succès de cette initiative est tel qu'il a largement contribué à rétablir la réputation d'un quartier de Lyon, peu connu alors pour son accueil bienveillant. Aujourd'hui, la rue Mercière est devenue « la » rue des restaurants. De très belles photos accompagnent la joie de vivre de cet esprit bistrot et alternent avec des images d'archives qui montrent le travail accompli en 40 ans. Et comme un bon bouquin sur un bistrot ne peut faire l'impasse sur ses recettes, l'auteur propose quarante de celles-ci, toutes plus typiques les unes que les autres, réparties en entrées, poissons, viandes et desserts. **THIERRY MICHEL**

Prévention

Les risques de la conduite en hiver

Pluie battante, brouillard, neige et pire encore verglas, autant connaître les risques et apprivoiser les conditions de conduite difficiles en hiver. Comment se comporter, préparer sa voiture ? Groupama Grand Est, assureur et acteur majeur de la Prévention, vous conseille pour passer l'hiver en toute sécurité.



Adaptez votre conduite : la règle d'or

Le 1er conseil consiste à adapter son allure aux conditions de circulation et surtout à augmenter les distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède, et de manière générale avec tout obstacle ou piéton sur la chaussée ou le trottoir.
Mais aussi …

Visibilité réduite : voir et être vu

Le brouillard altère bien sûr la visibilité mais les chutes de neige et la pluie sont aussi synonymes de visibilité réduite.
Pour limiter les risques :
- Vérifiez tous les feux avant l'hiver (phares, clignotants, feux stop ou de stationnement).
Bien voir est important, être bien vu l'est tout autant !
Bon à savoir :
· Par temps de brouillard, forte pluie ou chute de neige = Feux de brouillard avant.
· Les feux de brouillard arrière sont interdits par temps de pluie car très éblouissants.
· Si visibilité insuffisante = Feux de croisement (même le jour).
- Vérifiez la qualité de vos balais d'essuie-glace
- Remplissez avant l'hiver le réservoir du liquide de lave-glace avec un liquide qui résiste au gel.
- Procédez à un dégivrage complet de votre voiture (pare-brise, lunette arrière, vitres latérales, rétroviseurs) avant de démarrer.
- Aérez et ventilez l'habitacle pour éviter la formation de buée.
- N'oubliez pas les accessoires indispensables : gilet haute visibilité et triangle de pré-signalisation obligatoires, raclette et gant, lampe (avec une pile de rechange), jeu d'ampoules.
Pensez aussi, à une couverture, une pelle... pour affronter les situations d'urgence.

Perte d'adhérence : attention aux sorties de route !

Chaussée humide = Allongement des distances de freinage.
Avant l'hiver : Vérifiez vos freins!
- Verglas, neige... Pneus été ? Pneus hiver ?
Lorsque la température est inférieure à 7°C, les pneus été voient leurs performances se dégrader : la gomme durcit et l'adhérence diminue.
Les pneus hiver permettent de conserver toute l'élasticité du pneu en montant rapidement en température. Le pneu hiver accroche davantage à la route limitant ainsi les sorties de route.
- Bien utiliser les pneus hiver
- Les monter toujours par 4
- Période d'utilisation : d'octobre à mars
- Contrôler régulièrement la pression, par temps froid, n'hésitez pas à augmenter de 0,2 bar la pression de vos pneus.
Bon à savoir :
- Route mouillée = 2 fois plus glissante qu'une route sèche,
- Route enneigée = 2 fois plus glissante qu'une route mouillée,
- Route verglacée = 2 fois plus glissante qu'une route enneigée.
- Pluie
Attention au risque d'aquaplaning !
Eau + usure des pneus = risque de perte d'adhérence
Bon à savoir :
- Pluie = 2 fois moins d'adhérence
- N'attendez donc pas le dernier moment pour changer vos pneus: les 1,6 mm d'usure admis par la loi ne vous garantissent pas les conditions de sécurité optimums.
- Contrairement aux idées reçues: plus le pneu est large, plus le risque d'aquaplaning est important.

Perfectionnez votre conduite avec un stage Centaure

Sachez qu'il n'existe pas de geste salvateur pour sortir 100% gagnant d'une situation dangereuse.
Seuls la prise de conscience des risques et l'entraînement à les éviter peut diminuer leur survenance.
Centaure, centre de formation à la conduite, montre, démontre et fait vivre le risque pour mieux l'éviter.
La conduite par intempéries et en situation difficile constitue chez Centaure l'un des thèmes de stage de formation post-permis.

CES CONSEILS VOUS SONT PROPOSÉS PAR GROUPAMA GRAND EST

La MSA Bourgogne vous informe

Nouveaux services en ligne

Deux nouveaux services en ligne sont disponibles sur l'espace privé MSA Bourgogne pour faciliter les démarches entre les parents d'enfants de moins de quatre ans et les structures d'accueil de ces enfants.
En effet, pour calculer le montant de la participation restant à la charge des familles, les structures d'accueil ont besoin de recueillir des informations sur leur situation : composition de la famille et ressources. Précédemment, les familles ou les structures d'accueil devaient contacter la MSA pour obtenir ces informations.
Ces services en ligne répondent à deux attentes :
- celles des parents de pouvoir disposer à tout moment dans leur espace privé, d'une attestation regroupant, sur une période donnée, l'ensemble des informations qui leurs sont demandées par les structures,
- celles des structures d'accueil qui souhaitent consulter et vérifier les dossiers des familles pour calculer le montant qui reste à leur charge.

Le nouveau service pour les parents

Disponible dans l'espace privé des particuliers, le nouveau service apparaît dans la rubrique «*Mes attestations*» sous le libellé «*Mes infos et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)*».
En cliquant sur ce lien, l'adhérent peut consulter les informations qui seront retenues pour le calcul de la PSU, et choisir une période de référence qui correspond à la date où il souhaite confier son enfant.
Il lui suffit ensuite d'imprimer le document et de le remettre à la structure qu'il a choisie pour accueillir son enfant.

Le nouveau service pour les structures d'accueil

Ce nouveau service permet aux structures d'accueil qui en auront fait la demande, d'accéder directement, via leur propre espace privé, aux informations nécessaires au calcul de la Prestation de Service Unique (PSU) pour les adhérents de la MSA.
Pour bénéficier de ce service et disposer d'un espace privé, les structures d'accueil devront avoir signé une convention avec la MSA, les autorisant à accéder aux ressources et à la situation familiale des allocataires qui souhaitent inscrire leur enfant.
Ces services «*Mes infos ressources et famille pour la Prestation de Service Unique*» (pour les familles) et «*Consultation des éléments de calcul pour la Prestation de service unique*» (pour les structures) sont accessibles sur l'espace privé du site Internet de la MSA Bourgogne www.msa-bourgogne.fr.

Santé

Grippe : Vous n'avez plus que quelques jours pour vous faire vacciner

La MSA mène de nombreuses actions de prévention pour donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé. A ce titre, elle vous invite à vous faire vacciner contre la grippe au plus tard le 31 janvier 2014.

Vrai ou faux ?

Aujourd'hui, on ne meurt plus de la grippe !
Faux. La grippe est une infection respiratoire aiguë grave qui peut entraîner la mort : 128 décès et 751 cas graves recensés en France entre novembre 2012 et mi-avril 2013.

La vaccination est la protection la plus efficace contre la grippe.
Vrai. A ce jour, le moyen le plus sûr dont on dispose pour lutter contre la grippe est la vaccination. Après l'injection du vaccin, il faut quelques jours pour être protégé.

Les risques de complications sont les mêmes pour tout le monde.
Faux. Même si la grippe peut toucher tout le monde, elle entraîne souvent des complications sévères et plus fréquentes pour les 65 ans et plus et les personnes fragiles. Il est donc primordial que ces personnes se protègent en se vaccinant.

Qui sont les personnes à risques ?

Il s'agit notamment :

• des 65 ans et plus ;

• des femmes enceintes ;

• des personnes souffrant d'obésité ;

• des personnes atteintes de certaines affections, notamment les maladies respiratoires chroniques;

• de l'entourage familial de nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque.

Se protéger, c'est simple

Pour les 65 ans et plus et les personnes fragiles, la MSA vous accompagne et prend en charge le vaccin à 100%.

- Vous avez été vacciné(e) l'année dernière ? Grâce au courrier envoyé par la MSA, vous pouvez directement retirer votre vaccin en pharmacie, sans prescription médicale. Il pourra vous être administré par une infirmière ou par votre médecin traitant.

- Vous n'avez pas été vacciné(e) l'année dernière ? La MSA vous a envoyé à domicile le bon de prise en charge du vaccin antigrippal. Votre médecin traitant vous prescrit le vaccin s'il le juge opportun, en signant le bon de prise en charge. Votre pharmacien vous délivre le vaccin sur présentation de ce bon. Profitez d'une prochaine consultation avec votre médecin traitant pour vous faire vacciner.

Pour vous protéger et protéger votre entourage,
Faîtes vous vacciner !

MSA BOURGOGNE

▶ Sudoku

7			9			4		
		1	3		6		2	5
5	3	6	2			1		9
3		8	5		2		4	
1			7		8			2
	9		6		3	7		8
8		9			7	5	1	6
6	1		8		5	3		
		3			9			7

Le Sudoku est composé de 81 cases réparties en 9 régions de 9 cases.
Le but du jeu consiste à remplir les cases vides avec des chiffres (de 1 à 9) de manière à ce que :
- chaque colonne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chaque ligne de la grille contienne TOUS les chiffres de 1 à 9
- chacune des neuf régions (carrés 3x3) contienne également TOUS les chiffres de 1 à 9.

Résultat du précédent numéro

3	9	7	1	6	4	5	8	2
2	8	6	5	3	9	7	1	4
5	1	4	8	7	2	9	3	6
4	7	8	3	9	6	1	2	5
6	5	1	2	4	8	3	7	9
9	3	2	7	5	1	4	6	8
8	2	3	9	1	5	6	4	7
1	6	5	4	8	7	2	9	3
7	4	9	6	2	3	8	5	1

Terres de Bourgogne

NOUVEAU
Votre abonnement 2014

Comment le préférez-vous ?

1 > Version Papier

2 > Version Numérique

3 > Version Papier + Numérique

BULLETIN D'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
Terres de Bourgogne
Les jardins d'Octobre, 4 rue Davout
BP77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° _____ date d'expiration: ___/___
Prénom _____ Nom _____
Raison sociale _____
Adresse _____
Lieu-dit _____ CP _____ Ville _____
Tel. _____ Fax _____
Mobile _____ Signature
Email:
☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

*Cocher la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Porcs ☐ Fruits & légumes ☐ Grandes cultures ☐ Vigne ☐ Pâtre ☐ Lait élevage ☐ Aviculture ☐ Chèvre
☐ Je demande une facture

☐ Je m'abonne à la version PAPIER
1 ☐ Pour 1 an 100 € ☐ Pour 2 ans 189 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix* ☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL _____

☐ Je m'abonne à la version NUMERIQUE
2 ☐ Pour 1 an 50 € ☐ Pour 2 ans 100 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix* ☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL _____

☐ Je m'abonne à la version PAPIER + NUMERIQUE
3 ☐ Pour 1 an 115 € ☐ Pour 2 ans 200 €
☐ 1 revue Réussir de mon choix* ☐ Pour 1 an 35 € ☐ Pour 2 ans 70 €
TOTAL _____

TÉLÉVISION

Sélection de la semaine du 25 janvier 2014 au 31 janvier 2014

Samedi 25

TF1
20.50 The Voice. Divertissement présenté par Nikos Aliagas, avec Florent Pagny, Jenifer, Mika et Garou.
23.20 The Voice, la suite.

France 2
20.45 Le plus grand cabaret du monde. Divertissement présenté par Patrick Sébastien, avec Olivier Marchal, Marina Carrère d'Encausse, Laury Thilleman, le père Guy Gilbert, Isabelle Giordano, Luana Belmondo, François-Xavier Demaison, Arnaud Tsamère, Jacques Pradel, Corinne et Gilles Benizio, Vincent Niclo, etc.
23.05 On n'est pas couché. Magazine présenté par Laurent Ruquier.

France 3
20.45 Le sang de la vigne «Cauchemar dans les Côtes-de-Nuit». Téléfilm avec Pierre Arditi, Yoann Denaive.
22.45 Les Robins des pauvres. Téléfilm avec Nicolas Giraud.
00.25 Appassionata «Claude». Opéra de Thierry Escaich.

Arte
20.45 L'aventure humaine : «Les secrets de l'épée viking», «Les samouraïs». Documentaires.
22.35 Star Wars «Les origines d'une saga». Documentaire.

M6
20.50 Blue Bloods. Série avec Donnie Wahlberg, Tom Selleck ⓭.

Canal +
20.55 À l'aveugle ★★. Thriller (2011) de Xavier Palud, avec Jacques Gamblin, Lambert Wilson, Raphaëlle Agogué (1h30) ⓬. (voir Sélection)

Dimanche 26

TF1
20.50 Ocean's 13 ★★★. Thriller (2007) de Steven Soderbergh, avec George Clooney, Brad Pitt, Matt Damon, Al Pacino (2h). (voir Sélection)
23.15 Esprits criminels. Série ⓬.

France 2
20.45 Un crime au paradis. Comédie dramatique (2001) de Jean Becker, avec Jacques Villeret, Josiane Balasko, André Dussollier (1h33).
22.25 Non élucidé «L'affaire Grégory Villemin». Magazine.

France 3
20.45 Les enquêtes de Morse «Un avenir prometteur» ★★. Série avec Shaun Evans. (voir Sélection)
22.15 Inspecteur Lewis «De l'autre côté du miroir». Série ⓭.
00.15 Impasse des Deux-Anges. Drame en NB (1948) de Maurice Tourneur, avec Paul Meurisse, Simone Signoret, Marcel Herrand (1h25).

Arte
20.45 Le dernier train de Gun Hill. Western en VO (1959) de John Sturges, avec Kirk Douglas (1h33).
22.20 Wyatt Earp «Un justicier au Far West». Documentaire.
23.10 Les Noces de Figaro. Opéra de W. A. Mozart, dirigé par Jérémie Rhorer, avec Patricia Petibon (2h48).

M6
20.50 Capital «Hamburgers, pizzas : Les secrets du fast-food». Magazine.
23.00 Enquête exclusive «Brésil : Haute tension en Amazonie».

Canal +
20.55 Football «Monaco/Marseille».

Lundi 27

TF1
20.50 Clem «Quand maman dérape». Téléfilm avec Lucie Lucas, Victoria Abril, Laurent Gamelon.
22.45 New York, unité spéciale. Série avec Mariska Hargitay ⓭.
01.15 Au Field de la nuit, avec Maylis de Kerangal, Gilles Paris, Faïza Guène, Cali, Riad Sattouf et Vincent Lacoste.

France 2
20.45 Castle : «Toute une histoire», «Il était une fois un crime», «Le troisième homme». Série.
23.00 Mots croisés. Magazine présenté par Yves Calvi.
00.25 Joyeuses funérailles. Comédie (2007) de Frank Oz, avec Matthew MacFadyen, Rupert Graves (1h27) ⓭.

France 3
20.45 Tout peut changer «Du travail pour tous ?». Magazine présenté par Laurent Bazin.
23.55 La case de l'oncle Doc «Les mille et une vies de Régine».

Arte
20.50 Détective Dee «Le mystère de la flamme fantôme» ★★★. Aventures en VO (2010) de Tsui Hark, avec Andy Lau (1h58). (voir Sélection)
22.50 La légende du scorpion noir. Drame en VO (2006) de Jingchu Zhang, avec Zhang Ziyi (2h05).

M6
20.50 Top chef. Divertissement.
23.40 Norbert et Jean «Le défi».

Canal +
20.55 Kaboul Kitchen (7, 8 et 9/12). Série avec Gilbert Melki ⓭.

Mardi 28

TF1
20.50 Person of Interest : «La fille du consul», «Un numéro de trop», «Il faut sauver Carter». Série avec Taraji Henson, Kevin Chapman ⓭.
23.25 Following. Série avec James Purefoy ⓬.

France 2
20.45 Méditerranée, notre mer à tous ★★. Documentaire de Yann Arthus-Bertrand et Michaël Pitiot (1h30). (voir Sélection)
22.25 La soif du monde ★★★. Documentaire de Yann Arthus-Bertrand (1h27). (voir Sélection)

France 3
20.45 Famille d'accueil : «Amour interdit», «Sur le fil», «Alléluia !». Série avec Virginie Lemoine, Christian Charmetant, Smaïl Mekki,.

Arte
20.50 Quand Poutine fait ses jeux. Documentaire.
22.20 Débat.
22.40 L'ombre de Staline.
00.10 Dernière alerte «Quarante ans après "Les limites de la croissance"». Documentaire.

M6
20.50 Star Wars «Episode 4 : La guerre des étoiles». Science-fiction (1977/1997) de George Lucas, avec Mark Hamill, Harrison Ford (2h).
23.00 Star Wars, l'empire des rêves. Documentaire.

Canal +
20.55 Les amants passagers. Comédie (2013) de Pedro Almodovar, avec Antonio Banderas (1h27) ⓬.

Mercredi 29

TF1
20.50 Les experts : «Parfum de meurtre», «Les trois mousquetaires», «Nuit d'ivresse», «L'ennemi intime». Série avec Ted Danson ⓭.
00.10 Dr. House. Série ⓭.

France 2
20.45 La smala s'en mêle «Drôle d'héritage». Téléfilm avec Michèle Bernier, Marc Grosy, Julie de Bona, Micky Sebastian (1h31).
22.25 La parenthèse inattendue. Magazine présenté par Frédéric Lopez, avec Clovis Cornillac, Alexandre Jardin, Marie-Agnès Gillot.

France 3
20.45 Des racines et des ailes «Passion patrimoine : Les pays de Savoie». Magazine.
23.15 Pièces à conviction «Kadhafi-Sarkozy : Liaisons dangereuses ?» Magazine de Patricia Loison.
23.25 Les chansons d'abord, avec Amaury Vassili, Anggun, etc.

Arte
20.50 Virgin Suicides. Drame en VO (1999) de Sofia Coppola, avec James Woods, Kathleen Turner, Kirsten Dunst, Josh Hartnett (1h29).
22.20 William S. Burroughs «A Man within». Documentaire.

M6
20.50 Patron incognito. Série documentaire.

Canal +
20.55 Tous les espoirs sont permis. Comédie (2012) de David Frankel, avec Meryl Streep, Tommy Lee Jones, Steve Carrel (1h36) ⓭.

Jeudi 30

TF1
20.50 RIS police scientifique : «Les cercueils de pierre», «Magie noire». Série avec Laurent Olmedo, Stéphane Metzger, Delphine Rollin ⓭.
23.45 New York, section criminelle. Série avec V. D'Onofrio ⓭.

France 2
20.45 Envoyé spécial : «Le cochon : Enquête sur les nouvelles filières», «Chômage : Enquête sur les chiffres de Pôle emploi», «Afghanistan : Un retrait au goût amer». Magazine.
22.20 Complément d'enquête «Racket, enlèvement, affaire Dassault : Les riches pris pour cible». Magazine présenté par Benoît Duquesne.
23.30 Alcaline, le concert «Gaëtan Roussel».

France 3
20.45 Calculs meurtriers. Policier (2002) de Barbet Schroeder, avec Sandra Bullock, Ryan Gosling (1h52) ⓬.
23.50 Violences conjugales, parler pour renaître. Documentaire.

Arte
20.50 DCI Banks «Beau monstre». Série en VO d'après Peter Robinson, avec Stephen Tompkinson, Andrea Lowe, Charlotte Riley (1h30).
22.20 September «Une femme seule». Téléfilm en VO avec Kora Karvouni, Maria Skoula (1h39).

M6
20.50 Bones. Série avec Emily Deschanel, David Boreanaz ⓬.

Canal +
20.55 Homeland (1 et 2/12). Série avec Claire Danes, Mandy Patinkin ⓬.

Vendredi 31

TF1
20.45 Qui veut gagner des millions ? «Spécial Pièces jaunes». Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault, avec Bernadette Chirac, Évelyne Dhéliat, Gilles Bouleau, Michèle Bernier, Laurent Ruquier, etc.
23.30 Vendredi, tout est permis avec Arthur, avec Issa Doumbia, Ariane Massenet, Camille Combal, Bérengère Krief, Philippe Lelièvre et Baptiste Lecaplain.

France 2
20.45 Bleu catacombes ★★. Téléfilm avec Patrick Chesnais, Camille Panonacle, Jane Birkin, Ludmila Mikaël (1h37) ⓭. (voir Sélection)
22.30 Ce soir (ou jamais). Magazine présenté par Frédéric Taddeï.

France 3
20.45 Faut pas rêver «Bienvenue au Mozambique». Magazine.
23.10 Enquêtes de régions.

Arte
20.50 C'était l'un des nôtres. Téléfilm avec Maria Simon, Anja Kling, Devid Striesow, Patrick Heyn (1h30).
22.20 Le ventre, notre deuxième cerveau. Documentaire.
23.15 Christian et Christiane «Cherchez la femme !».

M6
20.50 Elementary. Série avec Jonny Lee Miller, Lucy Liu ⓭.

Canal +
20.55 GI Joe : Conspiration. Aventures (2013) de Jon M. Chu, avec Dwayne Johnson, Bruce Willis, Channing Tatum (1h45) ⓭.

SÉLECTION



La soif du monde - L'eau (l'or bleu) est une denrée indispensable à la vie, mais très rare. Surtout, dès 2025, 22 % des hommes vivront dans des régions de pénurie. Ces chiffres servent de point de départ à Yann Arthus-Bertrand. Tourné dans vingt pays, ce superbe documentaire offre quelques-unes des plus belles images de notre planète et montre avec quelle force l'eau parvient à pulvériser la roche, en emportant tout avec elle. Mais l'eau est également ce qui relie les hommes entre eux. Le photographe s'intéresse aux êtres humains, à ceux qui n'ont jamais eu l'occasion de boire de l'eau potable, qui se battent pour équiper les villages d'eau potable ou pour développer une agriculture économe en eau. Car l'homme est responsable du plus grand gaspillage qui soit : il faut 40 litres d'eau pour faire pousser une salade, mais 1000 litres pour un litre de lait et 3400 litres pour un kilo de riz ! C'est à la fois passionnant et très spectaculaire, et, avec son sens de la pédagogie, Yann Arthus-Bertrand fait comprendre les enjeux pour notre avenir. Ce documentaire fait suite à «Méditerranée, notre mer à tous», un documentaire de Yann Arthus-Bertrand, avec des images splendides vues du ciel, mais gâchées par un montage et un commentaire assez confus. ***Mardi 28, sur France 2, à 22h25.***

À l'aveugle - On retrouve le corps d'une femme atrocement mutilé. Marvik, un ancien soldat étrange et... aveugle est soupçonné. En mêlant scènes d'action et scènes plus psychologiques, Xavier Palud a réussi un thriller de très bonne facture. Certes, le point de départ n'est guère vraisemblable, mais le film est si nerveux et si efficace que l'on n'a guère le temps de s'en apercevoir. En revanche, les scènes qui opposent les deux héros, parfaitement incarnés par Jacques Gamblin et Lambert Wilson, sont excellentes. Malgré un certain degré de violence, ce thriller constitue une distraction de qualité. ***Samedi 25, sur Canal +, à 20h55.***

Ocean's 13 - Danny Ocean fait appel à ses complices pour venger l'honneur d'un ami. Ce troisième volet s'inscrit dans la lignée des précédents, avec son intrigue astucieuse, sa mise en scène élégante et fluide et sa distribution cinq étoiles. L'ingéniosité et l'audace dont Danny et ses amis font preuve donnent lieu à des scènes savoureuses. Les notes d'humour ne manquent pas, surtout lorsqu'il s'agit de dépeindre les cœurs sensibles de nos héros, capables de s'émouvoir, par exemple, devant un show d'Oprah Winfrey. Mais on regrette l'absence des touches féminines qui égayaient les épisodes précédents. ***Dimanche 26, sur TF1, à 20h50.***

Les enquêtes de Morse - Le jeune inspecteur de police Endeavour Morse ne croit plus en son métier, et il est sur le point de donner sa démission lorsqu'il est envoyé à Oxford pour retrouver une adolescente disparue. La célèbre série britannique «L'inspecteur Morse» ayant connu beaucoup de succès de 1987 à 2000, sur ITV, voici un dérivé de cette série qui raconte la jeunesse du héros. On retrouve le caractère atypique de ce policier, amateur d'opéra et réfractaire à toute autorité, dans ce premier épisode un peu long, mais prenant. Fort heureusement, l'humour british est souvent de la partie. ***Dimanche 26, sur France 3, à 20h45.***

Détective Dee - En 690 avant J.-C., en Chine, la régente se fait proclamer impératrice, et fait construire un bouddha géant à son effigie. Mais plusieurs employés meurent mystérieusement. L'impératrice fait appel au détective Dee. Autrefois réalisateur vedette du cinéma de Honk-Kong, Tsui Hark revient en fanfare avec ce film magnifique qui reconstitue la Chine d'autrefois. Les décors (moitié en dur, moitié en numérique) et costumes sont superbes, les combats sont parfaitement réglés, et les images sont de toute beauté. Si l'histoire est un peu confuse (pour des Occidentaux), le spectacle est somptueux. ***Lundi 27, sur Arte, à 20h50.***

Bleu catacombes - La tête tranchée d'un célèbre peintre a été trouvée dans les catacombes de paris. Second épisode des enquêtes du commissaire Rousseau, ce téléfilm est très prenant, malgré une histoire affreuse. Patrick Chesnais est épatant, et le couple de policiers qu'il forme avec Camille Panonaclefonctionne très bien. Une brève scène suggestive. ***Vendredi 31, sur France 2, à 20h45.***

A Paris, le Pavillon de l'eau accueille l'exposition « Aqueducs, des chemins pour l'eau ». L'occasion de mieux comprendre le fonctionnement et l'histoire de ces ouvrages.

Aqueducs, une histoire d'eau

Dans l'imaginaire du grand public, l'aqueduc est bien souvent réduit au seul pont aqueduc qui n'est qu'une partie minoritaire de ces ouvrages. L'exposition nous explique l'importance de la dimension souterraine puisque la majorité des aqueducs sont ensevelis. Ils transportent de l'eau depuis des sources jusqu'à une ville. Ils acheminent principalement une eau destinée à la consommation humaine et deviennent visibles lorsqu'ils doivent franchir une vallée : on parle alors de pont aqueduc ou de siphon. Selon la profondeur de la vallée, il faut construire un, deux ou trois niveaux d'arcades pour surélever ces ouvrages. Pour conduire l'eau, ils fonctionnent majoritairement selon le principe de la gravité. Aucune énergie n'est nécessaire pour la transporter.

Il y a deux manières d'alimenter l'aqueduc : soit en allant chercher l'eau dans une nappe souterraine au moyen d'un puits, d'un forage ou d'un drain, soit en captant une source. Pour leur entretien, des points d'accès à la galerie sont prévus. Il s'agit de regards et de puisards. Lorsque l'aqueduc doit traverser une colline, il est souterrain, l'eau circule alors dans une rigole ou des tuyaux appelés conduites.

Les Romains sont considérés comme les inventeurs de l'aqueduc, même si le principe de cet ouvrage était connu en Mésopotamie et en Grèce dès le VIe siècle av. J-C. Le premier aqueduc romain a été construit au IVe siècle av. J-C. Presque entièrement souterrain, il s'étendait sur 17 km et apportait chaque jour 76 millions de litres d'eau au centre de Rome.

Au Moyen Age, des congrégations religieuses lancent la construction d'aqueducs et de fontaines pour leur propre usage. Mais Paris reste pauvre en eau, d'où l'existence, jusqu'au début du XXe siècle des porteurs d'eau qui approvisionnent les maisons en eau de la Seine ou depuis les rares fontaines.

A la fin du XVIe siècle, Paris est en expansion et ses 350 000 habitants ne bénéficient pas d'une eau de qualité. Des recherches sont menées sous le règne d'Henri IV pour retrouver et restaurer l'aqueduc romain de Lutèce mais sa réutilisation s'avère finalement impossible car l'ouvrage est trop dégradé. Après la mort d'Henri IV, sa veuve, Marie de Médicis, fait construire un nouvel aqueduc pour alimenter des fontaines publiques sur la rive gauche et les jardins de son palais du Luxembourg. Il est aujourd'hui appelé « aqueduc Médicis » et on a célébré son quatre-centième anniversaire en 2013.


EAU DE PARIS
Aqueduc de l'Avre, Montreuil-sur-Eure, pont siphon.

A 150 KM DE PARIS

Au XIXe siècle, l'hygiène devient une préoccupation quotidienne et la demande en eau augmente. On crée alors des canaux, des égouts et de nouveaux aqueducs. La fonte permet de construire des conduites beaucoup plus grandes et bien plus résistantes. Eugène Belgrand, un ingénieur novateur, réalise de nouveaux aqueducs, développe et modernise le réseau d'eau de la capitale. Pour offrir aux Parisiens une eau de qualité, il capte des sources loin de la ville, jusqu'à 150 km de distance. Les eaux sont acheminées par deux aqueducs : la Dhuis (1863-1865) et la Vanne (1866-1874). Trois autres ouvrages sont construits après le décès d'Eugène Belgrand : l'Avre (1890-1893) et le Loing (1897-1900). Le dernier aqueduc parisien, celui de la Voulzie est achevé en 1925. Il mesure 13 km et est le plus grand monument historique de France. Ces trois constructions sont encore en service et acheminent la moitié de la consommation d'eau potable des Parisiens (483 000 m³ par jour en moyenne en 2012).

Une fois acheminée, l'eau est stockée dans un réservoir. Jusqu'au XIXe siècle, les eaux souterraines amenées par les aqueducs à Paris étaient potables. A cause de la pollution, il a ensuite fallu les traiter. Il y a donc différentes usines de traitement sur le chemin de l'aqueduc. Trois réservoirs alimentent la capitale : à Montsouris (XIVe arrondissement) l'eau provient de l'aqueduc de Loing, à L'Haÿ-les-Roses, elle arrive de l'aqueduc de la Vanne (94) et à Saint-Cloud, elle est acheminée par l'aqueduc de l'Avre (92). Les réserves correspondent à deux jours de consommation. On retrouve aujourd'hui des vestiges d'aqueducs dans plus de 150 villes en France.

VALERIE GODEMENT

Grands travaux


EAU DE PARIS
Au XIXe siècle, sous l'impulsion de l'ingénieur Eugène Belgrand, de nouveaux aqueducs sont construits, ce qui va permettre une meilleure alimentation en eau de la capitale.

LE PAVILLON DE L'EAU, UN LIEU UNIQUE


EAU DE PARIS

Le Pavillon de l'eau, administré par Eau de Paris, la régie municipale qui gère la production et la distribution de l'eau dans la capitale, constitue le principal lieu d'information et de documentation sur l'eau à Paris. Cette ancienne halle de relevage des eaux de Seine présente aujourd'hui une exposition permanente sur l'alimentation en eau de la capitale et son histoire. Eau de Paris y organise des expositions temporaires telles que « Aqueducs : des chemins pour l'eau ». Ouverte depuis le 13 septembre 2013, cette dernière est visible jusqu'au 1er mars 2014.

- **Adresse :** 77 avenue de Versailles 75 016 Paris
- **Téléphone :** 01 42 24 54 02
- **Horaires :** Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h et le samedi de 11 h à 19 h. Entrée libre.

ENVIRONNEMENT

La gestion écologique des aqueducs

Les aqueducs participent à la préservation de la biodiversité puisque 80 % des 470 km des ouvrages alimentant Paris en eau sont composés d'une large bande enherbée qui permet à de nombreuses espèces animales et végétales de vivre et se déplacer.

Pour préserver la diversité biologique de ces espaces, Eau de Paris y a exclu tout usage de pesticides et les entretient comme des prairies naturelles. Une seule fauche est réalisée chaque année à deux dates différentes : la première vers la mi-juin pour la bande centrale et la seconde en septembre pour les côtés (ou inversement). Des espèces classées très rares en Ile-de-France ont notamment été identifiées sur l'aqueduc de la Vanne en forêt de Fontainebleau et répertoriées par le Conservatoire botanique national du bassin parisien.


EAU DE PARIS